UCLouvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

Comment s'articule le discours du Vlaams Belang à l'égard des personnes transgenres ?

Analyse des arguments et thèses utilisés par des élus du parti entre juin 2017 et juillet 2023

Auteur : Quentin Strale
Promoteurs : Pascale Vielle et Andrea Catellani
Lecteur : Oliviero Aseglio
Année académique 2022-2023
Master en Politiques Economiques et Sociales

Université Catholique de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

Comment s'articule le discours du Vlaams Belang à l'égard des personnes transgenres ?

Analyse des arguments et thèses utilisés par des élus du parti de juin 2017 à juillet 2023.

Auteur : Quentin Strale

Promoteurs : Pascale Vielle et Andrea Catellani

Lecteur : Oliviero Aseglio

Année académique 2022-2023

Master en Politiques Economiques et sociales

Remerciements

Je tiens à remercier Pascale Vielle et Andréa Catellani, co-promoteurs de ce de mémoire, ainsi que Oliviero Aseglio, pour leur accompagnement tout au long du processus d'écriture de ce travail. Leur supervision et leurs apports ont considérablement nourri mes recherches.

Je remercie également Clémence et Hien pour leur aide à la relecture de ce mémoire.

Je tiens à adresser de profonds remerciements au corps professoral et administratif de la Faculté Ouverte de Politique Economique et Sociale de l'Université catholique de Louvain pour leur collaboration, tous les efforts déployés et la qualité de l'enseignement dispensé. En particulier, je souhaite remercier Martin, Chloé et Damien pour l'encadrement précieux dont j'ai bénéficié durant ces trois années de master.

Enfin, je souhaite témoigner toute ma gratitude à Gieljan, pour son soutien sans faille durant toute ma formation.

Table des matières

Remerciements 2

Table des figures 7

Abréviations et lexique 8

Précisions terminologiques 9

1. Trans*, trans, transgenre et transsexuel 9
2. Argument 10
3. Réactionnaire et conservateur 10

Introduction 11

Partie I. Thématique et réflexivité de la recherche 13

4. Thématique générale 13
5. Questionnement de départ 13
6. Objectifs de la recherche 13
7. Réflexivité 13

Partie II. Cadrage théorique 15

1. Question de recherche 15
2. Contexte 15

2.1. Nationalisme flamand sur l'échiquier politique belge 15

2.2. Bref historique du Vlaams Belang 23

2.3. Homonationalisme et fémonationalisme 24

2.4. Perception historique de la transidentité 26

2.5. Idéologie du genre, théorie du genre et genrisme 28

2.6. Mouvement anti-genre en Belgique 33

2.7. Thématique LGBT au sein des partis nationalistes flamands 37

2.8. Droits des personnes trans en Belgique : retour sur les lois de 2007 et 2017 41

2.9. Parcours parlementaire de l'adoption de la loi de 2017. 43
2.10. Arrêt de la Cour constitutionnelle du 19 juin 2019....44
2.11. Adoption du projet de loi modifiant la loi de 2017....45
3. Cadre théorique de référence 46
3.1. Albert Hirschman : Deux siècles de rhétorique réactionnaire....46
3.2. Thèse de l'effet pervers 48
3.3. Thèse de l'inanité....51
3.4. Thèse de la mise en péril 54
3.5. Tableau synoptique et articulation des thèses réactionnaires 57
3.6. Rhétorique du progrès et dialectique du débat 58
3.7. Philippe Breton : l'Argumentation dans la communication 59
3.8. Le champ de l'argumentation....60
3.9. Les familles d'arguments....62
3.10. Argument d'autorité....63
3.11. Argument de communauté....64
3.12. Argument de cadrage 65
3.13. Argument d'analogie 67
3.14. Accord préalable 68
Partie III. Méthodologie....69
1. Méthode et récolte de données....69
2. Grille d'analyse....70
3. Récapitulatif du corpus analysé 71
4. Limites du corpus....71
5. Sélection des extraits analysés....72
Partie IV. Corpus et analyse des données 73
1. Analyse du corpus....73

1.1. Marijke Dillen lors de la séance plénière à la Chambre - 06/07/23 73

1.2. Tweet et publication Facebook de Tom Van Grieken et Sam Van Rooy – 09/07/23 77

1.3. Tweet du Vlaams Belang et Marijke Dillen sur le site internet du parti – 09/07/23 79

1.4. De Morgen , 21/06/23, et Het Laatste Nieuws, 16/06/23 81

1.5. Tweet de Sam Van Rooy – 22/05/23 82

1.6. Tom Vandendriessche sur le site internet du Vlaams Belang – 21/04/23 83

1.7. Tweet de Sam Van Rooy – 26/03/23 85

1.8. Tweet de Sam Van Rooy – 25/12/22 86

1.9. Tweet du Vlaams Belang et Tom Van Grieken dans Terzake – 26/09/22 87

1.10. Tom Vandendriessche sur le site internet du Vlaams Belang – 24/08/22 89

1.11. Tweet de Dries Van Langenhove – 13/08/22 91

1.12. Tweet de Dries Van Langenhove – 11/08/22 92

1.13. Tweet de Sam Van Roy – 19/07/22 93

1.14. Tom Vandendriessche sur le site internet du Vlaams Belang – 31/05/22 94

1.15. Frank Troosters sur le site internet du Vlaams Belang – 30/05/22 95

1.16. Nathalie Dewulf sur le site internet du Vlaams Belang – 12/01/22 96

1.17. Tom Vandendriessche sur le site internet du Vlaams Belang – 20/12/21 98

1.18. Tom Vandendriessche sur le site internet du Vlaams Belang 15/10/21 100

1.19. Tweet et vidéo YouTube de Dries Van Langenhove - 15/09/2021 101

1.20. Roosmarijn Beckers sur le site internet du Vlaams Belang – 14/09/21 106

1.21. Johan Deckmyn dans une vidéo YouTube du Vlaams Belang – 24/06/21 108

1.22. Tweet de Tom Van Grieken et site internet du Vlaams Belang – 21/06/21 111

1.23. Tom Van Grieken sur Radio 1, HLN Live et dans De Afspraak– 15/03/21 113

1.24. Tweet de Dries Van Langenhove – 02/12/20 118

1.25. Tweet de Bart Claes – 07/10/20 119
2. Tableau synthétique 121
3. Synthèse 122
3.1. Thèse de la mise en péril 122
3.2. Thèse de l'effet pervers 130
3.3. Thèse de l'inanité 130
Conclusion 132
Corpus analysé 138
Bibliographie 141
1. Ressources académiques 141
2. Autres ressources 144

Table des figures

Figure 1Principaux protagonistes des arguments « réactionnaires » au cours de trois époques historiques (Hirschman, 1991) 57
Figure 2 Couples de jugement opposé sur l'action sociale (Hirschman, 1991). 59
Figure 3. Schéma de la communication argumentative (Breton, 2006). 61
Figure 4 Schéma des familles d'arguments (Breton, 2006) 62
Figure 5 Grille d'analyse du corpus (vierge) 71
Figure 6 Récapitulatif du corpus analysé 71
Figure 7 Capture d'écran du 20/07/23 de la publication du compte Facebook de Tom Van Grieken (09/07/23) 77
Figure 8 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte de Sam Van Rooy (09/07/23) 77
Figure 9 Capture d'écran du 20/07/23 du tweet du compte du Vlaams Belang (07/09/23) 79
Figure 10 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet publié sur le compte de Sam Van Rooy (26/03/23) 85
Figure 11 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet de du compte de Sam Van Rooy (25/12/22) 86
Figure 12 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte du Vlaams Belang (26/09/22) 87
Figure 13 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte de Dries Van Langehove (12/08/22) ... 91
Figure 14 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte de Dries Van Langenhove (11/08/22) . 92
Figure 15 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte de Sam Van Rooy (19/07/22) 93
Figure 16 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte de Dries Van Langenhove (15/09/21) 101
Figure 17 Capture d'écran du 20/07/23 du genderkoek publié sur le site internet de Çavaria (https://Çavaria.be/genderkoek) 107
Figure 18 Capture d'écran du 20/07 d'un tweet du compte de Tom Van Grieken (21/06/21) 111
Figure 19 Capture d'écran du 20/07/20 d'un tweet du compte de Dries Van Langenhove (02/12/20) 118
Figure 20 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte de Bart Claes (07/10/20) 119
Figure 21 Grille d'analyse du corpus 121

Abréviations et lexique

Çavaria : Organisation flamande de défense des droits et intérêts des personnes LGBTI+ et organisation-coupole des associations LGBTI+ flamandes.

CD&V : Christen-Democratisch en Vlaams

CRISP : Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique

LGBT/Q/IA+ : (Mouvement) Lesbien, Gay, Bisexuel, Trans / Queer / Intersexe et Asexuel. Le signe « + » renvoie quant à lui à toutes les autres définitions existantes à propos de l'identité sexuelle et de genre.

MR : Mouvement Réformateur

N-VA : Nieuw-Vlaams Alliantie

Rainbow House Brussels : Organisation bruxelloise de défense des droits et intérêts des personnes LGBTI+ et organisation-coupole des associations LGBTI+ bruxelloises.

VB : Vlaams Belang

VU : Volksunie

Précisions terminologiques

1. Trans*, trans, transgenre et transsexuel

Une personne *transgenre*, est une personne qui ne se reconnaît pas dans son genre assigné à sa naissance. Ainsi, un homme transgenre est une personne qui, à sa naissance, s'est vu assigner le genre *femme*, mais qui ne s'y identifie pas. De même, une femme transgenre est une personne qui, à sa naissance, s'est vu assignée le genre homme, mais qui ne s'y identifie pas. Dans nos sociétés, l'assignation d'un genre à la naissance se fait sur base de critères biologiques, en particulier de son appareil génital dont « on la pense pourvue » (Tomsej et Paternotte, 2021).

La nuance est ici importante. La reconnaissance progressive des droits des personnes intersexuées démontre que la bi-catégorisation sexuée des individus et l'assignation d'un genre et d'un rôle social qui en découlent sont une construction sociale (Tomsej et Paternotte, 2021). Pour information, une personne intersexuée est une personne qui à la naissance, dispose de caractéristiques biologiques, physiologiques ou hormonales qui ne correspondent pas, ou pas totalement à la distinction traditionnelle des corps féminins et masculins (https://www.ohchr.org/fr/sexual-orientation-and-gender-identity/intersex-people).

L'utilisation des termes *trans** ou *trans*, permet d'inclure, en plus des hommes transgenres ou des femmes transgenres, toute personne se sentant d'un « genre fluide » ou toute personne non-binaire (Tomsej et Paternotte, 2021). C'est le terme le plus répandu et donc également celui qui est utilisé dans ce mémoire pour faire allusion à cette catégorie sociale.

Pour information, le terme *transsexuel* ne fait pas consensus. Son usage est décrié par de nombreuses personnes trans et associations, telles que l'association belge Genres Pluriels. Cette dernière considère en effet que « *transsexuel* » est un terme issu du vocabulaire psychiatrique du XIXe siècle. « Ce terme désigne une prétendue maladie mentale et est construit de la même façon que homo- ou bi-sexuel, qui tous deux se réfèrent à des préférences sexuelles (comme leur constitution le laisse supposer). Les transidentités sont des questions… d'identités. Le mot « transsexuel » étant stigmatisant et ne désignant pas correctement ce dont on veut parler, Genres pluriels, à l'instar de nombreuses associations dans le monde, a choisi de le bannir dans ses discours publics » (Dorlin, 2005).

2. Argument

Le mot *argument* dans le langage commun peut renvoyer à différentes notions. Breton (2006) en distingue deux : le niveau du contenu (le message en lui-même) et celui du contenant (ou moule argumentatif). Le niveau du contenu est, par exemple, celui évoqué lorsque l'on félicite quelqu'un d'avoir trouvé « le bon argument » (Breton, 2006) alors que le niveau du contenant fait davantage référence à nature de celui-ci. Par exemple, pour soutenir la légalisation du cannabis, on pourrait utiliser un argument par l'exemple, en s'appuyant sur l'expérience néerlandaise, ou utiliser un argument dit *d'autorité*, en relayant l'avis d'un professeur réputé sur la question. Dans les deux cas, le contenu, ou *thèse*, reste le même (légaliser le cannabis), mais est donc *moulé* dans un argument différent (Breton, 2006). Pour éviter toute confusion, c'est donc davantage dans cette deuxième approche, celle du contenant, que le terme argument est utilisé dans ce mémoire.

3. Réactionnaire et conservateur

Comme nous le rappelle Hirschman (1991) le terme *réactionnaire* trouve son origine dans le couple *action* et *réaction* mis en lumière par Newton : « A toute Action s'oppose toujours une Réaction égale » (Newton, 1687, *Principia Mathematica)*. Si le terme *réaction* est resté longtemps neutre, il se charge d'une connotation dépréciative à partir de la Révolution française et de la *réaction* face à ce qui est présenté comme un excès de jacobinisme (Hirschman, 1991). Depuis lors, sont présentées comme *réactionnaires* toutes postures qui iraient à l'encontre d'un idéal de progrès, de liberté et d'égalité, hérité des Lumières. Le terme *conservateur* s'entend quant à lui davantage dans son opposition au *progressisme*. À l'inverse de celui-ci, la pensée conservatrice maintient la primauté des *lois naturelles* sur la raison humaine. Est donc considérée comme conservatrice toute personne qui défend les valeurs traditionnelles et prône le maintien d'une situation ou un retour en arrière dans les domaines économiques, sociaux, scientifiques, voire religieux (Hirschman, 1991).

Introduction

Le 6 juillet 2023, la Chambre des représentants du Parlement fédéral belge a approuvé en séance plénière le projet de loi visant à modifier la loi de 2017 sur les personnes transgenres. En effet, la Cour constitutionnelle ayant annulé certaines dispositions de la loi de 2017, l'enjeu pour le gouvernement était de combler les lacunes de celles-ci, notamment en reconnaissant la possibilité pour un individu de changer plusieurs fois de genre. Cette possibilité légale a été accueillie avec entrain par toutes les personnes qui vivent leur genre de façon fluide, mais la loi de 2023 n'admet cependant toujours pas la possibilité pour un individu de s'inscrire dans une non-binarité du genre.

Le 6 juillet 2023, tous les partis ont voté pour, à l'exception de la N-VA et du Vlaams Belang. Ce dernier, fréquemment épinglé pour sa communication provocatrice, a attiré notre attention. Le jour de la séance plénière, Marijke Dillen, députée du parti qui prend la parole au nom de son groupe, tient des propos particulièrement durs envers le nouveau projet de loi. Son réquisitoire à l'encontre de ce dernier s'ajoute sans surprise à une liste d'interventions publiques et de communications sur les réseaux sociaux hostiles à la communauté trans, et au concept de genre en général. Nous nous sommes donc penchés sur la communication du Vlaams Belang et de ses élus sur la question. Notre but est de vouloir comprendre comment le discours transphobe du Vlaams Belang est construit. Nous souhaitons en particulier nous pencher sur la période qui s'écoule depuis l'adoption de la loi de 2017, jusqu'à l'adoption de celle de 2023.

Pour ce faire, nous établissons dans un premier temps un cadrage théorique nous permettant d'appréhender au mieux les objets de notre recherche, à savoir : le Vlaams Belang ainsi que les personnes trans. Nous nous penchons d'abord sur la place du nationalisme flamand dans le paysage politique belge à travers la théorie des clivages (Lipset & Rokkan, 1967) et son actualisation par De Coorebyter (2008 ; *et al.*¸2009). Pour comprendre ensuite comment le Vlaams Belang a pris naissance dans ce mouvement nationaliste, nous reviendrons sur un article publié par Benjamin Briard (2019) dans le CRISP. Puar (2007) et Farris (2017) nous renseignent sur l'appropriation des thématiques LGBT et féministe par les mouvements d'extrême-droite et droite populiste en développant les notions d'homonationalisme (Puar, 2007) et fémonationalisme (Farris, 2017). Nous nous penchons ensuite rapidement sur la notion de transidentité à travers l'Histoire en abordant les travaux de Maillet (2023). Dans le but de

comprendre comment les questions de genre ont été reprises et instrumentalisées par les partis conservateurs et réactionnaires, nous faisons appel aux travaux de Kuhar et Paternotte (2018), avant de nous pencher plus précisément sur le cas belge à travers les recherches de Bracke, Wannes et Paternotte (2017). Thibault (2018) a réalisé un mémoire à l'Université de Gand sur la question du genre dans les discours des partis nationalistes flamands, nous exploitons une partie de celui-ci pour illustrer la place qu'occupent les questions LGBT au sein de ces partis politiques. Enfin, avec les travaux de Tomsej et Paternotte (2021), nous revenons sur les lois de 2007 et de 2017 sur les personnes trans, le parcours parlementaire de la loi de 2017 et l'arrêt de la Cour constitutionnelle de 2019. Nous détaillons enfin les principales modifications apportées par la loi de 2023 (Le Soir, 2023).

Dans un deuxième temps, nous construisons note cadre d'analyse des discours des élus du Vlaams Belang à propos des personnes transgenres. Celui-ci comporte deux volets. Le premier, sur base des travaux de Hirschman (1991), vise à analyser le fond du discours. Hirschman (1991) détaille en effet que tout discours conservateur a tendance à s'inscrire dans une des trois thèses suivantes : la mise en péril, l'inanité et l'effet pervers. Nous revenons en détail sur chacune de ces trois thèses. Le second volet de ce cadre d'analyse repose sur la classification des arguments établie par Breton (2006). Celui-ci se focalise, non pas sur le fond, mais sur la forme qu'empruntent les arguments d'un orateur pour tenter de convaincre son auditoire. Breton (2006) distingue quatre grandes familles d'arguments : les arguments d'autorité, les arguments de communauté, les arguments de cadrage et les arguments d'analogie. Nous détaillons chaque famille d'argument en précisant les différentes formes que chaque argument peut prendre au sein des différentes familles identifiées.

En troisième temps, nous balisons notre méthodologie de recherche. Il s'agit, armé d'une grille à double entrée composée des thèses d'Hirschman (1991) et des arguments de Breton (2006), de procéder à l'analyse des éléments de notre corpus. Ces éléments sont récoltés via une recherche, bornée dans le temps et à l'aide de mots-clefs précis, dans la presse, le site internet du Vlaams Belang et les réseaux sociaux de quelques élus-clefs du parti.

Dans un quatrième temps, nous analysons chaque élément du corpus à l'aide de notre grille d'analyse. Toutes nos observations sont rassemblées en fin de section.

Enfin, nous concluons ce travail en revenant sur les principaux enseignements de notre analyse et en ouvrant le lecteur à d'autres futures recherches.

Partie I. Thématique et réflexivité de la recherche

4. Thématique générale

Ce mémoire porte sur l'analyse des discours à propos des personnes trans du Vlaams Belang et de quelques élus du parti, sur une période de cinq ans, allant du vote de la loi belge de 2017 sur le changement de genre pour les personnes transgenres à l'adaptation de celle-ci par le vote d'une nouvelle loi en 2023.

5. Questionnement de départ

Face aux débats actuels, en Belgique, en Europe et à l'étranger, sur la reconnaissance et la protection des personnes LGBT, nous avons voulu nous intéresser à une catégorie de personne particulièrement vulnérable au sein de la communauté : les personnes trans. Plus précisément, nous avons voulu chercher à comprendre les arguments mobilisés par les mouvements conservateurs pour justifier l'absence de reconnaissance et de protection spécifiques à l'égard des personnes trans. À cet égard, certains propos polémiques de certains élus du Vlaams Belang ont retenu notre attention, notamment certaines vidéos YouTube de Dries Van Langenhove. Partant de là, nous avons voulu savoir comment s'articulait la communication du parti dans son ensemble à l'encontre des personnes transgenres.

6. Objectifs de la recherche

L'objectif de la recherche est donc d'analyser les arguments du Vlaams Belang, seul parti belge ouvertement hostile aux personnes trans, dans ses discours réactionnaires sur cette thématique, pendant une période donnée. L'objectif est donc d'analyser les arguments avancés par le Vlaams Belang sur le fond *(Sur quoi reposent-ils ?)* que sur la forme *(Comment prennent-ils forme ?)*. Cette analyse prend la forme d'un tableau à double entrée, regroupant les théories d'Albert Hirschman (1991) sur les trois thèses réactionnaires et de Philippe Breton (2006), sur les familles d'arguments.

7. Réflexivité

En tant qu'homme cis gay belge francophone militant et actif en politique, le rapport à notre objet d'étude peut être nuancé. En tant que personne gay militante, il y a certainement une

volonté de déconstruire les arguments avancés par les groupes LGBT-phobes. En tant que belge francophone actif en politique, nous n'adhérons pas aux thèses du Vlaams Belang, ni au projet politique du parti. Enfin, en tant que personne cis, nous ne faisons pas partie de l'objet d'étude. Il nous faut donc veiller à prendre distance avec l'objet de recherche pour ne pas tomber dans des espaces de sens commun.

Partie II. Cadrage théorique

1. Question de recherche

Notre question de recherche est :

> *Comment s'articule le discours du Vlaams Belang à l'égard des personnes transgenres ? Analyse des arguments et thèses utilisés par des élus du parti de juillet 2017 à juillet 2023.*

2. Contexte

2.1. Nationalisme flamand sur l'échiquier politique belge

Le nationalisme flamand trouve ses racines dans le mouvement flamand, apparu dès l'indépendance de la Belgique en 1830 et l'établissement de l'état unitaire belge. Le mouvement flamand et le nationalisme flamand sont des champs larges et aux multiples facettes. Toutefois, si l'on veut comprendre comment ce mouvement a émergé dans le paysage politique belge, la théorie des clivages de Lipset et Rokkan (1967), actualisée par De Coorebyter (2008) peut être une grille de lecture intéressante.

Avant de définir sur quel clivage naît le mouvement, il convient de revenir rapidement sur le processus de création d'un clivage. En effet, comme le rappelle De Coorebyter (2008) trois étapes sont à distinguer dans la constitution de celui-ci.

La première étape est celle du déséquilibre initial. Un clivage apparaît lorsqu'il y a un déséquilibre durable et profond qui est ressenti par une partie de la population, qui se traduit par des tensions entre cette partie de la population qui se sent dominée, et un groupe qui est davantage en position dominante. Face à ce déséquilibre, les individus issus du pôle dominé enclenchent la deuxième étape qui est celle de l'auto-organisation. Ils se mettent ensemble et des groupes s'organisent par rapport à ce déséquilibre. C'est ainsi qu'émergent des groupes intermédiaires tels que les associations. À la suite de cette auto-organisation vient alors la troisième étape : la création d'un ou plusieurs partis. Toujours sur ce même déséquilibre, dans le but de défendre structurellement la cause, les partis politique se créent. Le premier parti est issu du pôle dominé, puis un autre se développe du côté du pôle dominant, souvent en réaction aux revendications (De Coorebytter, 2008).

Ainsi, Lipset et Rokkan (1967) puis De Coorebytter (2008) dinstinguent quatre clivages qui ont structuré la vie politique occidentale : le clivage Église/État, le clivage Centre/Périphérie, le clivage Possédants/Travailleurs ainsi que le clivage Industrie/Agraire. En Belgique, ce sont surtout les trois premiers clivages qui ont façonné notre paysage politique. Si le clivage Église/État porte principalement sur des questions éthiques et explique l'émergence du parti libéral face à un pouvoir politique aux mains des catholiques, c'est sur le clivage Centre/Périphérie qu'il nous faut s'arrêter pour comprendre l'émergence du mouvement flamand.

Le clivage « Centre/Périphérie », aussi appelé clivage communautaire, porte principalement sur des questions linguistiques et culturelles. En 1830, la Belgique est un État unitaire dont la langue nationale et officielle est le français : l'armée, la justice et les institutions publiques fonctionnent en français. Cependant, cette langue romane n'était pas parlée par la majorité de la population. À cette époque, la proximité linguistique entre le français et le sud du pays est beaucoup plus forte que celle entre le français et le nord du pays. Par conséquent, l'écart entre les patois wallons et la langue française va vite se réduire alors que les Flamands peinent à réduire cet écart et en subissent des discriminations. C'est donc dû à ce déséquilibre linguistique et culturel que dans les années 1840, le mouvement flamand s'organise pour revendiquer une langue et culture flamande propre. La constitution du premier parti flamand nommé « Meetingspartij » a lieu en 1860. Cinquante ans après la création du mouvement flamand, un mouvement wallon se constitue en réponse à certaines avancées flamandes. Aujourd'hui, ce clivage est encore omniprésent dans la vie politique belge, comme nous pouvons l'observer au travers des six réformes de l'État et s'est transformé même en clivage « Périphérie/Périphérie ». S'il est vrai que le clivage Industrie/Agraire n'a pas structuré la vie politique belge au point d'y voir émerger des partis politiques propres, il nous faut cependant souligner le rôle du monde agricole flamand sur la scène politique. En effet, au XIXe et au début du XXe siècle, face à une Wallonie industrialisée, des fédérations agricoles se développent en Flandre, notamment le Boerenbond. Elles sont de puissants relais vers les partis, surtout les partis catholiques. Alors que d'une manière générale cette identité catholique est dominante en Flandre, la Wallonie, à l'inverse, est anticléricale. Cette opposition va accentuer la volonté de régionaliser le pays. En outre, on constate que dans le milieu agricole, les fédérations, et l'ensemble de leurs membres, continuent à jouer un rôle important en donnant leur soutien aux partis existants. De plus, on peut ajouter que le monde rural flamand

paupérisé exclu vers la périphérie flamande trouve une alternative en s'impliquant dans des partis flamands nationalistes menant notamment le combat linguistique, ce qui explique comment ce clivage Industrie/Agraire est aussi en quelque sorte absorbé par le clivage Centre/Périphérie (De Coorebyter, 2008).

Si selon De Coorebytter (2008) le mouvement flamand trouve son origine dans le clivage Centre/Périphérie, en est-il de même pour le nationalisme flamand en général, et pour le Vlaams Belang en particulier ? N'existerait-il pas un autre clivage, spécifique à l'extrême droite ?

Avant de présenter la proposition de De Coorebyter (2009) en détail, il convient de revenir, comme lui, sur les tentatives précédentes d'application du modèle original aux partis d'extrême droite. La première est celle de Lipset et Rockan (1967) eux-mêmes que De Coorebyter juge insatisfaisante. Bien que les deux auteurs aient identifié chaque étape du processus de leur modèle aux partis d'extrême droite, De Coorebyter leur reproche de ne pas avoir approfondi et reconnu les caractéristiques de l'extrême droite. Au lieu d'envisager l'extrême droite comme une spécificité, ils la considèrent plutôt comme un paradigme, ce qui les aurait poussés, selon De Coorebyter (2009), à considérer ces partis dans le clivage « Centre/périphérie », plus exactement « comme une forme « extrême » de centralisme qui refuse la répartition négociée des avantages à concéder aux différentes composantes de la nation » (De Coorebyter, 2008).

La seconde tentative est celle de André-Paul Frognier (De Coorebyter, 2009). Celui-ci s'affranchit de la solution proposée par Lipset et Rockan (1967) tout en suivant leur méthode. Il crée pour cela une nouvelle révolution qu'il nomme « Révolution Mondialiste », et y intègre deux nouveaux clivages : le premier d'ordre territorial, « Mobilité/Résistance » et le deuxième d'ordre fonctionnel, « Identité/Cosmopolitisme ». De Coorebyter reconnaît la pertinence de la nouvelle révolution, mais, compte tenu de la tendance de l'extrême droite à regrouper tous les maux de la société d'un seul tenant, il ne voit pas l'utilité de deux clivages et décide de n'en garder qu'un pour tester l'hypothèse d'un nouveau clivage : Identité/Cosmopolitisme. C'est donc celui-ci que nous allons analyser ici en trois phases.

Premièrement, il questionne le clivage dans le sens « Cosmopolitisme/Identité ». Celui-ci suppose de considérer que l'émergence des partis d'extrême droite aurait pour origine un sentiment de déséquilibre d'une partie de la population en faveur des populations étrangères et immigrées. Or, il est intéressant de noter que du côté flamand, le Vlaams Block (VB),

prédécesseur du Vlaams Belang, a vu ses scores électoraux exploser à partir du milieu des années 1980 lorsque le parti a privilégié les thématiques anti-immigration et sécuritaires. Côté francophone, le FN belge s'est lui directement approprié les thématiques anti-immigrées. De Coorebyter souligne que, dans le cadre de ce clivage, il y a bien deux approches distinctes de la société, l'une identitaire, nationaliste et anti-immigrés, et une autre, cosmopolite, pour l'égalité des droits et multiculturaliste, et que les partis d'extrême droite et leurs électeurs se sentent dominés par le pôle «Cosmopolitisme».

Deuxièmement, il inverse le clivage et propose une analyse «Identité/Cosmopolitisme». Quand bien même certaines lois et mesures égalitaires en faveur des droits des immigrés peuvent être interprétées par les « Identitaires » comme une attaque contre eux, de nombreux spécialistes privilégient cette seconde dénomination du clivage. Elle a effectivement pour révélateur les nombreuses inégalités sociales et discriminations que subissent les populations immigrées en Belgique, tant dans l'accès à des emplois de qualité, qu'au logement et plus généralement à l'égalité des chances. Ils subissent également de nombreuses discriminations dues à leurs appartenances ethniques ou culturelles. On peut dès lors considérer que les populations étrangères et immigrées pourraient largement ressentir un déséquilibre en leur défaveur face aux nationaux, ce qui correspond parfaitement à la première strate du modèle. La deuxième strate, à savoir la mobilisation et l'auto-organisation des populations qui s'estiment désavantagées est également remplie : De Coorebyter note que de nombreux mouvements et associations, couvrant de multiples aspects et revendications des populations immigrées, émergent dès le milieu des années 1950 pour les aider à améliorer leurs conditions de vie et que les revendications concernant le droit de vote remontent à 1968 (De Coorebyter, 2008). Aujourd'hui encore, de nombreuses associations continuent de militer pour les droits des sans-papiers, des réfugiés et des migrants.

Dans une troisième phase d'analyse, bien qu'il reconnaisse que les analyses confirment l'existence d'un clivage manifeste dont les conditions sont généralement respectées, De Coorebyter tient à souligner que ce clivage reste incomplet, voire, selon son expression, « doublement incomplet » (De Coorebyter, 2008). Voyons cela en détail.

Il observe tout d'abord que le pôle « Cosmopolitisme » remplit bien les deux premières strates, à savoir un déséquilibre historique en défaveur des immigrés dès leur arrivée en Belgique et leur auto-organisation rapide entre les années 1950 et 1970. Si l'on considère ces deux strates,

nous sommes bien dans un clivage « Identité/Cosmopolitisme », mais on constate alors que le pôle « Cosmopolitisme » ne remplit pas la troisième strate, car il ne s'incarne pas dans un ou des partis politiques totalement voués à défendre cette cause, et reste, par conséquent, incomplet. L'auteur identifie deux hypothèses. La première serait due au fait que les étrangers extraeuropéens n'ont eu accès au droit de vote aux élections locales en Belgique qu'à partir de 2004, ce qui ne leur a pas permis jusque-là de s'organiser en partis. La seconde se trouverait dans le contexte historique dans lequel les premiers immigrés sont venus en Belgique. Ces derniers venaient en tant que main d'œuvre ouvrière temporaire et n'avait pas l'intention ni vocation à s'installer durablement dans le pays. En outre, leurs revendications immédiates ont été portées par d'autres organisations comme les syndicats.

De son côté, le pôle « Identitaire » ne complète pas non plus toutes les strates du modèle, mais pour un manquement opposé. Ici, la création de partis politiques est manifeste et correspond bien à la troisième strate de la constitution d'un clivage, mais la première étape, celle du sentiment de déséquilibre revendiqué par les nationaux, intervient en « réaction aux premières avancées obtenues par les personnes issues de l'immigration » (De Coorebyter, 2008). C'est, d'après l'auteur, la raison principale pour laquelle le manquement de ce pôle se situe surtout dans l'ancrage trop peu important dans la société. Les raisons de ce manque d'enracinement via différents types d'associations diffèrent entre le sud et le nord du pays. Chez les francophones, les recherches de Manuel Abramowicz confirment que le stade « groupusculaire » (De Coorebyter, 2008) des organisations anti-immigrés est loin de confirmer la domination du pôle « Cosmopolitisme » sur le pôle « Identité ». En Flandre, le VB, originellement centré sur le clivage « Centre/Périphérie » et ancré dans les revendications linguistiques et culturelles s'est étoffé, à partir de la deuxième moitié des années 1980, de divers militants venant de plus petits partis ou d'organisations fascistes parfois anciennes. De Coorebyter note toutefois que « les milieux fascistes et racistes n'offriront au VB qu'un ancrage quantitativement limité » (De Coorebyter, 2008). Le génie du VB aura été de « normaliser » les thèmes sécuritaires et xénophobes dans l'opinion, mais sans créer d'organisation majeure de la société civile, ce qui illustre ici l'incomplétude du pôle « Identitaire » dans la théorie des clivages (De Coorebyter, 2008).

Face à ce « quasi-clivage, ambigu et incomplet » (De Coorebyter, 2008), Sinardet (De Coorebyter, 2009) propose de revenir sur l'une des premières critiques formulées à la théorie

des clivages dès les années 1970. En effet, à ce moment Inglehart (De Coorebyter, 2009) propose de définir un nouveau clivage. Il est d'abord théorisé par lui-même comme étant un clivage « Matérialisme/Postmatérialisme », avant d'être redéfini par la suite, notamment par Sinardet comme étant le clivage « Traditionalisme/Postmodernisme ». Dans l'article de de Coorebytter (2009), Sinardet (De Coorebytter, 2009), propose une réactualisation de cette première critique dans le but de pouvoir placer les mouvements écologistes et d'extrême droite dans une théorie des clivages adaptée.

L'origine de ce nouveau clivage tient place dans l'identification d'une nouvelle révolution. En effet, si les clivages traditionnels de Lipset et Rokkan (1967) trouvaient leur origine dans les révolutions nationales (« Église/État », « Centre/Périphérie ») puis industrielles (« Possédants/Travailleurs », « Urbain/Agraires »), une troisième révolution apparaissant dans les années 1970 expliquerait l'émergence d'un clivage « Traditionalisme/Postmodernisme » : la révolution postindustrielle. Cette révolution postindustrielle a ceci de particulier qu'elle est considérée comme « silencieuse ». Inglehart prétend en effet qu'a contrario des deux premières révolutions, celle-ci se serait déroulée sans réels bruits et sans intentions des acteurs, qui, au lieu d'en être à l'initiative, subiraient plutôt les conséquences.

Pour détailler son hypothèse, Inglehart prend appui sur la théorie des besoins et la pyramide qui en découle de Maslow. Il stipule qu'à la fin de la seconde guerre mondiale, d'importants progrès ont été accomplis en Occident, qui ont eu pour effet d'accroître considérablement le niveau de prospérité des populations. Ce faisant, les clivages traditionnels ont peu à peu perdu de leur force structurante. Par exemple, dans le cas du clivage « Possédants/Travailleurs », les rapports de force entre patronat et ouvriers ainsi que les conditions de vie de ces derniers ne sont plus ce qu'ils étaient au XIX^{e} siècle. C'est ainsi que peu à peu, les conflits en termes de conditions matérielles d'existence ont laissé place à des revendications en termes de besoins immatériels. Et c'est autour de ces besoins immatériels que se sont structurés de nouveaux conflits qui ont donné naissance au nouveau clivage que Inglehart propose : le clivage « Matérialisme/Postmatérialisme ». Voyant par la suite le poids des valeurs dans les conflits structurant les deux pôles, il redéfinit son clivage comme étant un clivage traditionalisme/postmodernisme.

En effet, après des études empiriques sur les comportements électoraux, Inglehart observe que toute une série de valeurs postmodernistes (la défense de l'environnement, l'égalité des genres,

la protection des minorités, la reconnaissance d'une diversité sexuelle, etc.) se regroupent de façon positive en un pôle commun à toute une partie de l'électorat et de façon négative autour d'un autre pôle. Ceux-ci sont les deux pôles définis dans son clivage « Traditionalisme/Postmodernisme », et sont deux pôles autour desquels les nouveaux conflits à l'œuvre vont impliquer un positionnement d'anciens et de nouveaux partis politiques sur cet axe. Selon lui, c'est donc moins la classe sociale que notre positionnement sur ces pôles de valeurs qui influence notre vote.

Par conséquent, il propose une tout autre grille de lecture sur l'émergence dans les années 1960 des partis communautaires en Belgique. En effet, il voit la création de la Volksunie et du FDF non pas comme une conséquence du clivage centre/périphérie, mais bien d'un nouveau clivage traditionalisme/postmodernisme. Comme le souligne Sinardet dans l'article de De Coorebytter (2009) : « beaucoup d'électeurs de ces deux partis « communautaires » belges votaient, du moins en partie, sur la base de désirs de changement, inspirés par des valeurs postmatérialistes. Cela n'est pas trop surprenant, car si l'on analyse les programmes politiques de ces partis dans cette période, on constate que le FDF a été l'un des premiers partis à développer certaines idées de renouvellement urbain, de politique écologique, avant la naissance d'Écolo » (2009). Quant à la Volksunie, il ajoute : « La VU s'est fortement profilée comme parti de renouvellement démocratique, s'attaquant au système politique sclérosé, contre le pouvoir des piliers, des partis traditionnels, etc. L'aile gauche de la VU s'est en plus nettement profilée sur les valeurs postmatérialistes : pacificisme (élément historiquement présent dans le mouvement flamand), égalité homme-femme, etc. » (2009). Dans le cas de la Volksunie, il est évident que ce positionnement « postmatérialiste » n'était pas sans conséquence, puisque ce parti compte aussi une aile beaucoup plus conservatrice et matérialiste, qui donnera naissance à la NVA quelques décennies plus tard.

Pour continuer l'analyse de l'échiquier politique belge au travers de ce nouveau clivage, Sinardet détaille qu'après le positionnement de partis autour ce clivage, d'autres se sont formés uniquement en lien avec ces valeurs traditionalistes ou postmodernistes. C'est le cas en Flandre du Vlaams Blok (pour le pôle traditionaliste) et de Agalev (pour le pôle postmoderniste). En effet, pour ce dernier, plusieurs études démontreraient une motivation des électeurs davantage attirés par des enjeux postmodernistes, tels que le pacifisme ou l'égalité des genres, que par une pure posture antiproductiviste et proenvironnementale. Sinardet ajoute que ce clivage

permet également de positionner des partis de droite populistes tels quel la Lijst Dedecker même si ces derniers peuvent s'avérer moins hostiles sur un certain nombre de valeurs postmodernistes que les partis d'extrême droite.

Pour terminer la définition de ce nouveau clivage traditionalisme/postmodernisme, Sinardet (2009) propose une application de l'analyse des trois étapes constitutives d'un clivage de De Coorebyter (2008). Pour la première étape, le déséquilibre initial, on constate que la révolution postindustrielle engendre une prise de conscience d'une série d'inégalités : les femmes par rapport aux hommes, les homosexuels par rapport aux hétérosexuels ou encore les allochtones par rapport aux autochtones. Dans un deuxième temps, ces déséquilibres vont permettre le développement de mouvements organisés : les mouvements féministes, LGBT, altermondialistes ou mouvements pour plus de démocratie directe. Enfin, troisième étape, ces mouvements vont également donner naissance à des partis politiques. C'est typiquement le cas d'Ecolo et Groen (ex-Agalev), mais également, dans une certaine mesure et comme vu précédemment, de partis politiques tels que le FDF et la Volksunie.

La plus-value de l'analyse de Sinardet (2009) est qu'elle propose une solution au problème de définition du clivage « Cosmopolitisme/Identité » de De Coorebyter (2009) qui prétendait que le pôle cosmopolitisme était constitué d'une vie associative, mais pas de partis politiques. Or, si l'on considère le pôle cosmopolitisme comme une partie du pôle postmodernisme du clivage proposé par Sinardet (2009), on peut bel et bien affirmer qu'il est constitué par des partis politiques. De plus, comme le pôle postmoderniste se constitue dans un premier temps en réaction à la domination traditionaliste, cela expliquerait que ce dernier est moins constitué d'une vie associative et structuré par des partis. Néanmoins, l'évolution du paysage politique ces dix dernières années pourrait également expliquer l'essor des partis d'extrême droite et de droite populiste par une domination des thèmes postmodernistes dans l'espace publique et par une volonté de défense des valeurs traditionnelles. Ainsi, selon Sinardet, la question de savoir quel pôle est à l'origine du second importe moins que de parler d'un constant renforcement mutuel des deux pôles.

En conclusion, ce nouveau modèle de clivage permet d'étendre une analyse électorale souvent trop réduite. Comme le souligne Sinardet (2009), il a été démontré à plusieurs reprises que ce qui motivait le vote pour des partis tels que la NVA ou le Vlaams Belang était moins lié à des considérations indépendantistes (ce qui est souvent l'analyse portée par la partie francophone

du pays) qu'à des considérations en termes d'enjeux sociétaux. Ce qui permet de reconsidérer ces enjeux identitaires qu'ils portent, non pas en termes de clivage « Centre/Périphérie », mais plutôt à l'aune du clivage « Traditionnaliste/Postmoderniste ».

2.2. Bref historique du Vlaams Belang

En Flandre, l'extrême droite se constitue essentiellement autour du Vlaams Belang (ex-Vlaams Blok). Celui-ci naît en 1978 à la suite de la mise en cartel de deux partis : le Vlaams Nationaal Partij (VNP) et le Vlaams Volkspartij (VVP), eux-mêmes constitués une année auparavant, en 1977, suite à la participation de la Volksunie au processus du Pacte d'Egmont. Ce pacte visait à définir les contours d'une Belgique fédérale et à aboutir à des compromis sur certaines querelles communautaires entre francophones et néerlandophones. La participation de la Volksunie au Pacte d'Egmont a été vue comme une trahison à la cause flamande par les milieux nationalistes. C'est ainsi que le VVP et le VNP se sont constitués, avant tout et surtout comme des partis politiques avec pour objectif l'indépendance de la Flandre. En 2004, suite à plusieurs condamnations pour racisme, le Vlaams Blok est contraint de changer de nom et de modifier ses statuts. Les cadres du parti restent essentiellement en place et seules quelques modifications programmatiques sont effectuées afin de donner l'image d'un parti davantage modéré. Malgré cette condamnation, le Vlaams Belang devient en 2004 le premier parti de Flandre. Par la suite, fin des années 2000 et début des années 2010, les résultats du Vlaams Belang chutent. Le parti souffre du cordon sanitaire et de l'essor de deux autres partis : la NVA et la Lijst De Decker. Deux partis qui prônent également l'indépendance de la Flandre et qui se situent également fort à droite dans le paysage politique flamand. De plus, nombre de mandataires VB migrent vers ces deux partis. Suite à un nouvel échec électoral en 2014, Tom Van Grieken prend les rênes du parti et « sous sa présidence, le VB conserve les éléments fondamentaux de son programme, à savoir l'indépendance de la Flandre, l'antipolitisme, la lutte contre l'immigration et la criminalité, et l'euroscepticisme » (Briard, 2019). En 2019, le VB redevient le deuxième parti de Flandre. Briard (2019) expose trois raisons : premièrement, l'échec du gouvernement fédéral MR/NVA/CD&V/Open VLD sur les questions migratoires (notamment l'adoption du Pacte mondial de l'ONU pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, également nommé *Pacte de Marrakech*) ; deuxièmement, la mise au frigo des questions institutionnelles et le peu d'avancées communautaires de la NVA ; troisièmement, le renouveau de style apporté par son président Tom Van Grieken. Si aucun parti politique ne veut toujours former de coalitions avec

le VB, le succès de 2019 a quand même valu à son président une invitation pour une consultation royale lors des négociations gouvernementales, une première depuis 1936.

D'un point de vue de la théorie des clivages, on peut poser le postulat d'un double positionnement : d'une part sur le pôle périphérie dans le clivage « Centre/Périphérie », et d'autre part sur le pôle traditionaliste dans le clivage « Traditionnaliste /Postmoderniste ». Si initialement, le VVP et le VNP, les deux partis fondateurs du VB, s'étaient constitué avant tout pour défendre l'indépendance de la Flandre, il est indéniable que le parti a évolué comme étant surtout un parti anti-immigration et anti-islam, s'inscrivant en outre dans ce que Swyngedouw (1995) décrit comme le pôle « fermeture culturelle particulariste ». Si on prend la théorie de René Girard (1982), on peut facilement distinguer les trois boucs émissaires désignés du VB : les musulmans, les partis traditionnels et l'Europe. Son positionnement anti-establishment et antipolitiste peut néanmoins également être perçu comme un positionnement postmoderniste, dans la volonté de sortir des clivages traditionnels et du pouvoir des piliers dans la vie politique belge.

2.3. Homonationalisme et fémonationalisme

Pour mieux appréhender la position du Vlaams Belang sur les questions LGBT en général et trans en particulier, il nous paraît intéressant d'approfondir la notion d'homonationalisme et d'évoquer celle de fémonationalisme. Ces deux notions renvoient à l'incorporation des revendications féministes et LGBT dans les mouvements nationalistes.

Comme précisé précédemment, le concept d'homonationalisme est créé par Jasbir Puar (2007) au regard de la politique étrangère américaine sous le mandat républicain de George W. Bush, et renvoi à l'instrumentalisation des droits LGBT pour renforcer la discrimination à l'égard d'autres minorités. La notion de fémonationalisme, développée par Sara Farris (2017), s'inscrit dans les travaux de Puar et s'intéresse à l'instrumentalisation des droits des femmes par les mouvements nationalistes. Ensemble, ce que Puar (2007) et Farris (2017) visent à souligner est la tendance récente des mouvements politiques de droite en Occident à se présenter comme les protecteurs des droits des femmes et des LGBTQ+. Cela, au détriment d'autres groupes sociaux, car comme Puar (2007) et Farris (2017) le démontrent, ces acteurs agissent toujours pour des raisons purement nationalistes, en dénigrant les non-Occidentaux, et en particulier la communauté musulmane.

Pour Farris (2017), le rapport au féminisme est une différence importante entre les mouvements nationalistes contemporains et leurs prédécesseurs, dont les mouvements fascistes. Si les mouvements du XXe siècle se détournaient voire rejetaient les revendications féministes, elle souligne que les mouvements actuels les incorporent dorénavant dans leur rhétorique nationaliste et xénophobe. Le terme *fémonationalisme,* qui est construit par Farris (2017) sur base d'une contraction des termes *féminisme* et *nationalisme*, peut se comprendre à la lumière de ces deux facettes. Il peut donc renvoyer soit à l'exploitation des thématiques féministes dans des discours anti-islam nationalistes, soit à l'implication de certains acteurs féministes dans la stigmatisation des hommes musulmans. De manière analogue, Puar (2007) a développé avant Farris (2017) sa notion d*'homonationalisme* sur base de la contraction des termes *nationalisme* et *homosexuel*. Cette notion renvoie à l'utilisation de la défense des droits LGBT pour légitimer une exclusion d'autres minorités, en particulier raciales, de l'espace national.

Puar (2007) et Farris (2017) affirment qu'*in fine*, le nationalisme féminin ou le nationalisme gay ne doivent toujours être considérés que comme des moyens de soutenir l'agenda nationaliste et non les causes féministes ou LGBT. En particulier, Farris (2017) affirme que dans les gouvernements auxquels participent les partis nationalistes, les politiques concrètes de protection ou de renforcement du droit des femmes tendent à être absentes.

Puar (2007) applique exclusivement son analyse *homonationaliste* au contexte national américain. Elle y démontre un lien explicite entre les attentats du 11 septembre 2001 et l'essor d'une rhétorique homonationaliste. Cette rhétorique trouve également un terreau fertile dans une xénophobie à peine voilée critiquant ouvertement de plus en plus ouvertement la persécution des homosexuels ainsi que le statut des femmes dans les pays musulmans. Farris (2017) quant à elle, prend pour illustration trois partis politiques européens : le Front National français, la Lega Nord italienne, et le PVV (Partij Voor de Vrijheid) néerlandais. S'appuyant sur les travaux de Puar (2007), elle y souligne également le tournant qu'ont été les attentats du 11 septembre 2001 dans le développement de la rhétorique femonationaliste. L'attention accrue qu'ont suscitée les pays musulmans dans les médias a également eu pour effet d'attirer l'attention du public sur la situation des femmes dans ces pays. Cette dynamique participe à une stigmatisation qui n'a que peu d'effets concrets sur l'amélioration des droits des femmes. Puar (2007) et Farris (2017) soulignent également le rôle de l'économie néolibérale dans l'essor de l'homo- et du fémonationalisme. La communauté LGBT est souvent stigmatisée comme

une communauté à haut pouvoir d'achat, donc comme des consommateurs à protéger, alors que les populations musulmanes dans les pays occidentaux sont davantage en situation de pauvreté, donc à faible pouvoir d'achat, ce qui n'inciterait pas nos sociétés néolibérales à les valoriser. Cela est d'autant plus renforcé que les hommes musulmans sont surtout stigmatisés comme étant une menace culturelle pour ces sociétés.

Pour détailler leurs analyses respectives, Puar (2007) et Farris (2017) constituent un corpus reprenant des discours provenant des magazines d'information de ces partis politiques ainsi que du matériel électoral. Elles ont également procédé à une revue de la presse concernant la position de ces partis sur ces questions ainsi que mené des observations et entretiens avec des personnes militantes pour ces partis. Enfin, elles ont également procédé à une analyse des débats parlementaires concernant ces questions.

2.4. Perception historique de la transidentité

Si certains débats actuels autour de transidentités laissaient à penser qu'il ne s'agirait que d'un phénomène contemporain, des auteurs tels que Maillet (2023), rappellent que des expériences de transidentités, souvent invisibilisés, ont régulièrement essaimé à travers l'histoire de l'humanité, en particulier pendant les premiers siècles de la chrétienté.

L'auteur prend notamment pour exemple les récits chevaleresques du Moyen Âge tel que le Roman de Silence, qui prend place dans la cour des rois de Cornouailles du XIIIe siècle, dans lequel Eufème, mariée au souverain régent, entretient une relation avec une nonne transgenre, dont les parents l'avaient genré au masculin pour des raisons d'héritage (Maillet, 2023). Il rappelle en outre que dans le récit de Tristan et Yseult, Tristan s'habille parfois en femme pour rejoindre Yseult (Maillet, 2023). Si l'on ne peut techniquement pas parler de transidentité, qui est un concept plutôt récent, l'auteur nous rappelle que les normes de sexualité et de genre ont toujours fortement évolué à travers l'Histoire et qu'il a régulièrement existé des personnes qui ne correspondaient pas forcément aux normes de genre de l'époque (Maillet, 2023). Si le tournant moderne du XIXe siècle a engendré une vision binariste de la sexualité inspirée de prétendument observés « invariables biologiques » (Maillet, 2023) - qui ont notamment abouti à la pathologisation de la transidentité - l'auteur souligne que dans les sociétés prémodernes, les frontières entre nature et culture, ainsi qu'en genre et sexualité, ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui.

Par exemple, « si au XVIIIe siècle on parle de « crime de travestissement » pour les personnes qui ne s'habillent pas selon leur sexe, cette expression n'existe pas au Moyen Âge » (Maillet, 2023). En réalité, au Moyen Âge et durant la Renaissance, ce sont surtout les comportements sexuels, qui sont contrôlés et réprimés, notamment le crime de *sodomie.* Et l'auteur souligne que les quelques informations dont on dispose pour le moment concernant des procès qui pourraient concerner ce qu'on considère aujourd'hui comme des personnes trans, démontrent que celles-ci ont davantage été condamnées pour avoir prétendument tenté de camoufler un délit de sodomie plutôt que pour avoir adopté des normes d'un autre genre (Maillet, 23).

Cependant, dans des époques antérieures, Maillet (2023) souligne que l'hagiographie récente permet de mettre en avant une certaine *sainteté trans*. Maillet (2023) prend l'exemple de Sainte Thècle, disciple de Paul de Tharse qui a refusé le mariage et s'est convertie au christianisme. Elle a été autorisée à prêcher en vêtements masculins par Paul de Tharse. Sainte Thècle meurt en « devenant la première « femme » morte pour le christianisme (en habits masculins) »(2023). Si les textes relatant la vie de Sainte Thècle ont été écartés du corpus des apôtres et « déclarés apocryphes par les Pères de l'Église » (Maillet, 2023), Maillet souligne que le culte de Sainte Thècle « est cependant bien attesté pendant tout le Moyen Âge et jusqu'à aujourd'hui dans certaines localités, notamment auprès de femmes qui se retrouvaient dans la grotte Hagía Tékla à Silifke, en Turquie » (Maillet, 2023). Maillet rajoute que « les ascètes que l'on aurait tendance à dire transgenres aujourd'hui passaient en effet souvent pour des eunuques, parce que dans l'Empire byzantin, la masculinité se caractérisait par la barbe et que des hommes sans barbe étaient nécessairement perçus comme des eunuques, comme un « troisième genre » qui s'est longtemps maintenu dans l'Empire » (2023).

C'est selon lui le cas de Sainte Eugénie, également appelé frère Eugène. « L'histoire raconte que la jeune fille passe pour un eunuque en même temps que deux de ses compagnons, Prothe et Hyacinthe, eunuques eux aussi. Tous les trois entrent dans une communauté chrétienne où le frère désormais appelé Eugène devient abbé et guérisseur. Accusé à tort d'agression sexuelle par une femme perfide, il est conduit au procès devant son propre père, le préfet Philippe, qui reconnaît son enfant. Le père, Eugène et même la mère deviennent des chrétiens prosélytes et meurent à Rome lors d'une persécution ». (Maillet, 23). Il ajoute que si, à nouveau, les traces écrites de l'histoire d'Eugénie ou Eugène ont été effacées des écrits religieux officiels, on

retrouve néanmoins des églises et des autels en l'honneur de Sainte Eugénie dans de multiples villages d'Italie et de Croatie.

C'est également le cas de Sainte Théodora, au Ve siècle. « Theodora·os (…) est un personnage populaire dont la vie a été souvent racontée et recopiée. Femme mariée, elle commet un péché d'adultère sous l'influence du démon. Son remords entraîne une transition de genre et un nouveau nom : Théodoros. Accusé faussement d'avoir séduit une femme qui tombe enceinte, Théodoros ne dit rien qui pourrait l'innocenter et s'occupe de l'enfant dans une forme de parentalité trans adoptive. Une lettre découverte après sa mort raconte toute l'histoire et fait la lumière sur cette fausse accusation de paternité » (Maillet, 2023).

Ces exemples de *sainteté trans* présente dans les premiers siècles du christianisme illustrent le fait que les frontières entre les deux genres n'ont pas toujours été aussi hermétiques. Néanmoins, cette *sainteté trans*, modèle de dépassement ascétique inspiré d'un idéal chrétien dépassant la binarité des genres, n'est que transmasculine (Maillet, 2023). Cela témoigne la domination du masculin sur le féminin, domination qui perdure à travers l'Histoire. Néanmoins, cela reste « le signe d'un monde où la porosité et la plasticité des catégories n'enfermaient pas toujours autant les personnes que les époques ultérieures ont voulu le faire croire. Au sein de l'histoire trans, qui rapporte surtout intolérances et répressions, la *sainteté tra*ns apparaît comme un moment de lumière qui ouvre malgré tout des perspectives émancipatrices » (Maillet, 2023).

2.5. Idéologie du genre, théorie du genre et genrisme

Depuis le milieu des années 2010, Kuhar et Paternotte (2018) observent une multiplication de mobilisation d'acteurs qui prétendent lutter contre l'*idéologie du genre*, la *théorie du genre*, ou l'*antigenrisme*. Ils identifient comme point de départ les mobilisations qui ont émergé suite aux débats et à l'adoption de la loi dite *du Mariage pour Tous* en France, en 2013. Plus précisément, ils soulignent comme les actions des Veilleurs ont inspiré nombre de mouvements réactionnaires. Les Veilleurs sont donc un groupe né en 2013, rassemblant essentiellement des jeunes catholiques qui s'opposent au *Mariage pour Tous* en prônant une *écologie humaine* qui repose sur la relation matrimoniale entre un homme et une femme, formant une famille. Cette famille est selon eux la base de notre civilisation humaine et ils prétendent lutter pour qu'elle le reste, en défendant en outre le droit pour un enfant d'avoir un père et une mère. Leur mode d'action consiste en des veillées aux chandelles ou diverses lectures sont faites en public. Ce

mouvement a essaimé un peu partout en Europe, et particulièrement en Italie, où se forment les *Sentinelle in Piedi* (Kuhar et Paternotte, 2018). Ce mouvement gagnant en importance, les Veilleurs français ont finalement repris le nom de leurs homologues et ils deviennent en 2016 *Les Sentinelles*. Outre le mouvement italien, de nombreuses mobilisations similaires ont essaimé de par le monde durant la décennie.

Bien que des particularités locales existent dans les revendications de chacun de ces mouvements Kuhar et Paternotte soulignent les spécificités communes de ces mobilisations transnationales : le caractère religieux des oppositions conservatrices face aux politiques d'égalité sexuelle et de genre, ainsi que la réaffirmation des arguments religieux dans l'espace public. Ils rajoutent que ces mouvements s'insèrent dans les mouvances nationalistes et souverainistes locales (2018). Au-delà de la légalisation du mariage homosexuel, ces fondements religieux, conservateurs et nationalistes servent donc de terreau à une critique de nombreux droits, parfois déjà acquis : l'avortement, l'adoption homosexuelle, la procréation médicalement assistée, la gestation pour autrui. De façon plus large, on peut dire qu'ils s'attaquent tant aux droits des minorités sexuelles qu'à certains droits acquis par les mouvements féministes. Kuhar et Paternotte (2018) identifient enfin des racines idéologiques et des cadres théoriques communs : tous ces mouvements prétendent lutter contre la *théorie du genre*, l'*idéologie du genre* ou *l'(anti)genrisme.* Pour comprendre ce qui se cache derrière ces termes, les auteurs rappellent qu'ils ne sont pas à confondre avec les Etudes de Genre, discipline académique en sociologie dont l'objet d'étude est le genre, en tant que catégorie sociale. Derrière son apparence scientifique, l'idéologie est avant tout un discours et une stratégie.

Dans un premier temps, en tant que discours, les auteurs rappellent tout d'abord que lors des manifestations en opposition au mariage homosexuel en France, les tracts de campagne de la Manif Pour Tous affirmaient que « l'idéologie du genre est destructrice, obscurantiste, antisociale, antipopulaire ainsi que contre nature » (Kuhar et Paternotte, 2018). Ces arguments ne constituent pas une spécificité du mouvement français, mais ont bien été repris à travers toute l'Europe dans les années 2010, ce qui permet à Kuhar et Paternotte d'affirmer que ce recours à une théorie ou idéologie du genre constitue bien un cadre théorique et conceptuel crucial des mouvements d'opposition aux droits des femmes et de LGBT, et dans une plus large mesure, au monde académique des études de genre ; en ce qu'il remettait en cause des

conceptions essentialistes et naturalistes du genre et de la sexualité. La notion de genre est dès lors perçue comme une sorte de « matrice théorique de laquelle découle une série de réformes sociales et éthiques telles que les droits sexuels et reproductifs, le mariage et l'adoption homosexuelle, les nouvelles technologies de reproduction, l'éducation sexuelle, l'égalité entre les hommes et les femmes, la protection contre les violences sexuelles, et bien d'autres » (Kuhar et Paternotte, 2018). Ils ajoutent que pour ces mouvements réactionnaires, cette présumée idéologie du genre constitue une réelle menace contre l'humanité en ce qu'elle engendrerait une véritable révolution anthropologique en niant les différences sexuelles et la complémentarité des genres.

Pour ses détracteurs, l'idéologie du genre « favoriserait un certain hédonisme, laïcisme, relativisme et individualisme dans les sociétés occidentales en promouvant une culture de la mort, contrairement à la culture de la vie, défendue par l'Église » (Kuhar et Paternotte, 2018). Les partisans de ces mouvements anti-genre affirmeraient également que l'idéologie du genre serait extrêmement dangereuse pour les enfants en ce qu'elle favoriserait une permissivité sexuelle des adultes, une hypersexualisation des enfants, voire encouragerait la pédophilie (Kuhar et Paternotte, 2018). Enfin, les auteurs rappellent que pour les mouvements anti-genre, la prétendue idéologie du genre n'est pas seulement matrice de revendications sociales, mais est avant tout un projet politique, porté par des minorités. Ces mouvements voient cela comme « une sorte de conspiration qui vise à s'emparer du pouvoir en imposant des valeurs déviantes et marginales à la majorité de la population » (Kuhar et Paternotte, 2018).

Des auteurs réactionnaires parlent ainsi de totalitarisme du genre avec en son centre une idéologie du genre tout autant néfaste pour nos libertés individuelles que le fascisme ou le communisme (Kuby, 2016). Kuby affirme ainsi que « le totalitarisme a changé de costume et se drape maintenant des valeurs de liberté, justice, tolérance, égalité ou encore lutte contre les discriminations » (Kuby, 2016). D'autres auteurs réactionnaires affirment que les sociétés occidentales font face depuis longtemps à un *agenda du genre* s'attaquant, non pas frontalement aux communautés, mais détricotant les liens fondamentaux dans l'ombre, tel un sous-marin (O'Leary, 1997). Enfin, d'autres auteurs s'en prennent également au lexique utilisé par les tenants de l'idéologie du genre. Dans une perspective orwellienne, ils leur reprochent d'utiliser des termes techniques afin de cacher leurs véritables intentions. Kuby (2016) dénonce une multiplicité des termes dans le mouvement LGBT qui ne viseraient qu'à s'émanciper des

lois de la nature qui ont régi nos sociétés pendant des siècles (2016). Kuhar et Paternotte (2018) ajoutent que de nombreux auteurs réactionnaires voient des institutions comme l'Union européenne ou les Nations Unies comme des menaces pour nos sociétés en ce qu'elles constituent un relais pour cette idéologie du genre.

L'idéologie du genre en tant que discours est également utilisée par ses détracteurs pour permettre de dénoncer un prétendu projet de néocolonialisme moral occidental à l'égard des sociétés non occidentales visant à modifier leurs structures traditionnelles en favorisant l'adoption de réformes sociales découlant de cette idéologie du genre (Kuhar et Paternotte, 2018). C'est par exemple la posture qu'adopte Vladimir Poutine à l'égard de l'Union européenne, qu'il qualifie régulièrement de *Gayropa* (Verpoest, 2017). Des auteurs soulignent à cet égard le rôle qu'a joué la rhétorique anti-LGBT en Russie dans la guerre menée par Poutine contre l'Ukraine (Verpoest, 2017).

Enfin, la lutte contre l'idéologie du genre se retrouve également dans certains discours écologistes. C'est par exemple le cas lorsque le pape Benoit XIV utilisait la notion d'*écologie intégrale* pour appeler ses fidèles à ne pas seulement œuvrer à protéger la Terre, mais également à protéger l'humanité d'elle-même (Kuhar et Paternotte, 2018).

Dans un second temps, en tant que stratégie, la notion d'idéologie du genre, bien que non religieuse ne peut être comprise sans s'intéresser aux débats qui ont animé l'Église catholique ces dernières années.

En effet, Kuhar et Paternotte (2018) rappellent que l'émergence de la notion d'idéologie du genre peut clairement s'observer dans le courant des années 1990. Plus précisément, elle s'observe dans les débats au Vatican qui ont suivi les conférences des Nations Unies de 1994 au Caire ainsi que celle de 1995 à Pékin. Ces conférences avaient pour intention d'établir un cadre mondial de protection des droits sexuels et reproductifs. Le Saint-Siège, craignant que cela ouvre la porte à une reconnaissance mondiale du droit à l'avortement ou de l'homosexualité, a dès lors développé et diffusé un discours reposant sur la complémentarité des sexes et sur l'égalité de dignité plutôt que l'égalité des genres. Opérant un véritable lobby au sein des deux conférences, le Saint-Siège a réussi à ce qu'aucun engagement contraignant ne soit pris durant ces deux conférences (Kuhar et Paternotte, 2018). Les deux auteurs soulignent également le rôle qu'a joué Joseph Ratzinger, avant de devenir Benoit XIV, dans le développement et la promotion d'un discours féministe au sein de l'Église reposant avant tout

sur la complémentarité des deux sexes plutôt que sur l'émancipation des femmes. Ils soulignent également les travaux menés au Vatican par Michael Schooyans, membre du Conseil Pontifical de la Famille et de l'Académie Pontificale de Sciences sociales, prêtre belge et professeur émérite à l'Université Catholique de Louvain, qui dans son ouvrage *L'Évangile face au désordre mondial* (1997) dénonce une Organisation des Nations Unies qui œuvrerait massivement, mais discrètement à la diffusion de ce qu'il nomme *idéologie du genre*. Ils épinglent en outre le rôle influent exercé par Marguerite Peeters, une Belgo-Américaine, à la tête d'une ONG d'aide humanitaire en Afrique et consultante aux Conseil Pontifical des Laïcs et Conseil Pontifical de la Culture. Elle y dénonce régulièrement les atteintes de l'idéologie du genre sur la famille traditionnelle (Kuhar et Paternotte, 2018).

Pour Kuhar et Parternotte (2018), cela ne fait donc aucun doute que le Vatican a été au cœur de l'émergence de la notion d'idéologie du genre, qui a fait de ce débat l'une de ses priorités politiques majeures. Pour autant, il serait erroné d'imaginer que toutes les campagnes nationales qui ont essaimé en Europe à partir des années 2010 ait été orchestrées par Rome. Néanmoins, en servant de lieux d'échange et de promotion d'intellectuels hostiles à cette présupposée idéologie du genre, le Vatican a joué un rôle crucial dans l'essor des mobilisations et la diffusion de l'information.

Les auteurs précisent que s'il a fallu attendre une dizaine d'années entre l'émergence de la notion et son utilisation dans les mobilisations, c'est qu'une autre série d'acteurs sont intervenus dans le débat : les mouvements politiques populistes et d'extrême-droite (Kuhar et Paternotte, 2018). Les auteurs précisent que la vague populiste qui frappe l'Europe dans les années 2010 ne trouve pas ses fondements initiaux dans la critique de l'idéologie de genre, mais affirment plutôt que celle-ci a pu servir de « glue symbolique » (Kuhar et Paternotte, 2018) à toute une série de revendications de droite et anti-élite qui ont suivi la crise financière de 2008. Il y a eu selon eux une intersection entre les deux mouvements à travers la critique et le rejet d'élites considérées comme corrompues. Ces mouvements partagent également un rejet des structures supranationales et internationales telles que l'Union européenne ou les Nations Unies, et une volonté de revenir à des structures traditionnelles qui paraissent plus simples (Kuhar et Paternotte, 2018).

2.6.Mouvement anti-genre en Belgique

Bien que la Belgique soit le pays de résidence de deux architectes du mouvement anti-genre : Michel Schooyans et Marguerite Peeters, dont l'influence a été détaillée précédemment ; leurs travaux n'ont pas réellement trouvé de terrain fertile au sein de la société belge (Kuhar, Paternotte, 2018). S'il existe évidemment des activistes catholiques conservateurs qui luttent contre le droit à l'avortement ou encore le droit à l'euthanasie, droits qui sont considérés par Shooyans et Peeters comme découlant de l'idéologie du genre, ils ne le font jamais en faisant allusion à cette dernière. De plus, ces activistes sont peu nombreux, peu organisés et disséminés de part et d'autre de la frontière linguistique. Le courant conservateur étant en outre lui-même minoritaire au sein du clergé belge, bien que la présence d'André Léonard à la tête de l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles de 2010 à 2015 donna plus de visibilité aux positions conservatrices du primat de Belgique. (Kuhar et Paternotte, 2018)

Bracke, Wannes et Paternotte (2017) rappellent néanmoins que le 16 mai 2015, le même jour que la Pride bruxelloise, environ 200 personnes se réunissent lors d'une Marche de la Famille à Anvers, sous le ralliement de l'ASBL Pro Familia. Parmi les orateurs présents ce jour-là figure Luc Verreycken, du Rooms-Katholiek Lekenforum (Forum des laïc.que.s catholiques romain.e.s) et Fernando Pauwels, ancien chercheur à la Katholieke Universiteit Leuven (KUL). Le premier est le représentant d'un site internet défendant et relayant les positions d'André Léonard, le second a vu son contrat de recherche à la KUL suspendu en raison de ses positions religieuses incompatibles avec une éthique de recherche (Bracke et al., 2017). Tous revendiquent l'abrogation du droit à l'avortement et critiquent vertement les positions progressistes à l'égard des homosexuels et des divorcés de l'Archevêque d'Anvers, Johan Bonny. Les auteurs précisent que la foule est extrêmement disparate et composée de prêtres en soutane, de personnes en costumes militaires russes tsaristes, de porteurs de drapeaux flamingants, mais aussi de drapeaux belges et surtout, de bannières aux couleurs du Saint-Siège. Quelques drapeaux aux couleurs de la Manif pour Tous, ainsi que la présence d'autres mouvements homologues européens, rappellent la volonté de Pro Familia de s'inscrire dans la dynamique des marches réactionnaires qui ont essaimé un peu partout sur le continent. Pourtant, les auteurs concluent que "malgré ces tentatives de donner un aspect international à ce rassemblement, celui-ci conserve une apparence typiquement belge, marquée par des éléments de friction linguistique et des tonalités nationalistes" (Bracke et al, 2017).

S'il existe bien des associations de l'autre côté de la frontière linguistique, à l'instar de Belgicatho, pendant francophone du Rooms-Katholiek Lekenforum, ou des associations qui travaillent de façon bilingue comme Levensadem-Souffle de Vie, association qui lutte contre l'avortement, Bracke (et al, 2017) souligne la spécificité du mouvement en Flandre. Selon eux, « le conservatisme catholique flamand diffère souvent de son équivalent francophone à cause de liens historiques et politiques ambigus avec le nationalisme flamand » (Bracke et al., 2017). En témoigne la présence en nombre de manifestants nationalistes flamands aux revendications anti-establishment et anti-belgicain lors du rassemblement de Pro Familia en mai 2015. D'ailleurs, les auteurs soulignent que l'intervention qui fut la plus ovationnée fut celle d'Edwin Truyens, fondateur du Nationalistische Studentenvereneging. Cette association d'étudiants nationalistes a servi de tremplin à de nombreuses personnalités du Vlaams Blok puis du Vlaams Belang, dont Filip Dewinter, ancien président et porte-parole du parti, présent au rassemblement ce jour-là. Si les combats conservateurs et nationalistes se sont rejoints, cela ne s'est pas fait sans friction. En effet; « les organisateur.rice.s ont demandé à cette foule militante flamande de rester respectueuse des « autres » au moment où le représentant de Civitas Belgique s'apprêtait à commencer un discours en français » (Bracke et al, 2017).

Comme le rappellent les auteurs, « le militantisme catholique flamand occupe clairement le terrain des extrêmes religieuses et politiques » (Brakce et al, 2017). Pourtant, ils pointent également le fait que la rhétorique anti-genre réactionnaire de ce militantisme catholique flamand ne rencontre pas les revendications de la société flamande actuelle. Pour preuve, le faible nombre de participants au rassemblement du 16 mai 2015 ainsi que les multiples réprobations des passants et des habitants d'Anvers, pourtant bastion du nationalisme flamand. S'il était bien présent, le Vlaams Belang n'a jamais ouvertement porté les revendications d'abrogation du droit à l'avortement ou du mariage homosexuel. Laissant Pro Familia et les autres associations catholiques conservatrices sans véritables relais politiques.

Pour Brakce et al. (2017), deux raisons peuvent expliquer le manque d'attrait politique du mouvement catholique conservateur flamand. Premièrement, d'un point de vue historique, un catholicisme autoritaire à l'ancienne rappelle un clergé flamand belgicain des années 1960, hostile aux demandes d'autonomie culturelle du mouvement flamand. Les auteurs rappellent à cet égard que la flamandisation de l'Université catholique de Louvain en 1968 s'est opérée notamment grâce au soutien d'évêques récalcitrants aux positions du primat belge de l'époque

(Brakce et al., 2017). Deuxièmement, « le débat politique à droite a été monopolisé par la question du nationalisme flamand depuis plusieurs décennies, reléguant les questions éthiques à l'arrière-plan et les présentant de plus en plus comme des positions d'arrière-garde » (Bracke et al., 2017). Selon les auteurs, « ce changement est crucial pour comprendre la situation belge, car la Flandre a longtemps pourvu à l'essentiel des voix maintenant les chrétiens-démocrates au gouvernement presque sans interruption de 1947 à 1999 » (Bracke et al., 2017). Toutefois, la progression depuis lors des partis de droite et d'extrême-droite en Flandre, sur des thématiques telles que l'autonomie flamande ou l'immigration, couplée à une libéralisation des positions éthiques du CD&V – désormais, chaque parlementaire CD&V à une liberté de vote sur les questions éthiques, ce qui a notamment amené de nombreux élus à voter, par exemple, en faveur du mariage homosexuel – a contribué à marginaliser les revendications catholiques, dans le paysage politique flamand (Bracke et al., 2017).

Le seul espace politique où ces revendications catholiques conservatrices et traditionalistes peuvent encore subsister se situe à l'extrême droite de l'échiquier politique, « les chrétiens-démocrates flamands étant réticents à mobiliser sur ces questions un électorat fortement décimé » (Bracke et al., 2017). Pourtant, comme détaillé précédemment, le Vlaams Belang ne fait pas de ces questions éthiques une priorité électorale, ces thématiques étant davantage relayées au second plan. S'il le fait, les auteurs pointent que c'est soit pour décrire « les réformes éthiques des années 2000 comme des indicateurs de l'influence politique du sud du pays, démocratiquement surreprésenté et plutôt à gauche […] en particulier de l'influence du détesté Parti socialiste » (Bracke et al., 2017) ; soit pour souligner l'incompatibilité des personnes d'origine étrangère, et en particulier musulmanes, avec les lois en vigueur dans le pays. Ce dernier point illustre à nouveau la position homonationaliste (Puar, 2007) adoptée par le mouvement flamand.

Du côté francophone, les auteurs soulignent qu'il n'y pas eu d'intersection entre des revendications conservatrices et nationalistes vu l'absence de nationalisme politique ou de partis d'extrême droite dans le paysage politique belge francophone. De plus, le pilier chrétien a toujours été plus faible au sud du pays, notamment face au pilier socialiste anticlérical ainsi qu'au poids de la franc-maçonnerie (Bracke et al., 2017). Néanmoins, la principale différence avec la Flandre réside évidemment dans la proximité culturelle avec la France qu'entretient la Belgique francophone. Cette proximité culturelle va permettre le développement d'un petit

mouvement anti-genre dans le Sud du pays à partir d'émulations de la Manif pour Tous française. Frigide Barjot, leader du mouvement, a été invitée plusieurs fois à Bruxelles, et Alain Escada, militant belge national catholique, ancien président du Front Nouveau de Belgique, dissidence du Front National Belge, prend la tête de Civitas France en 2012, qui va transformer le mouvement catholique en véritable parti politique en 2016. La branche belge du mouvement, Civitas Belgique, va tenter de porter la parole d'intellectuels catholiques, notamment dans des cartes blanches de la Libre Belgique, ainsi que de réaliser quelques actions telles que la tentative de blocage de la conférence de Judith Butler à l'Université catholique de Louvain en septembre 2014 (Bracke et al., 2017). Il y eut durant la même période à Bruxelles la volonté de procéder à un travail de lobbying au niveau européen. C'est notamment le cas via la mise sur pied de l'Institut européen de bioéthique, think tank conservateur regroupant des acteurs nationaux et internationaux catholiques radicaux, fondé par Etienne Montero, ancien doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Namur ordonné prêtre par l'Opus Dei (Bracke et al., 2017). Malgré ces tentatives, les auteurs rajoutent que l'opinion publique belge francophone n'a jamais été réceptive aux opinions véhiculées par les acteurs de ce mouvement anti-genre.

Pour expliquer cette faible diffusion des idées anti-genre dans la société belge, les auteurs posent trois hypothèses. La première repose sur la spécificité de la laïcité à la belge : un État neutre dans une société pilarisée (Bracke et al, 2017). La neutralité à la Belge a amené l'État à retirer l'Église catholique de la sphère politique, mais pas publique, en la finançant de la même façon que les autres courants confessionnels. D'autre part, le pilier catholique a joué un rôle important dans les domaines de l'éducation ou de la santé. Cela amène Bracke et al. à poser l'hypothèse que « l'espace octroyé au monde religieux et socioculturel catholique dans l'espace public belge a contenu ou au moins retardé le spectaculaire développement du militantisme anti-genre observé dans le cas français, où ce mouvement était marqué par un sentiment de « retour du refoulé » qui n'a pas beaucoup de sens dans le contexte belge » (2017).

La deuxième hypothèse découle de la liberté accordée aux acteurs catholiques au sein du pilier. Bracke (et al, 2017) considère en effet que la pilarisation de la société belge « a garanti à l'Église un espace propre qui ne devait pas être constamment défendu » (2017). Ainsi, une certaine liberté d'opinion, en particulier sur les questions d'éthique, a pu se développer dans le monde catholique. Dès lors, « si les positions conservatrices et traditionalistes, en particulier sur les questions relatives à la sexualité et à la bioéthique, sont profondément ancrées dans

l'Église de Belgique, celle-ci a aussi permis le développement de positions plus progressiste » (2017). Les auteurs ajoutent que cette présence de positions plus progressistes empêche les positions anti-genre présentes au sein de cette Église à devenir hégémoniques au sein du monde socioculturel catholique, même lorsque André Léonard a été archevêque de Malines-Bruxelles (2017).

Enfin, les auteurs expliquent la non-diffusion des thèses du mouvement anti-genre en Belgique par le fait que de nombreuses mesures combattues telles que le droit à l'avortement, le mariage homosexuel, l'adoption homosexuelle ou le droit à l'euthanasie ont été accordés avant, parfois des dizaines d'années auparavant, que les manifestations essaiment aux quatre coins de l'Europe dans les années 2010.

2.7.Thématique LGBT au sein des partis nationalistes flamands

Pour détailler cette partie, nous nous basons sur une partie des conclusions du mémoire d'Ilya Thibaut (2018), étudiante en Histoire à l'Université de Gand et ayant effectué des recherches historiques sur la place du genre dans les discours de la N-VA et du Vlaams Belang de 2001 à 2018. Elle y consacre un chapitre sur la place de la communauté LGBT dans leurs discours.

Thibaut (2018) précise que lorsqu'on s'intéresse à la place de la communauté LGBT dans les discours de la N-VA et du Vlaams Belang, on ne doit malheureusement se limiter qu'à l'homosexualité, le reste de la communauté ne faisant alors pas jusqu'à présent l'objet d'une attention particulière.

Pour donner le ton, elle prend pour exemple une phrase issue de la déclaration de principe de 2004 du Vlaams Belang : « le premier et le plus important noyau de la société est la famille traditionnelle, dont la valeur est socialement reconnue et garantie par le mariage entre un homme et une femme » (Thibaut, 2018). Si l'allusion à l'homosexualité n'est pas explicite, il est clair selon elle que la norme, selon le Vlaams Belang, est la relation hétérosexuelle. Elle ajoute que dès le premier magasine du parti, en 2005, le Vlaams Belang y défend l'Italien Rocco Buttiglione, qui a vu sa candidature au poste de commissaire européen rejetée après avoir tenu des propos homophobes. Toujours dans le même numéro, elle y précise que le Vlaams Belang dépeint le gouvernement Verhofstadt, le même qui a légalisé le mariage homosexuel deux années auparavant, comme étant à la botte du *lobby gay*. Concernant la légalisation de l'adoption par les couples homosexuels, elle y précise que le parti affirme : « le

Vlaams Belang va délibérément à l'encontre de la proposition politiquement correcte selon laquelle les couples gays et lesbiens auraient un 'droit' aux enfants et que l'État devrait prendre des dispositions pour satisfaire ce 'droit'. Il n'y a pas de droit à l'enfant » (Holebi-adoptie: Weldra een feit?," Vlaams Belang Magazine, 2, nr. 7-8 (2005)).

Ces quelques extraits permettent à Thibaut (2018) d'affirmer qu'au cours de ses premières années d'existence, le Vlaams Belang a toujours publié des articles négatifs sur les personnes LGBT. Pour Thibaut : « L'exemple le plus extrême est peut-être celui où le parti associe l'homosexualité à la pédophilie, suite à l'inculpation d'un visage de la chaîne pour enfants Ketnet pour possession de pornographie enfantine. Bien que le parti ne prenne pas explicitement position, il écrit que le lien devrait être pris en considération. Mais même sans prise de position explicite, le magazine du parti peut ainsi imposer un point de vue homophobe à ses lecteurs » (2018).

Aux alentours de 2007, Thibaut (2018) précise que le discours du Vlaams Belang sur l'homosexualité semble s'adoucir, le parti allant jusqu'à décrier les violences homophobes. Cependant, ces violences sont toujours soulignées quand elles sont commises par des personnes non blanches, surtout musulmanes. En 2012, le parti prétend avoir mis sur pied en interne un groupe de parole à propos des personnes LGBT. Le Vlaams Belang donne depuis lors également plus régulièrement la parole à des personnes LGBT partageant le programme du parti, même lorsque celui est a priori contraire aux intérêts des personnes LGBT. C'est par exemple le cas lors des débats sur le fait de considérer le caractère homophobe d'une agression comme un facteur aggravant lors d'une condamnation.

À l'inverse du Vlaams Belang, Thibaut (2018) précise que la N-VA a toujours tenu un discours systématiquement positif concernant l'homosexualité. Elle souligne que « la protection des homosexuels est un thème qui apparaît régulièrement dans le Nieuw-Vlaams Magazine depuis lors, ainsi que dans divers programmes du parti » (Thibaut, 2018). Les questions LGBT sont portées en interne et en externe du parti par Piet De Bruyn, lui-même ouvertement homosexuel, et apparaissant à quelques rares occasions en une du magazine. Elle ajoute que le parti ne semble pas hostile aux familles homoparentales, puisque la parole dans ces magazines y est donnée à quelques occasions à des membres du parti, eux-mêmes parents homosexuels.

Concernant le reste de la communauté LGBT, Thibaut (2018) estime qu'il est relativement absent du discours du Vlaams Belang, si ce n'est dans un cadre moqueur. Elle prend pour

exemple la réaction du parti à l'encontre de la proposition d'ordonnance du Parlement bruxellois concernant l'alternance entre hommes et femmes sur listes électorales : « Qu'en est-il de quelqu'un qui se sent homme un jour, femme le lendemain et ni l'un ni l'autre un autre jour ? Ou les deux ? Doit-on alors classer cette personne dans la catégorie des hommes ou des femmes ? Et avons-nous le droit de l'enfermer dans un cadre aussi étroit ? Outre la question du genre, se pose également la question de la parité sur les listes. Qu'en est-il de la parité entre les personnes valides et les personnes handicapées ? Où est la représentation garantie sur les listes pour les végétaliens, les roux, les gauchers ? Non, il n'est pas facile d'être politiquement correct ! » (Man/vrouw/twijfelgeval," Vlaams Belang Magazine, 15, nr. 5 (2018): 24). Thibaut (2018) ajoute que le Vlaams Belang ne critique pas souvent de façon frontale la communauté LGBT.

Concernant l'inclusion du reste de la communauté LGBT dans les discours de la N-VA, Thibaut précise que le parti « se préoccupe plus souvent de la communauté LGBTQ+ au sens large, et son discours à l'égard de ces personnes est nettement plus sympathique que celui du Vlaams Belang »(2018). Elle souligne qu'il arrive aussi que la N-VA mette en avant les droits des transgenres, que le parti considère comme particulièrement vulnérables. En signe de solidarité avec la communauté LGBTQ+, Thibaut (2018) rappelle qu'une délégation de la N-VA participe à la Pride de Bruxelles chaque mois de mai depuis 2003. Elle ajoute que « cet événement en l'honneur de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie a également été largement couvert par le magazine Nieuw-Vlaams à partir de 2012 » (Thibaut, 2018). Lorsque la Belgique s'est classée deuxième au Rainbow Index en 2018, qui classe les pays en fonction de leurs efforts en faveur des droits des personnes LGBTQ+, elle souligne que la N-VA a également capitalisé sur cet état de fait. Le magazine des membres souligne fortement le rôle joué par la N-VA à cet égard, en particulier par la secrétaire d'État à l'égalité des chances de l'époque, Zuhal Demir (Thibaut, 2018).

En outre, au niveau de la représentation de la communauté LGBT dans la communication de ces deux partis, Thibaut (2018) commence par rappeler que les deux partis ne dépeignent que très rarement la communauté LGBT. Cependant, lorsqu'elle le fait, la N-VA semble plus illustrer ces propos par des images plus positives (comme celle d'un couple qui s'embrasse) que le Vlaams Belang, qui illustre davantage ces propos en faisant appel à des images rappelant la honte ou l'embarras. Concernant l'utilisation même du terme "LGBT", Thibaut précise qu' « il est remarquable que les partis nationalistes flamands ne mentionnent pratiquement pas

ce terme. Au Vlaams Belang, le terme est complètement absent du discours. Dans le magazine Vlaams-Nationaal de la N-VA, le terme apparaît, mais très rarement. Il apparaît pour la première fois en 2013, lorsque, dans la section *buitenwacht*, un représentant de Çavaria obtient la parole et parle des LGBT. Bien que le fait que la N-VA accorde une place à l'expertise de Çavaria dans son magazine témoigne d'une grande bonne volonté, nous pouvons difficilement attribuer cette utilisation du terme au parti lui-même. Le terme est utilisé sous la forme de LGBTI pour la deuxième et (pour l'instant) dernière fois par Piet De Bruyn, membre de la N-VA et homosexuel, en mai 2017, à la toute fin du numéro »(2018).

Thibaut (2018) ajoute les positions des deux partis sur les thématiques LGBT sont souvent liées aux opinions sur la sexualité en général et aux questions éthiques. Dans le discours du Vlaams Belang, tous les aspects du progressisme sexuel sont parfois mis dans le même sac pour expliquer ce qui ne va pas dans la société occidentale : « la séparation de l'Église et de l'État est peut-être déjà un pilier de notre démocratie, mais la réduction de la religion a également produit l'image d'une société sans direction, sans valeur et déconnectée ici et là. La consommation de drogues, la surconsommation de sexe, l'avortement, l'euthanasie et le mariage homosexuel confirment les musulmans dans leur vision d'un Occident dépravé et d'une société sans Dieu » (“De bondgenoten van de islam,” Vlaams Belang Magazine, 2, nr. 3 (2005): 19.)

Elle ajoute qu’il en va de même lorsque le Vlaams Belang dénonce une soi-disant censure de la presse (Thibaut, 2018) : « En termes de contenu, il n'y a souvent guère de différence entre De Gazet van Antwerpen, Het Belang van Limburg, De Standaard et De Morgen. Cette unanimité stalinienne ne se limite pas à l'islam, à l'antiracisme et à l'immigration. Sur des sujets comme l'avortement, l'homosexualité, le changement de sexe, le féminisme et le cannabis, tous ces journaux sont plus ou moins sur la même longueur d'onde et appliquent les mêmes mesures de censure et d'autocensure » (“De liquidatie van de vrije pers,” Vlaams Belang Magazine, 13, nr. 3 (2016): 27.).

Thibaut rétorque que « l'argument de la censure est très paradoxal, puisque le Vlaams Belang souhaite autocensurer la sexualité dans certains contextes. Par exemple, dans le magazine du Vlaams Belang de novembre 2017, le rédacteur en chef Filip De Man s'insurge fortement contre l'éducation sexuelle des jeunes adolescents » (2018). Elle précise que le discours de la N-VA sur l'éducation sexuelle est complètement différent. Dans son programme électoral de 2009, le

parti lui-même propose l'introduction d'une matière sur « l'orientation sociale, y compris « la sensibilisation aux MST, aux rapports sexuels protégés et aux personnes LGBT » (N-VA, Afrit Vlaanderen Uitrit crisis, 39).

2.8.Droits des personnes trans en Belgique : retour sur les lois de 2007 et 2017

Un des moments-clefs de ces dernières années concernant les droits des personnes trans en Belgique est l'adoption, en juin 2017, d'une loi qui introduit des changements considérables par rapport au dernier cadre de référence (à savoir, la loi de 2007) : d'une part, en matière d'état civil, elle simplifie les démarches quant au changement de genre et introduit le principe d'autodétermination ; d'autre part, elle abolit deux dispositions antérieures prévues dans la loi de 2007 : la stérilisation et la psychiatrisation. Dimitri Tomsej et David Paternotte (2021) se sont penchés sur tout le processus politique qui a précédé l'adoption de cette loi. Travail d'autant plus intéressant que, de façon contre-intuitive, cette loi a été adoptée sous un gouvernement de centre-droit comptant en son sein, les chrétiens-démocrates flamands. Dans une approche reposant plutôt sur la sociologie des acteurs, ils identifient trois éléments à prendre compte dans l'adoption de cette loi : les développements internationaux, la mobilisation de la société civile, et enfin l'action des décideurs politiques (Tomsej et Paternotte, 2021).

Avant l'introduction de la loi de 2017, les droits des personnes transgenres étaient couverts par la loi de 2007. Avant celle-ci, aucune mesure ne garantissait l'existence juridique des personnes trans. La loi de 2007 a introduit la possibilité légale d'un changement de prénom ainsi qu'un changement de sexe dans le registre national, par voie judiciaire. Néanmoins, Tomsej et Paternotte (2021) soulèvent plusieurs problèmes inhérents à cette loi de 2007. Tout d'abord, elle stipulait que le changement de sexe ne pouvait être accordé qu'à des personnes qui n'étaient plus en mesure de concevoir des enfants, ce qui impliquait *de facto* une stérilisation génitale des personnes trans. Ensuite, ce changement de sexe devait être validé par un psychiatre. De plus, elle prévoyait que les personnes qui souhaitaient changer de sexe devaient avoir suivi un traitement hormonal adéquat. Enfin, ces changements de nom et de sexe n'étaient possibles que pour des personnes majeures. (Tomsej et Paternotte, 2021).

Pour expliquer ces écueils de la loi de 2007, Tosmej et Paternotte avancent plusieurs explications. Premièrement, cette loi s'inscrivait dans une vision historique

psychopathologique de la transidentité. Pendant longtemps, cette dernière a été en effet considérée comme un trouble mental, voyant les chirurgies de réassignation de genre comme une façon de soigner ce trouble. Jusque dans les années 1990 le *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* de l'American Psychiatric Association, qualifie ce trouble de *transsexualisme*. En 1994, la notion de transsexualisme est supprimée et incorporée dans le registre des *troubles de l'identité sexuelle*. En 2013, le trouble est renommé *dysphorie de genre*. Ce n'est qu'en mai 2019 que l'OMS décide de retirer la transidentité de sa liste des troubles mentaux. Selon les auteurs, il est évident que cet héritage psychopathologique se retrouve dans la loi 2007 et explique le recours à la stérilisation et la psychiatrisation (Tomsej et Paternotte, 2021). Deuxièmement, les auteurs soulignent le rôle qu'a joué la *Genderteam* de l'UZ Gent dans la rédaction de la loi. Cette équipe pluridisciplinaire regroupant des chirurgiens, des psychiatres et des endocrinologues accueillait de nombreuses personnes trans ayant voulu avoir recours à une chirurgie de réassignation de genre. En comparaison, les auteurs soulignent le peu d'écoute dont ont bénéficié les collectifs trans opposés à une approche chirurgicale. Troisièmement, Tomsej et Paternotte (2021) rappellent qu'à l'époque, la question des droits des personnes trans n'était pas autant présente dans le débat public qu'elle ne l'est aujourd'hui. Les connaissances générales de la population et des politiques étant limitées, nombre d'entre eux imaginaient que toute personne trans voyait dans l'acte chirurgical la fin de sa *transition.* Cette vision chirurgicale, et la stérilisation qui s'y accompagnait, s'inscrivait également dans une vision essentialiste de ce qu'est être un homme ou une femme, en conservant au maximum une vraisemblance biologique, notamment dans les liens de filiation.

Ainsi, la loi de 2017 vise à répondre à ces écueils, en stipulant notamment que l'adulte souhaitant changer d'état civil doit uniquement remettre à l'officier de l'état civil « une déclaration qu'il a signée, indiquant que, depuis un certain temps déjà, il a la conviction que le sexe mentionné dans son acte de naissance ne correspond pas à son identité de genre vécue intimement » (loi de 2017). Le changement est validé dans un délai de 3 à 6 mois, après l'envoi d'une seconde déclaration. Concernant les personnes mineures, elles peuvent changer de prénom dès l'âge de 12 ans, moyennant une déclaration des parents, similaire à celle des personnes majeures, ainsi que celle d'un pédopsychiatre. Le changement de genre peut quant à lui ne s'effectuer qu'à partir de 16 ans, sous les mêmes conditions. Enfin, concernant les liens de filiation, la loi de 2017 permet aux femmes trans d'être officiellement

reconnues *coparente*, au lieu de père. Cependant, « les hommes trans ne sont appelés *pères* que dans le cas où c'est leur partenaire qui accouche ; dans le cas où ils accouchent, ils se voient appelés *mères* » (Tomsej et Paternotte, 2021).

2.9. Parcours parlementaire de l'adoption de la loi de 2017.

Comme le rappellent Tomsej et Paternotte (2021), le projet de loi déposé en 2017 est le fruit d'un travail collectif de plusieurs réseaux d'acteurs regroupant des personnalités politiques du gouvernement Michel I telles que Elke Sleurs (Secrétaire d'Etat N-VA à l'Égalité des Chances) et Koen Geens (Minsitre CD&V de la Justice) ; les associations-coupoles de défense des droits LGBTQIA+ comme Çavaria et la Rainbow House Brussels ; ou encore la Genderteam de l'hôpital universitaire de Gand. À cela, s'ajoute également un contexte international de plus en plus favorable à une dépathologisation de la transidentité et à une reconnaissance accrue des droits des personnes trans.

Ce projet de loi est donc déposé par le gouvernement le 4 avril 2017. Il est ensuite renvoyé à la commission Justice du parlement fédéral qui l'examine puis l'adopte, le 17 mai 2017. Le texte adopté en commission est débattu en séance plénière du parlement les 23 et 24 mai. À l'issue de ces débats, le projet de loi est enfin adopté à 117 voix pour, 0 voix contre, mais 6 abstentions (3 députés Vlaams Belang et 3 députés N-VA). 27 députés étaient absents au moment du vote.

Si *in fine* le texte a été adopté, Tomsej et Paternotte précisent qu'au sein de la majorité gouvernementale, outre les 3 députés du groupe N-VA qui se sont abstenus et les députés Open-VLD qui se sont rapidement prononcés en faveur du texte, de vifs débats persistaient sur la dépathologisation de la transidentité, surtout sur l'absence d'obligation de stérilisation rendant juridiquement possible l'éventualité qu'un homme trans puisse tomber enceint (2021). Chez les députés conservateurs, notamment au sein du groupe CD&V, les auteurs précisent que « les députés et députées les plus réticents n'invoquent pas leurs croyances religieuses pour s'opposer au texte, mais bien des raisons morales et la crainte de ne pas être compris par leur électorat » (2021). À la N-VA, malgré les 3 abstentions, l'ensemble du groupe parlementaire s'est fait convaincre de voter en faveur du texte après un long travail de plaidoyer de la direction du parti, notamment de Bart de Wever et Zuhal Démir, qui reprendra en outre le Secrétariat d'État à l'Égalité des Chances plus tard dans l'année, en lieu et place d'Elke Sleurs.

Cette volte-face de la N-VA incitera le monde associatif à l'accuser de faire preuve d'*homonationalisme.* Concept créé par Jasbir Puar (2007) au regard de la politique étrangère américaine sous le mandat républicain de George W. Bush, la notion d'homonationalisme renvoi à l'instrumentalisation des droits LGBT pour renforcer la discrimination à l'égard d'autres minorités. Cette notion a été détaillée précédemment dans ce mémoire.

2.10. Arrêt de la Cour constitutionnelle du 19 juin 2019

Bien que la loi de 2017 soit une avancée considérable pour la reconnaissance de la transidentité en Belgique, elle n'est perçue que comme une demi-victoire par le monde associatif LGBTQIA+. Il critique en outre le maintien du genre et l'irrévocabilité du changement de genre à l'état civil. En effet, l'irrévocabilité du changement de genre trouve son explication par le fait que « législateur ne conçoit et n'accepte pas la possibilité que le changement d'état civil puisse être révocable [ou que le sexe ne soit plus enregistré à l'état civil] et qu'il craint *des changements de l'enregistrement du sexe irréfléchis*, tant pour les adultes que les personnes mineures » (Tomsej et Paternotte, 2021). Cependant, pour les acteurs associatifs, si ces changements sont révocables (ou si le sexe des personnes ne constitue plus une donnée enregistrée à l'état civil), il n'y a pas lieu de craindre qu'une personne prenne une décision irréfléchie, puisque cette personne peut à tout moment modifier cette mention officielle en fonction du genre auquel elle se sent appartenir (et cette même crainte n'aurait pas lieu d'être si le genre ne constituait plus une donnée administrative à enregistrer) (Tomsej et Paternotte, 2021). De plus, le maintien d'un genre, a fortiori soit masculin, soit féminin, à l'état civil, continue à exclure les personnes au genre fluide ou les personnes non binaires.

C'est ce qui pousse, en janvier 2018, la Rainbow House Brussels et Çavaria à introduire un recours en annulation à la Cour constitutionnelle sur les deux points précédemment cités : l'irrévocabilité du changement de genre ainsi que la binarité du genre repris à l'état civil. Dans son arrêt du 19 juin 2019, la Cour constitutionnelle statue que : « Il n'est pas raisonnablement justifié que, contrairement aux personnes dont l'identité de genre est binaire et non fluide, les personnes dont l'identité de genre est fluide soient obligées d'accepter un enregistrement qui ne correspond pas à leur identité de genre et soient soumises à une procédure exceptionnelle devant le tribunal de la famille si elles souhaitent modifier plus d'une fois l'enregistrement du sexe dans leur acte de naissance » (Cour constitutionnelle, Arrêt n° 99/2019, 19 juin 2019, p. 39.). Concernant la binarité du genre à l'état civil, elle statue que : « Il n'est pas

raisonnablement justifié que, contrairement aux personnes dont l'identité de genre est binaire, les personnes dont l'identité de genre est non binaire soient tenues d'accepter dans leur acte de naissance un enregistrement qui ne correspond pas à leur identité de genre. Par conséquent, en limitant à un choix binaire la modification de l'enregistrement du sexe dans l'acte de naissance, la loi attaquée présente une lacune, laquelle viole le principe d'égalité, lu en combinaison avec le droit à l'autodétermination » (Cour constitutionnelle, Arrêt n° 99/2019, 19 juin 2019, p. 33.).

Tomsej et Paternotte précisent dès lors que suite à la décision de la Cour constitutionnelle, reprise dans son arrêt du 19 juin 2019, « le législateur doit adapter la loi trans* afin de rendre le changement d'état civil révocable et de supprimer l'alternative binaire relative à l'enregistrement de la mention du genre » (2021).

2.11. Adoption du projet de loi modifiant la loi de 2017

Si en novembre 2020, Vincent Van Quickeborne, ministre de la Justice dans le gouvernement De Croo I, annonce que « la législation sur l'enregistrement du sexe sera modifiée pour être conforme à la jurisprudence de la Cour constitutionnelle » (Chambre des représentants, Note de politique générale. Justice, n° 1580/16, 4 novembre 2020, p. 9.), ce n'est que le 14 juin 2023 que la commission Justice du Parlement fédéral adopte un projet de loi répondant en partie aux recommandations de la Cour constitutionnelle. Le projet de loi vise en effet à rendre possible le fait de changer plusieurs fois de prénom et de genre à l'état civil. Il s'agit donc d'un premier volet de réparation de la « loi transgenre » de 2017. Le principe d'irrévocabilité est donc supprimé, de même que la procédure devant le Tribunal de la Famille. Les changements de genre et de prénom pourront donc être notifiés par une procédure simple auprès de l'Officier de l'état civil (Le Soir, 2023).

Cependant, il ne s'agit bien que d'un premier volet. En effet, un second volet est attendu pour répondre à l'absence de possibilité de reconnaissance de personne ne se sentant ni homme, ni femme. En commission Justice, Vincent Van Quickenborne, a annoncé que de futures études devraient être lancées dans le but de définir les modalités de reconnaissance de la non-binarité d'un point de vue administratif (Compte rendu des débats en séance plénière du 06/07/23).

3. Cadre théorique de référence

Comme détaillé précédemment, l'objectif de notre recherche est de reprendre le cadre théorique développé par Hirschman (1991), de le croiser avec le cadre d'analyse des arguments mis sur pied par Breton (2006) et de tenter de l'appliquer à certains discours du Vlaams Belang à l'égard des personnes transgenres.

La lecture d'Hirschman nous a permis de s'imprégner de sa matrice d'analyse et de distinguer ces trois thèses typiquement utilisées dans des discours réactionnaires. Tout d'abord, il y a la thèse de l'effet pervers (*perversity*). Celle-ci postule que toute action qui « vise directement à améliorer un aspect quelconque de l'ordre politique, économique ou social ne sert qu'à aggraver la situation que l'on cherche à corriger » (Hirschman, 1991). Ensuite, il développe la thèse de l'inanité (*futility*). Elle permet aux réactionnaires d'affirmer qu'il n'y a aucune utilité à accepter les réformes progressistes puisqu'on ne peut modifier l'ordre social. Et enfin, la thèse de la mise en péril (*jeopardy*) affirme que les coûts des mesures proposées par les progressistes est trop élevé et qu'il risque de « porter atteinte à avantages ou des droits précédemment acquis » (Hirschman, 1991).

Breton (2006) a quant à lui mis en lumière que tout argument utilisé par un orateur en vue de convaincre son auditoire peut être classé dans une des catégories suivantes : argument d'*autorité* – qui fait appel à une autorité, positive ou négative –, argument de *communauté* – qui fait appel à ensemble de croyances ou de valeurs partagées –, argument de *cadrage* – qui vise à cadrer le réel d'une façon favorable à l'orateur – et argument d'*analogie* – qui comme son nom l'indique, repose sur une analogie.

La suite du point ci-après consiste en une présentation plus détaillée de ces deux ouvrages de référence.

3.1. Albert Hirschman : Deux siècles de rhétorique réactionnaire

Face à la réélection de Reagan dans les années 1980 et au succès des mouvements conservateurs et néoconservateurs, nombre d'analystes de l'époque peinent à expliquer la *crise de l'État-providence* à laquelle les États-Unis font face, cristallisée par la remise en question du régime de retraite et d'autres systèmes d'assurance sociale. C'est dans ce contexte que la Fondation Ford réagit en mettant sur pied un groupe d'études chargé d'étudier plus en

profondeur cette *crise de l'État-providence*. Albert O. Hirschman fait partie de ce groupe d'étude (Hirschman, 1991).

Hirschman reprend les travaux de Dahrendorf, également membre du groupe d'étude de la Fondation Ford, qui lui-même s'inscrit dans les travaux du sociologue américain T.H. Marshall. Lors d'une conférence sur le développement et la citoyenneté donnée en 1949, ce dernier stipule que la citoyenneté contemporaine est composée de trois aspects : civil, politique et social. Chacun de ces aspects s'étant développés sur un siècle. En effet, le XVIII^{e} siècle voit émerger les volontés de reconnaissance de droits civils : égalité devant la loi, établissement de systèmes juridiques, mise sur pied de constitutions garantissant des libertés individuelles fondamentales ou encore, énonciation de droits l'Homme. Au XIX^{e} siècle, s'exerce ensuite une lutte pour une acquisition de droits politiques, notamment via les revendications d'établissement d'un suffrage universel. Enfin, au XX^{e}, en particulier au sortir des deux grandes guerres, apparaît l'idée que sans conditions minimales sociales et économiques suffisantes, il ne peut y avoir de réelle jouissance des droits civils et politiques. C'est dans cette perspective que se développent les acquis sociaux de l'après-guerre. Marshall donnait l'impression que ces trois étapes s'inscrivaient dans une démarche quasi naturelle d'évolution et d'acquisition de droits. La victoire des mouvements néoconservateurs aux États-Unis dans les années 1980 démontre que cette acquisition de droits, en l'occurrence les droits sociaux, ne se fait pas de façon naturelle et suscite un mouvement de réaction et d'hostilité cristallisé par la réélection de Reagan. Mais en réalité, Hirschman va plus loin, et affirme qu'à chacune des trois étapes, s'est constitué un mouvement de réaction donnant lieu à d'« impitoyables luttes politiques et sociales qui ont bien souvent entravé ou empêché la mise en œuvre de mesures progressistes » (1991).

Dès lors, Hirschman note trois mouvements de réactions : le premier, le mouvement contre-révolutionnaire, principalement en France, et qui vit des personnes comme Edmund Burke rejeter en bloc les acquis de la révolution, notamment la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le deuxième mouvement est celui qui s'opposa à la deuxième dimension de la citoyenneté mis en lumière par Marshall, à savoir l'extension des droits politiques et notamment le suffrage universel. Ce mouvement a vu nombre de philosophes, sociologues ou biologistes s'alarmer contre les dangers de la démocratie, du pouvoir des masses et du peuple.

Enfin, le troisième mouvement, celui que Hirschman et ses contemporains observent à l'œuvre, consiste à réformer les acquis sociaux de l'après-guerre (1991).

Face à ces trois vagues de réaction, Hirschman vise à analyser la structure formelle des arguments à l'œuvre dans l'opposition à ces trois dimensions de la citoyenneté selon Marshall. Ce faisant, il souhaite « dégager les principales attitudes et recettes rhétoriques généralement adoptées aux fins de leur polémique par ceux qui se donnent pour objet de démystifier et d'abattre les idées de progrès » (1991). C'est ainsi qu'il dégage trois thèses reprises par les mouvements réactionnaires pour s'opposer mouvements progressistes. Tout d'abord, il y a la thèse de l'effet pervers (*perversity*). Celle-ci postule que toute action qui « vise directement à améliorer un aspect quelconque de l'ordre politique, économique ou social ne sert qu'à aggraver la situation que l'on cherche à corriger » (1991). Ensuite, il développe la thèse de l'inanité (*futility*). Elle permet aux réactionnaires d'affirmer qu'il n'y a aucune utilité à accepter les réformes progressistes puisqu'on ne peut modifier l'ordre social. Et enfin, la thèse de la mise en péril (*jeopardy*) affirme que les coûts des mesures proposées par les progressistes sont trop élevés et qu'il risque de « porter atteinte à des avantages ou des droits précédemment acquis » (1991).

Pour éviter le caractère péjoratif associé aux termes « réaction » et « réactionnaire », Hirschman les remplace fréquemment par les termes « contre-offensive » et « réactionnels ». Néanmoins, ce n'est pas systémique et il souligne le caractère neutre qu'il prend en utilisant tout de même les termes « réaction » et « réactionnaires ».

3.2. Thèse de l'effet pervers

Le postulat de base de cette thèse, c'est que comme les réactionnaires ne peuvent s'opposer frontalement aux politiques progressistes et à une « opinion publique disposée » (1991) face à celles-ci, ils vont acclamer les objectifs poursuivis par ces politiques tout en soulignant que la mise en œuvre proposée va à l'encontre même des buts recherchés. En d'autres termes, qu'elle est contre-productive, qu'elle agit en contresens, qu'elle dispose d'un *effet pervers*. La démocratisation de nos sociétés ne participerait qu'à l'avènement d'une tyrannie où les politiques sociales n'engrangeraient que davantage de pauvreté. C'est donc une thèse qui postule que « tout à l'effet contraire au but recherché » (1991).

En s'intéressant tout d'abord à la période de la Révolution française, Hirschman souligne que des penseurs comme Burke ou de Maistre, s'inscrivent pleinement dans la thèse de l'effet pervers ou en ayant anticipé voire prédit que la Révolution française déboucherait *in fine* sur un modèle de société inverse à celui recherché par les révolutionnaires. S'inspirant également des *lumières écossaises* (dont Smith) qui articulaient leur argument philosophique sur l'effet des actions de l'Homme, ces derniers s'en remettent à une Providence contrecarrant systématiquement les actions de l'Homme visant à modifier son ordre social. Celles-ci ne pouvant déboucher que sur un ordre social renforcé. De Maistre affirme que la volonté à l'œuvre, durant la Révolution française, de mettre à mal le christianisme et la monarchie ne pouvait que déboucher vers un totalitarisme renforcé. Hirschman souligne également l'argumentaire des auteurs : plutôt que de s'opposer frontalement à l'entreprise révolutionnaire, ils soulignaient que celle-ci ne pouvait déboucher que sur une situation inverse aux buts recherchés. Ils s'inscrivent donc pleinement dans la thèse de l'effet pervers (1991).

C'est le même argument qui a été utilisé pendant la conquête du suffrage universel. En effet, Hirschman souligne que dès le début du XIX^{e} siècle, loin des idéaux d'égalité promus par les Lumières, des penseurs comme Burke se sont rapidement offusqués que des « perruquiers ou chandeliers » puissent être amenés à prendre parti à la vie de l'État. Après ces sentiments de répulsions et dégoûts pour des êtres « d'ordre inférieur », apparaît également une certaine peur envers ces personnes. Celle-ci se théorise avec les travaux de Gustave Le Bon. Ce dernier s'intéresse grandement aux foules et aux effets de masses. Il postule que si l'individu peut être doté de raison, la foule ne peut qu'être un mouvement de réaction. Celle-ci s'apparente plus à un instinct grégaire qui ne peut être à même d'œuvrer rationnellement pour le bien commun. Il met également en avant comment un « meneur démagogique » peut aisément dompter et hypnotiser la foule et ses mouvements. Tout cela met en à nouveau en exergue la thèse de l'effet pervers puisque pour tous ces auteurs, instaurer le suffrage universel produirait l'inverse des effets escomptés. La démocratie par la raison laisserait place au chaos des foules. De plus, d'autres auteurs comme Buchanan ou Tullock, soulignent que la démocratie parlementaire élue au suffrage universel aurait tellement d'intérêts privés à concilier dans le but d'arriver à l'égalité qu'elle défend, qu'elle ne se transformerait qu'en une immense machine bureaucratique. Trop occupée à appliquer et gérer toutes les législations votées, celle-ci se retrouverait paralysée dans son but à atteindre. Encore une fois, la thèse de l'effet pervers est démontrée (Hirschman, 1991).

La thèse de l'effet pervers est également présente dans la troisième phase réactionnaire en ce qu'elle sert de fondement à de nombreuses critiques sociales et économiques de la part des mouvements néoconservateurs à l'encontre de l'État-providence. C'est particulièrement le cas en économie, où « la doctrine de l'effet pervers est corrélative d'un principe essentiel de la discipline – en l'occurrence, l'idée d'un marché autorégulateur » (1991). Dès lors, toute mesure progressiste qui viserait à modifier les prix d'un bien ou d'un service, voire l'instauration d'un salaire minimum, est justifiée dans la science économique classique orthodoxe comme ayant des effets néfastes sur les marchés autorégulés et produisant *in fine* des effets inverses aux buts recherchés. Hirschman rajoute que finalement, il n'est pas important que l'on puisse démontrer de probables effets positifs, par exemple, dans l'instauration d'un salaire minimum sur la productivité en entreprise ou la motivation à chercher un emploi puisque la simple *possibilité* qu'il existe un effet pervers à cette mesure suffit aux réactionnaires pour faire entendre et valider leur argument (1991).

Dans le domaine social, c'est ce même effet pervers qui a fait dire à toute une série de penseurs conservateurs du XIX^{e} siècle tels que Burke, Matlhus ou Tocqueville, que tout filet de sécurité sociale, aussi fin qu'il soit, est contre-productif. Selon eux, la nature humaine oisive et son penchant pour le vice n'inciteraient les bénéficiaires d'une aide sociale qu'à davantage de paresse et les détourneraient du marché du travail, ce qui aurait des impacts négatifs sur l'économie. C'est par le biais de cet argument qu'est votée en 1834 en Angleterre une loi instaurant les *workhouses.* Il s'agissait de véritables camps de travail où les indigents étaient séparés de leurs familles, devaient porter une tenue spécifique, ne pouvaient avoir de contact avec l'extérieur, et dont les corps étaient disséqués une fois morts. Suscitant rapidement un tollé et une indignation à travers tout le pays, cette loi, et les suites désastreuses de son application, servit longtemps de repoussoir à l'idée que l'assistance publique était contreproductive (Hirschman, 1991). Au XX^{e} siècle, l'argument fait son retour dans nos sociétés complexes sous un couvert plus scientifique avec des « boucles d'actions rétroactives » qui rendent la prédiction des effets d'une politique publique difficile. Glazer (Hirschman, 1991) avance également l'argument qu'en se substituant aux structures traditionnelles qui aidaient les individus en difficultés (l'Église ou les communautés locales par exemple), l'État accélère la décomposition du reste de ce celles-ci, ce qui accroît paradoxalement la charge de son intervention. Néanmoins, dans les années 1980, un argumentaire semblable à celui du XIX^{e} siècle refait surface avec des penseurs conservateurs

tels que Murray, qui qualifient le système d'assurance sociale américain de « piège à la fainéantise » (Hirschman, 1991).

Hirschman (1991) clôt la présentation de sa première thèse en rappelant que l'effet pervers trouve son origine jusque dans les mythes antiques en ce qu'il peut être vu comme une adaptation moderne des cycles *hubris-némésis* où l'action enorgueillie de l'Homme était sanctionnée par la colère des Dieux. Elle puise également une justification dans une démarche scientifique qui s'oppose aux certitudes absolues en démontrant les multiples effets et réactions que peut produire une action simple. Enfin, il rappelle en outre qu'il ne s'agit pas ici de nier le moindre effet secondaire possible à une politique publique, mais de souligner que le discours réactionnaire va systématiquement utiliser la présence de cet effet indésirable pour qualifier la politique publique d'inutile. Or, selon lui, il convient mieux de regarder la politique dans son ensemble. Par exemple, il est vrai que l'assurance-chômage peut avoir comme effet que l'individu attende davantage qu'en l'absence de couverture sociale avant de dénicher un nouvel emploi. Mais est-ce pour autant de la paresse ? Pour Hirschman (1991), il s'agit plutôt d'un progrès social : le fait de pouvoir donner la possibilité à un individu de ne pas devoir accepter n'importe quel emploi à n'importe quelle rémunération. Autre exemple, lors des débats sur l'obligation du port de ceinture dans les automobiles, de nombreux discours réactionnaires pointaient la possibilité d'encourager une conduite *débridée* pour justifier l'interdiction de l'obligation. Or à nouveau, s'il est possible que certains conducteurs aient moins prêté attention en se sentant davantage en sécurité avec une ceinture, il est indéniable, d'autant plus avec le recul historique que l'on a sur la mesure, que dans l'ensemble, son obligation a considérablement réduit les accidents de la route. Cela démontre bien selon Hirschman (1991) que la possibilité de l'existence d'un effet secondaire à une mesure ne doit pas justifier son annulation.

3.3. Thèse de l'inanité

La seconde thèse développée par Hirschman (1991), celle de l'inanité, repose sur l'argumentaire que toute volonté de changement de l'ordre social est vaine. Les structures de celui-ci seraient en effet trop profondes et cela n'engendrerait que des modifications en trompe-l'œil. Selon Hirschman, elle se rapproche un peu de l'effet pervers en ce qu'elle tend à démontrer l'inutilité d'une politique, mais peut être plus démoralisante. En effet, dire que le

progrès a un effet pervers c'est admettre qu'il peut néanmoins modifier le réel. Affirmer qu'il est frappé d'inanité, c'est admettre que rien ne peut changer (Hirschman, 1991).

Cette thèse a été employée par de Tocqueville lors de ses critiques envers la Révolution. Ce dernier prétend que la révolution a été une rupture avec le passé bien moindre qu'on ne l'imagine. En 1856, après deux Révolutions et une Restauration, de Tocqueville souhaite tirer le bilan de la Révolution de 1789. Selon lui, il apparaît que nombre de ses effets reconnus comme positifs (droits de l'Homme et du Citoyen, centralisation et tutelle administrative, division des droits de propriété) étaient déjà à l'œuvre sous l'Ancien Régime. Selon Hirschman (1991), il ne vise pas à nier les changements sociaux profonds apparus après la Révolution, mais tend démontrer que ceux-ci sont en réalité antérieurs à celle-ci, ce qui est *in fine* une façon purement conservatrice et réactionnaire de nier les effets de la Révolution sur le corps social français. Tocqueville justifie cela en affirmant par exemple, que c'est au moment où un régime est déjà largement engagé sur la voie du changement qu'il est le plus à risque de subir des troubles révolutionnaires, ou encore, qu'en voulant abattre le pouvoir absolu, les révolutionnaires ont finalement placé une tête de *Liberté* sur le même corps servile.

Cette thèse de l'inanité se retrouve également dans les critiques à l'égard de l'extension du droit de vote. Pour démontrer que l'extension des droits politiques à tous les citoyens ne servirait à rien, certains détracteurs font appel à des *faits scientifiques* ou encore *des lois,* que les partisans de la réforme ignorent, mais qui rendent ses effets nuls. C'est ainsi que Mosca et Pareto affirment que « toute société, quel que puisse être son régime politique déclaré, est divisée en deux couches, les gouvernants et les gouvernés (Mosca) ou l'élite et la non-élite (Pareto) » (Hirschman, 1991). De ses observations en Italie, Mosca en déduit que toute société est donc composée d'une majorité sans pouvoirs dominée par une minorité, la « classe politique ». Pour lui, que l'on parle de monarchie, république, autocratie ou démocratie, on parle toujours de gouvernés d'un côté, et de gouvernants de l'autre. Ces derniers forment donc la « classe politique » qui trouvera toujours un moyen de conquérir et de se maintenir au pouvoir. Pour lui, les fonctionnaires dirigeants d'un régime communiste centralisateur ne sont guère différents d'un monarque qui trouve sa légitimité dans la grâce des Dieux. Dans la même logique, selon Mosca, le représentant qui veut se faire (ré)élire est presque toujours capable d'utiliser l'élection à son avantage. Étendre le droit de vote n'aura donc que peu d'effet sur la classe politique en place et aboutira au maintien de cette élite gouvernante sur la majorité

gouvernée. Hirschman (1991) rajoute que Pareto complète la théorie de Mosca en affirmant qu'au cours de l'Histoire, il y a toujours eu la formation d'une élite spoliatrice qui maintient sa position dominante par l'exploitation de la majorité. À nouveau, pour Pareto, il importe peu de savoir si cette élite fait partie d'une monarchie, d'une oligarchie, d'une ploutocratie ou d'une démocratie. Selon lui, le mode de recrutement de la classe dirigeante dite spoliatrice n'a que peu d'effet sur les dynamiques de spoliation. Pour appuyer son raisonnement, Pareto s'appuie sur une collection de statistique à l'échelle du globe qui montre que peu importe les sociétés, la distribution des revenus supérieurs à un revenu donné est toujours une fonction logarithmique de ce dernier. Cette récurrence, qui lui permet également d'isoler *l'alpha de Pareto*, le pousse à proclamer l'existence d'une loi naturelle : la *loi de Pareto.* C'est dans le sillon des travaux de Mosca et Pareto que Roberto Michels détaille en 1911 une autre loi naturelle : la *loi d'airain de l'oligarchie*, qui souligne la présence systématique, peu importe la nature de l'organisation, d'une concentration de pouvoir au sein d'un petit groupe dirigeant qui défend ses intérêts propres.

Enfin, la thèse de l'inanité a également été invoquée par les réactionnaires au moment de la mise sur pied de l'État-providence, surtout à travers la notion de détournement. L'argument est ici de démontrer que les systèmes d'aide aux démunis ou les systèmes de redistribution de richesses ne servent pas aux populations qu'ils ciblent, mais sont captés par des groupes sociaux qui n'en ont pas besoin. C'est, par exemple, l'argumentaire du président Johnson aux États-Unis et de sa Grande Société dans les années 1960 pour qui « les nouveaux organismes d'aides sociales servent surtout à caser dans de confortables emplois une foule d'administrateurs et de fonctionnaires, de conseillers et de cadres de tout acabit » (Hirschman, 1991). Toute cette bureaucratie n'aurait dès lors comme but réel que de garantir et accroître ses privilèges et ses fonctions. C'est également le discours de George Stigler, prix Nobel d'économie en 1982, lorsque, dans sa loi dite *de Director* sur la redistribution du revenu public, il affirme que « les dépenses publiques servent principalement les intérêts des classes moyennes, alors que les impôts qui les financent sont payés en très grande partie par les pauvres et les riches » (Hirschman, 1991). Stiegler, pour qui les riches sortent rapidement de l'équation, précise qu'un tel système est mis en place par une classe moyenne qui, dans notre système démocratique, s'approprie le pouvoir politique et fait en sorte d'en exclure les pauvres (Hirschman, 1991). Si l'argument pourrait résonner comme une revendication marxiste, il faut souligner que pour les penseurs néolibéraux, la critique de la captation des bénéfices des

programmes sociaux par la classe moyenne n'est qu'une façon de souligner qu'on assiste là à la démonstration que toute entrave dans les dynamiques du marché en vue de corriger des inégalités est vaine, et que la meilleure manière de soutenir économique les plus pauvres, est de favoriser l'équilibre naturel du marché.

Pour Hirschman (1991), que ce soit la loi de Pareto, la loi d'airain de l'oligarchie ou encore loi de Director, il est intéressant de souligner que les mouvements réactionnaires qui font appel à la thèse de l'inanité recourent régulièrement à l'existence d'une loi sur les relations sociales ou économiques. L'ignorance de cette loi par les progressistes expliquerait ainsi le fait que les réformes proposées ne remplissent pas totalement leurs buts. Si à première vue, affirmer qu'une volonté progressiste ne *sert à rien* (thèse de l'inanité) paraît un argument moins agressif, voire plus raisonnable que d'affirmer qu'*elle produit des effets inverses à ses objectifs* (thèse de l'effet pervers), Hirschman (1991) souligne que pour autant, les tenants de la thèse de l'inanité sont dans une vision de l'ordre social plus radicale. En effet, celui-ci est fixe, régi par des lois immuables, et hermétique à toute volonté de progrès. Si l'effet pervers renvoie aux mythes ou aux religions, l'inanité renverrait quant à elle à la foi en la Science. Si l'effet pervers entrevoit au minimum un monde où les êtres humains peuvent avoir un impact sur l'ordre social, l'inanité discrédite tout espoir de changement. (Hirschman, 1991)

3.4.Thèse de la mise en péril

La troisième thèse développée par Hirschman (1991) est celle de la *mise en péril*. Celle-ci repose sur l'argumentaire suivant : l'adoption d'une réforme, toute positive qu'elle soit dans ses principes, aura forcément des conséquences négatives sur une réforme plus ancienne. Une nouvelle réforme mettrait donc systématiquement en péril de précédents acquis sociaux. Le progrès ne se ferait dès lors qu'en sacrifiant de précédentes évolutions. Si l'on reprend la même logique d'évolution de la citoyenneté mise en avant par Mashall et reprise par Hirschman (droits individuels, droits politiques, droits socioéconomiques), ce serait affirmer que *la démocratie* (droits politiques) *est un danger pour la liberté* (droits individuels) ou que *l'État-providence* (droits socioéconomiques) *est un danger pour la démocratie et la liberté* (Hirschman, 1991)

Concernant la première affirmation (*la démocratie est un danger pour la liberté*), Hirschman (1991) rappelle tout d'abord que dès l'avènement du concept de droits naturels au XIX^{e} siècle, il existait une tension entre des notions de liberté et d'égalité. Tensions qui se sont retrouvées

au cœur de la Révolution française et qui ont en outre également été analysées par de Tocqueville dans « De la Démocratie en Amérique » (1835 ; 1840), qui voyait dans la passion des Hommes pour l'égalité un important potentiel liberticide. Hirschman (1991) ajoute ensuite que des auteurs comme Isaiah Berlin (1958) ont mis en avant que la notion même de liberté pouvait être envisagée comme recouvrant deux aspects en tensions : une liberté négative (*freedom from*) et une liberté positive (*freedom to*) (Berlin, 1958). L'émergence des droits individuels s'inscrit dans cette liberté négative alors que la reconnaissance de droits politiques fait référence à une conception positive de la liberté.

Pour illustrer comment des mouvements réactionnaires se sont emparés de la première affirmation, Hirschman (1991) se penche sur les réformes électorales menées en Angleterre en 1832 (suffrage censitaire masculin urbain) et 1867 (suffrage universel masculin urbain, censitaire rural). Si toute une partie du pays se trouve toujours exclue du droit de vote, c'est notamment parce qu'à une époque où se développe un « culte pour la constitution britannique» (Hirschman, 1991). La possible évolution vers une *démocratie* que provoquerait l'introduction du suffrage universel est utilisée comme épouvantail par les mouvements conservateurs pour mettre en garde contre une disparition de la monarchie et des institutions séculaires britanniques. Ce sont ces mêmes institutions qui sont vantées d'avoir introduit et protégé nombre de libertés individuelles qui ont fait la prospérité de l'Angleterre. C'est ainsi que des nombreux politiques réactionnaires développent l'argumentaire suivant : la démocratie menace l'équilibre des institutions britanniques, qui elles-mêmes garantissent la liberté des citoyens britanniques, donc la démocratie est une menace pour la liberté des Britanniques. Hirschman détaille un peu plus l'argumentaire réactionnaire de l'époque en précisant d'une part que, selon ses détracteurs qui utiliseraient la thèse de la mise en péril, l'instauration d'un suffrage universel, et la spoliation des riches qui en découlerait « violeraient en soi une liberté fondamentale, de droit de propriété ; et d'autre [part], la tentative de spoliation des riches conduirait vraisemblablement un coup d'État militaire ou à la dictature, ce qui anéantirait la liberté » (1991). On peut ajouter que se développe également un argumentaire économique qui stipule que la prospérité de l'Angleterre repose sur le libre-échange, mais que ce dernier se verrait condamné par des mesures protectionnistes qui seraient inévitablement mises en place par un régime démocratique.

Concernant la deuxième affirmation (*l'État-providence est un danger pour la démocratie et la liberté*), Hirschman (1991) souligne que c'est également en Angleterre qu'elle prend racine, dans les 1940, avec des auteurs comme Friedrich Hayek et son ouvrage « La route de la Servitude » (1944). Dans son livre, il y détaille que, comme les individus ne peuvent se mettre d'accord que sur une quantité limitée de sujets, et que l'obtention d'un consensus est nécessaire en démocratie, toute politique qui étend le champ d'action de l'État ne peut mener qu'à moins de liberté. « Le prix d'un régime démocratique, c'est la limitation de l'action de l'Etat aux domaines où l'accord est possible » (Hayek, 1944). En d'autres termes, « la propension d'un pays à la servitude est en fonction monotone croissante de l'étendue du *champ d'action* de l'État » (Hirschman, 1991). Au début des années 1970, après une période d'après-guerre florissante qui a fait quelque peu taire les critiques sur l'État-providence, l'argument revint en force avec la variante suivante : *l'État-providence est un danger pour la croissance économique* (Hirschman, 1991).À nouveau, un lien est aussi souligné entre croissance économique, prospérités, démocratie et libertés individuelles. Des auteurs comme Huntington et son « Crisis of Democracy » (1975), s'emploient donc à démontrer que de nombreuses révoltes sociales de la cette période-là sont en fait des conséquences de la hausse des dépenses de protection sociale des États. La surcharge croissante du poids budgétaire des politiques de santé, de logement ou d'éducation ne pouvant mener qu'à des crises d'ingouvernabilité.

En conclusion, Hirschman souligne que le recours fréquent à des arguments de type « ceci tuera cela » (1991) est un symptôme d'une présence encore dominante dans notre société d'une mentalité qui a tendance à « raisonner à somme nulle » (1991). Au-delà du postulat de gain nul de la théorie des jeux, il souligne qu'on en vient également à raisonner « à somme négative » (1991). Ces deux raisonnements, et d'autres tels que « le raisonnement en ascension/déclin » (Hirschman,1991), permettent à une pensée conservatrice de facilement prôner le statu quo.

3.5. Tableau synoptique et articulation des thèses réactionnaires

Une fois ses trois thèses de l'argumentation réactionnaire détaillées, Hirschman (1991) les regroupe sous forme d'un tableau synoptique mettant en avant l'utilisation des thèses par différents auteurs conservateurs en fonction des réformes progressistes en cours.

	Époque				
Argument	**Révolution française**	**Émergence des libertés individuelles**	**Suffrage universel**	**Émergence de la démocratie**	**Émergence de l'État - Providence**
Mise en Péril	/	George Canning Robert Lowe Sir Henry Maine Fustel de Coulanges Max Scheler		Friedrich A. Hayek Samuel P. Huntington	
Effet pervers	Edmund Burke Joseph de Maistre Adam Müller	Gustave Le Bon Herbert Spencer		Adversaire des Poor Laws Partisans nouvelle Poor Law Jay W. Forrester, N. Glazer Charles Murray	
Inanité	Alexis de Tocqueville	Gaetano Mosca Vilfredo Pareto James Fitzjames Stephen		George Stiegler Martin Feldstein Gordon Tullock	

Figure 1Principaux protagonistes des arguments « réactionnaires » au cours de trois époques historiques (Hirschman, 1991)

Cette présentation des arguments et des auteurs dans une perspective historique permet à l'auteur de s'interroger sur l'influence des arguments dans le temps ainsi que leur compatibilité. Concernant l'influence, Hirschman remarque qu'à travers les mouvements de réactions aux trois réformes progressistes mis en avant, la thèse la plus utilisée et qui a eu le plus de poids dans nos démocraties occidentales est celle de l'effet pervers. C'est d'autant plus le cas en ce qui concerne les penseurs réactionnaires opposés à la Révolution française ainsi que les néoconservateurs hostiles à l'Etat-Providence. Dans le cadre de l'opposition au suffrage universel, il semblerait que les arguments d'inanité mis en avant par Mosca et Pareto aient eu davantage de poids dans le débat public occidental.

Enfin, concernant la compatibilité des trois thèses, Hirschman détaille qu'a priori, les thèses de l'effet pervers et de l'inanité sont logiquement incompatibles (on peut difficilement soutenir qu'une réforme a en même temps un effet pervers et un effet nul), même si cela n'empêche pas les arguments d'être mobilisés au même moment par un participant ou groupe de participant dans des débats. L'articulation théorique la plus « efficace » selon Hirschman (1991) serait soit l'articulation mise en péril / effet pervers, ou l'articulation mise en péril / inanité. En effet, ces couples d'arguments permettraient tout d'abord de démontrer le danger d'une réforme

progressiste sur d'autres institutions, avant d'ensuite souligner de surcroit ses effets, pervers ou nuls, sur le groupe social qu'elle prétend soutenir. Pourtant, ces couples sont peu fréquemment utilisés par les penseurs réactionnaires à travers l'Histoire selon Hirschman (1991), de peur peut-être d'affaiblir leur discours.

3.6. Rhétorique du progrès et dialectique du débat

En conclusion, Hirschman (1991) identifie de façon théorique, pour chaque thèse réactionnaire, une contre-thèse progressiste. Ces contre-thèses sont explorées de façon purement théorique par l'auteur qui concède qu'elles mériteraient un ouvrage tout aussi détaillé que le sien concernant les arguments réactionnaires.

Tout d'abord, il identifie que le pendant progressiste de la thèse de la mise en péril serait celle de la *chimère de la synergie* ou du *péril imminent*. Pour la première, il s'agirait de remplacer l'hypothèse d'incompatibilité, au cœur de l'argument de mise en péril, par l'hypothèse de soutien réciproque. Par exemple, l'État-providence ne serait pas incompatible avec la démocratie, mais renforcerait celle-ci. Cependant, Hirschman postule qu'à l'instar de l'argument de mise en péril, il ne s'agirait ici que d'une posture théorique situé à l'opposé l'une de l'autre. Penser « ceci tuera cela » ou que « tous biens iront de pair » (Hirschman, 1991) sont deux limites inverses de raisonnement. C'est ainsi qu'il parle de *chimère de la synergie* pour cette posture progressiste qui vise à penser que toutes les réformes se renforcent. Une autre façon de renverser la thèse de mise en péril serait de postuler que ce n'est pas l'application d'une réforme qui mettrait en péril une autre institution, mais bien sa non-application. Par exemple, ce n'est pas l'État-providence qui mettrait en péril la démocratie, mais le maintien d'une absence de protection sociale de garanties minimales de conditions de vie. Cet autre pendant progressiste de l'argument de mise en péril est ce que Hirschman appelle la *thèse du péril imminent*.

Ensuite, si la thèse de l'inanité trouve son fondement dans la présence de lois qui régissent l'ordre social et qui ne peuvent être modifiées, son pendant progressiste la thèse du *bon côté de l'Histoire*, stipule à l'inverse qu'il y aurait un *sens de l'Histoire* dans les réformes auquel il est inutile de vouloir s'opposer. Hirschman souligne que cette thèse, qui peut trouver ses racines dans Les Lumières, fait aussi écho à l'idée de « Marche vers le Progrès » (1991).

Enfin, à la thèse de l'effet pervers s'opposerait celle de l'*effet d'escalade*. Si les tenants de l'effet pervers soulignent les conséquences indésirables et non voulues de l'action humaine, les partisans de l'effet d'escalade ne doutent pas de leur capacité à modeler l'ordre social. Hirschman parle d'effet d'escalade, car il s'agirait d'une escalade rhétorique face au sentiment désespéré d'inaction que nous laisse la thèse de *l'effet pervers*.

En outre, l'identification des contre-thèses progressistes permet aussi de mettre en lumière des dialectiques rhétoriques à l'œuvre dans des débats concernant l'action sociale.

Thèse réactionnaire	Thèse progressiste
L'action envisagée aura des conséquences désastreuses.	Renoncer à l'action envisagée aura des conséquences désastreuses.
La nouvelle réforme mettra en péril la précédente.	La nouvelle réforme et l'ancienne se renforceront l'une l'autre.
L'action envisagée a pour objet de modifier des structures fondamentales permanentes (ou « lois » de l'ordre social ; elle sera donc totalement inopérante et vaine.	L'action envisagée s'appuie sur de puissantes forces historiques déjà à l'œuvre ; il serait donc totalement vain de s'y opposer.

Figure 2 Couples de jugement opposé sur l'action sociale (Hirschman, 1991).

Hirschman conclut également en ajoutant que si les penseurs réactionnaires sont souvent ironiques et méprisants à propos de ces « bienheureux » qui espèrent changer le monde, les progressistes sont souvent coincés dans une posture où « l'indignation coule à flots » (Hirschman, 1991). En effet, une fois identifiés, ces couples d'arguments nous renseigneraient en effet que sur des positions rhétoriques extrêmes d'un débat, parfois fortement polarisé. « Elles apparaissent ainsi sous leur jour véritable, c'est-à-dire comme de simples *cas limites* qu'il y a tout lieu, le plus souvent, de qualifier, de tempérer ou d'amender de quelque autre manière » (Hirschman, 1991). Selon l'auteur, ces postures rhétoriques conduisent top souvent les débats actuels à vouloir « trouver l'argument qui tue » (Hirschman, 1991), plutôt qu'à œuvrer au consensus démocratique. Ces postures rhétoriques agissent en effet souvent comme une « intransigeance meurtrière » (Hirschman, 1991) à vouloir clore un débat.

3.7. Philippe Breton : l'Argumentation dans la communication

Philippe Breton, sociologue français spécialiste dans les sciences de la communication et de l'information s'intéresse, dans « L'argumentation dans la communication » (2006), à l'art d'argumenter dans nos sociétés démocratiques contemporaines. Des trois registres classiques

de la communication (informer, exprimer, convaincre), l'argumentation s'inscrit dans le registre de la conviction, au même titre que la manipulation. De façon générale, pour Breton, convaincre c'est « proposer à un auditoire de bonnes raisons d'adhérer à une opinion » (2006). Il rappelle que l'argumentation s'insère également dans le triangle classique des sciences de la communication « émetteur – message – récepteur », où l'opinion argumentée dans le but de convaincre constitue donc le « message » (2006). Breton souligne également que s'inscrivant dans une approche communicationnelle, peu importe la véracité des arguments utilisés, ce qui l'intéresse, c'est bien la nature de ceux-ci. Il distingue aussi l'argumentation d'autres méthodes utilisées pour convaincre : la séduction, la démonstration scientifique ou la violence persuasive. Dans « L'argumentation dans la communication » (2006), il définit tout d'abord le champ de l'argumentation, avant d'identifier quatre familles d'arguments utilisés pour convaincre.

3.8. Le champ de l'argumentation

Breton affirme que l'argumentation est tellement liée au langage humain qu'elle en est « une des possibilités majeures » (2006). Bien que de nombreuses formes de protodémocraties à travers le monde et les époques aient mis en place des structures de décision basées sur l'argumentation à partir d'un savoir empirique, Breton identifie la naissance de l'argumentation, comme technique utilisée par le biais de méthodes et de procédés, en Grèce il y a plus de 2500 années, sous le nom de *rhétorique*. Pour cadrer une approche contemporaine de l'argumentation, il propose trois balises : (i) « argumenter, c'est d'abord communiquer : nous sommes donc dans une situation de communication, ce qui implique, comme toute situation de ce type, des partenaires et un message, une dynamique propre » ; (ii) « argumenter n'est pas convaincre à tout prix, ce qui suppose une rupture avec la manipulation (l'influence coercitive) au sens où celle-ci n'est pas regardante sur les moyens de persuader », et (iii) « argumenter c'est raisonner, proposer une opinion à d'autres en leur donnant de bonnes raisons d'y adhérer » (Breton, 2006).

En reprenant le triangle communicationnel classique « émetteur – message – récepteur », Breton (2006) développe le triangle suivant : « orateur – argument – auditoire ». Il stipule que si tout *orateur* détient une opinion, toute opinion n'est pas destinée à devenir *argument*. On peut avoir une opinion sur un sujet, mais la garder pour soi. Dès lors, l'argument est bien l'opinion de l'orateur, mise en forme pour convaincre un *auditoire*. Breton (2006) précise que l'argument peut être écrit, oral ou visuel et que l'auditoire peut être un groupe plus ou moins

large, une seule personne, voire même l'orateur lui-même s'il cherche à s'autoconvaincre. Enfin, toute cette triangulation se déroule un *contexte de réception* déterminé, que Breton définit comme « l'ensemble des opinions, des valeurs, des jugements, que partage un auditoire donné, qui sont préalables à l'acte d'argumentation, et qui vont jouer un rôle dans la réception de l'argument, dans son acceptation, son refus, ou l'adhésion variable qu'il va entraîner » (Breton, 2006). Le contexte de réception peut expliquer qu'une même opinion se décline en plusieurs arguments, en fonction également de la nature de l'auditoire.

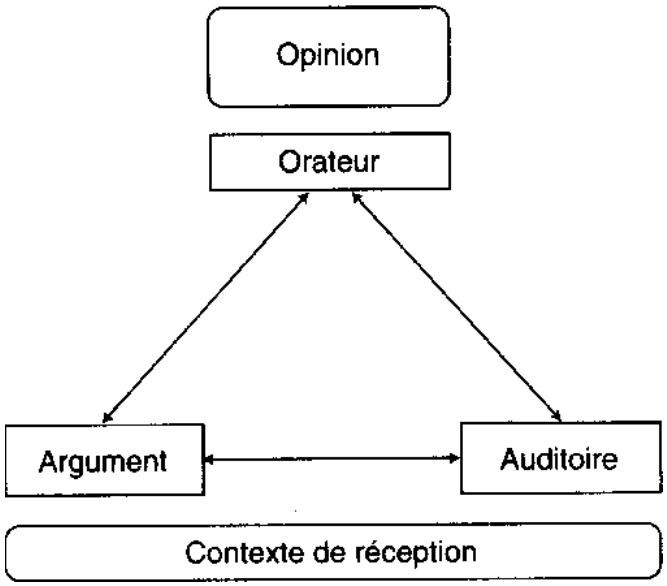

Figure 3. Schéma de la communication argumentative (Breton, 2006).

Par opinion, Breton entend « l'ensemble des croyances, des valeurs, des représentations du monde qu'un individu se forme pour être lui-même » (2006) et précise que « trois grands domaines échappent à l'opinion pour relever de la certitude ou de l'évidence : la science, la religion, les sentiments ».

Enfin, il précise également que toute opinion peut générer plusieurs arguments, mobilisables en fonction de l'auditoire. Il prend l'exemple d'une politique de prévention de la toxicomanie. Face à un auditoire composé de professeurs, on pourrait davantage utiliser l'argument de la prévention comme acte pédagogique, alors que face à un auditoire composé de policiers, on pourrait davantage utiliser l'argument de la prévention comme outil de diminution des délits. (2006).

Quant aux limites du champ de l'argumentation, Breton (2006) en identifie pour chaque face du triangle. Entre l'orateur et l'auditoire, une première limite serait de quitter le champ de

l'argumentation pour mobiliser celui des passions ; que ce soit à travers le *pathos* (la séduction) ou l'*éthos* (la propagande). Entre l'orateur et l'argument, au niveau du *logos*, se trouve une autre limite du champ de l'argumentation : si l'argument n'est pas conforme à l'opinion de l'orateur, celui-ci peut se voir accuser de sombrer dans le cynisme ou le relativisme. Enfin, entre l'argument et l'auditoire peut également apparaître une dernière limite. En effet, une autre manière de « faire perdre à l'auditoire "la liberté d'adhérer à l'opinion proposée" » (Breton, 2006) consiste à le rendre prisonnier de l'argument. Cela peut se produire à travers la désinformation, l'objectivisme ou encore l'esthétisme.

3.9. Les familles d'arguments

Une fois le champ de l'argumentation défini et borné, Breton (2006) dresse une typologie des arguments utilisés, qu'il regroupe dans un premier temps en quatre familles : l'autorité, la communauté, le cadrage et l'analogie.

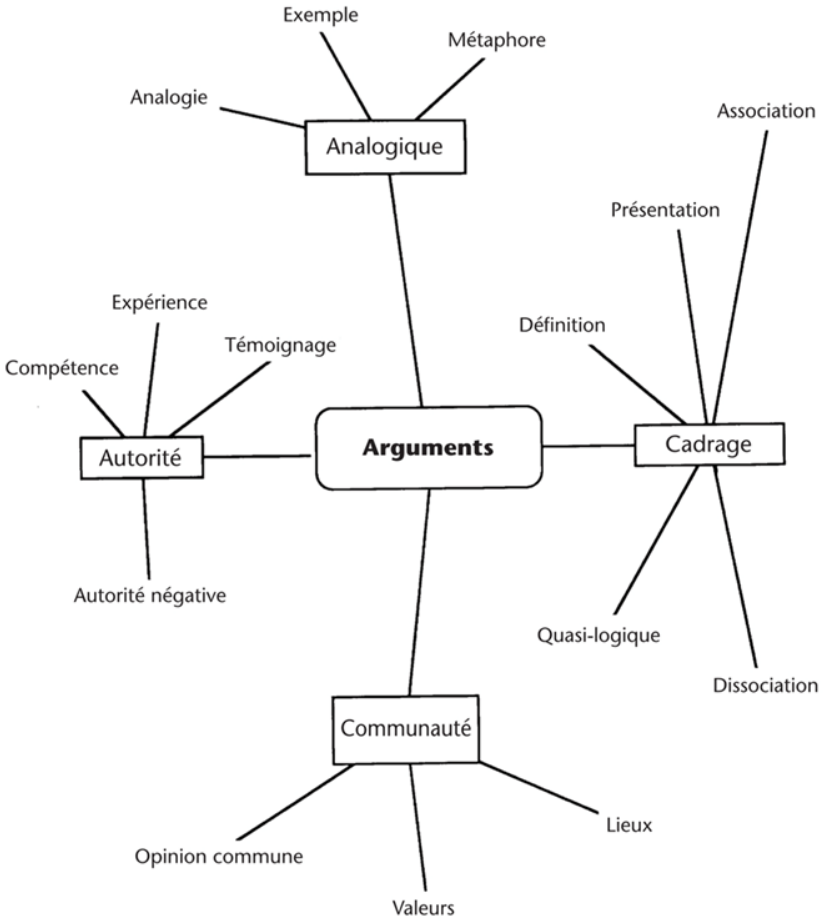

Figure 4 Schéma des familles d'arguments (Breton, 2006)

3.10. Argument d'autorité

L'argument d'autorité fait donc appel à une *autorité* « positive ou négative, acceptée par l'auditoire et qui défend l'opinion que l'on propose ou que l'on critique »(Breton, 2006).

À titre d'exemple, Breton (2006) reprend une phrase de l'avocat des parties civiles lors de l'assassinat du préfet Erignac par des militants nationalistes corses en 2003 : « Ici, ont été jugés des militants du FLN, et j'en ai défendu, des soldats perdus de l'OAS, et j'en ai défendu. Ils n'ont jamais reculé, eux, devant leurs responsabilités, forçant l'estime de ceux qui les jugeaient » (Le Figaro, 5 et 6 juillet 2003 *in* Breton, 2006). En faisant allusion à la reconnaissance de culpabilités d'anciens militants corses qui pourraient incarner une certaine *autorité* auprès des condamnés, l'avocat des parties civiles espère les inciter à également plaider coupables.

Breton (2006) identifie trois types d'arguments d'autorité : par la compétence, par l'expérience ou par témoignage. Enfin, il distingue également l'autorité négative.

L'argument d'autorité par compétence suppose une « compétence scientifique, technique, morale ou professionnelle qui va légitimer le regard sur le réel qui en découle » (Breton, 2006). C'est typiquement l'avis d'un professeur de lettres sur un roman, ou celui d'un ingénieur sur la sécurité d'un barrage.

L'argument d'autorité par expérience s'appuie sur « une pratique effective dans le domaine où l'orateur s'exprime » (Breton, 2006). Breton distingue l'expérience de la compétence : il cite l'exemple d'une personne mise sur écoute, qui pourra aisément témoigner sur son ressenti sur la pratique, mais qui ne dispose pas d'une expertise sur la mise sur écoute.

L'argument d'autorité par témoignage repose sur la présence de l'orateur à une manifestation ou à un évènement particulier. C'est typiquement le cas du récit de témoins lors de procès (Breton, 2006).

Enfin, par argument d'autorité négative, Breton entend le recours à une autorité pour « disqualifier une opinion » (Breton, 2006). Il donne une version limite de cet argument : « C'est aussi ce que disait Hitler ! » (Breton, 2006).

3.11. Argument de communauté

L'argument de communauté fait quant à lui appel à une *communauté*. Il fait donc « appel à des croyances ou à des valeurs partagées par l'auditoire, qui contiennent déjà, en quelque sorte, l'opinion qui est l'objet de l'entreprise de conviction »(Breton, 2006).

Pour illustrer cet argument, Breton (2006) pointe l'utilisation de la locution « il y a un temps pour tout », par le gouvernement français en 2000 pour justifier l'augmentation des prix de l'essence en dépit des volontés affichées à l'époque de la rendre plus abordable. Pour Breton (2006), l'utilisation de l'expression « il y a un temps pour tout » inviterait donc à une certaine retenue ou sagesse en vue d'accepter un sacrifice. Pour lui, il s'agit bien d'un argument de communauté, la locution trouvant son origine dans un passage de la Bible dans les Ecclésiastiques. C'est également l'appel à des valeurs morales supérieures, en l'occurrence l'idéal de *Justice*, qui est utilisé lors du refus de l'intervention de la France dans la guerre en Irak en 2003 par Dominique de Villepin. « La primauté du droit n'est pas un aveu de faiblesse ni un facteur d'impuissance. Elle est une exigence morale et politique, la condition de la justice, mais aussi de l'efficacité. Seule la justice, en effet, garantit une sécurité durable » (Le Monde, 27 mars 2003 *in* Breton, 2006).

L'argument de communauté repose donc sur la présence de présupposés communs, partagé par l'auditoire. Breton en identifie de trois types : l'opinion commune, les valeurs et les lieux.

À propos de l'opinion commune, Breton (2006) souligne que c'est peut-être la variante de l'argument de communauté qui a le moins de poids. Elle reposerait sur une opinion « communément admise » un « lieu commun » (2006). C'est par exemple le cas de recours à des proverbes ou des dictons : des sortes de savoirs populaires partagés au sein d'un auditoire.

Concernant le recours à des valeurs communes, Breton souligne que c'est "en soi un argument qui cadre avec d'autant plus de force le réel que les valeurs ont souvent une portée très large ainsi qu'une force d'incitation puissante" (2006). Il ajoute que ces valeurs communes régissent la façon dont des individus habitent un même monde en façonnant le lien social qui les unit. Néanmoins, ces valeurs communes sont mouvantes. Il rappelle qu'à l'Antiquité était saluée la recherche « du vrai, du beau et du bien » alors que le christianisme a mis en avant la vertu comme valeur centrale. Aujourd'hui, de nombreuses personnes remettent en cause la présupposée universalité des valeurs occidentales. De plus, le recours aux valeurs est souvent

au cœur du débat argumentatif. Breton (2006) rappelle que dans des débats du style « Peut-on ruiner sa santé? » (par exemple, en fumant), s'oppose des valeurs telles que *la santé* et *la liberté.*

Enfin, les lieux « seraient des valeurs, simplement un peu plus abstraites et incertaines" »(Breton, 2006). Breton cite le lieu de la *qualité* souvent opposé à celui de la *quantité*. Cependant, un des lieux les plus caractéristiques de nos sociétés occidentales est celui de la *symétrie*, qui a notamment débouché sur la valeur d'égalité. « Ce lieu conditionne fortement notre exigence de réciprocité dans toute une série de situations concrètes, sans que nous sachions toujours pourquoi, ce qui montre bien le fonctionnement assez souterrain des lieux » (Breton, 2006). C'est par exemple, le lieu de symétrie qui est l'œuvre dans un argument de communauté questionnant la présence de la mendicité dans nos sociétés occidentales où la charité est une vertu (Breton, 2006).

3.12. Argument de cadrage

L'argument de cadrage consiste à présenter le réel d'une certaine manière, à le *cadrer*. De la sorte, l'orateur peut amplifier ou minorer des aspects du réel qui peuvent permettre d'accroître la légitimité de son opinion (Breton, 2006).

Pour Breton (2006), c'est typiquement la catégorie d'argument qui est utilisée par les politiques lorsqu'ils se rendent compte qu'un propos qu'ils ont tenu a pu blesser et qu'ils s'en défendent en affirmant que c'est « sorti de son contexte ». Hors du contexte, le propos peut être injurieux, mais dans son contexte, il est inoffensif. On est donc bien face à une « disjonction du réel » (Breton, 2006) de la personne en question pour démontrer qu'elle ne se voulait pas blessante. Il prend également pour exemple de cadrage, les propos de l'anthropologue Dounia Bouzar en 2003 sur le rôle de la religion musulmane chez les jeunes Français. Elle décrit l'Islam comme étant « un espace de liberté permettant de lier les deux mondes auxquels ils appartiennent. Son aspect non ethnique et transnational leur a permis d'assumer pleinement leur inscription et leur attachement à la France, tout en préservant une composante familiale et historique : ce qui fait le lien avec les parents n'est plus l'origine ethnique, mais l'Islam » (Le Monde, 26 avril 2003 *in* Breton, 2006). Selon Breton, Dounia Bouzar effectue-là un cadrage argumentatif sur l'Islam en France, favorable à son opinion. Il rappelle que « le cadrage est une description orientée utilisée dans un domaine où il n'y a pas d'objectivité possible » (Breton, 2006).

Breton classe les arguments de cadrage en cinq catégories : la définition, la présentation, l'association, la dissociation et les arguments quasi logiques (2006).

L'argument de cadrage par définition consiste à faire accepter une certaine définition du réel. Il s'articule souvent en réponse à une question. Breton (2006) l'illustre en citant José Bové, ancien député européen écologiste français issu du mouvement altermondialiste : « Qu'est-ce que la fièvre aphteuse ? C'est la crise d'un système de production qui va nécessiter de la part de l'Europe une réflexion approfondie sur le système d'agriculture qui a été mis en place en Grande-Bretagne, mais qui se généralise malheureusement partout Europe » (Le Monde, 6 mars 2021). Comme on peut l'observer, l'enjeu ici n'est donc pas de livrer une définition la plus objective possible, mais de la cadrer sur un aspect du réel qui sert à légitimer l'opinion de l'orateur. Il faut cependant bien distinguer la définition argumentative, ou rhétorique, de la définition comme « outil de connaissance » (Breton, 2006), pour ne pas tomber dans la manipulation plutôt que l'argumentation.

L'argument de cadrage par présentation repose sur une présentation des faits visant à majorer certains aspects, et à en minorer d'autres, en vue de renforcer l'opinion de l'orateur. Le cadrage par présentation peut donc se faire par amplification des faits, qui est une « forme aigüe de description argumentative » (Breton, 2006). Il peut également se faire par expolition. L'expolition est une figure de style qui vise à développer une thèse en parlant finalement toujours de la même chose. Breton en fait la démonstration en parlant de la dépendance à l'héroïne : « l'héroïne enchaîne ceux qui s'y adonnent régulièrement, elle fait perdre toute volonté. On est entièrement soumis à son emprise, c'est elle qui commande, on ne peut plus s'en passer » (2006). Le cadrage par présentation peut également s'effectuer à travers un chiasme, figure de style qui "consiste à opposer symétriquement, en les inversant, deux termes (Breton, 2006). C'est un cadrage de présentation par chiasme qui est à l'œuvre dans l'affirmation suivante : « peut-être reviendrons-nous un jour aux temps prérévolutionnaires : sous le Chah, on buvait à l'extérieur et on priait à l'intérieur. Les mollahs nous ont forcés à boire à l'intérieur en priant à l'extérieur » (Le Monde, 29 et 30 juin 2003). Enfin, Breton (2006) ajoute que le cadrage de présentation peut se faire à travers l'argument de *toute-puissance.* Celui-ci, un peu dramatique, repose sur l'auditoire puisqu'il consiste à lui présenter les faits, en soulignant le rôle déterminant qu'il peut y jouer. C'est par exemple le cas d'un appel au vote lors de discours politique.

L'argument de cadrage par association repose sur « la création d'un nouveau réel, qui est en fait une nouvelle combinatoire d'éléments préexistants [qui] s'obtient également en opérant des regroupements, des rapprochements inédits » (Breton,2006). Dans la bouche des milieux conservation, c'est par exemple l'association qui est faite entre euthanasie et meurtre (Breton, 2006).

À l'inverse, l'argument de cadrage par dissociation est une méthode qui « à partir d'une notion qui renvoie habituellement à un seul et même univers, permet de le casser, et de générer deux univers distincts » (Breton, 2006). C'est une dissociation qui est à l'œuvre lorsque l'on parle de drogues dures et de drogues douces dans le cadre de politique publique de santé (Breton, 2006). Dissociation qui permet de légitimer des politiques répressives différentes bien que d'un point de vue scientifique, elle n'en aurait pas la légitimité suffisante.

Enfin, dernière technique de cadrage identifiée par Breton, l'argument quasi logique utilise « un raisonnement proche du raisonnement scientifique, ce qui [le] rend parfois difficile à distinguer » (2006). S'appuyant dès lors une démonstration *quasi logique*, c'est par exemple la justification de choix d'alliances géopolitiques reposant sur l'adage « les ennemis de mes ennemis sont mes amis » (Breton, 2006).

3.13. Argument d'analogie

L'argument analogique repose donc sur une analogie. Cette famille d'arguments regroupe « des figures classiques, comme l'exemple, l'analogie à quatre termes, ou la métaphore »(Breton, 2006). Elle vise à établir un lien entre deux zones du réel disjointes et permettre de transférer les qualités de l'une, à l'autre (Breton, 2006).

C'est une métaphore qui est utilisée par Fernando Savatter, auteur et romancier espagnol, lorsqu'il déclare en 2000 à propos de l'ETA que « Au Pays basque, en pleine Europe démocratique, nous avons actuellement des douzaines de Salman Rushdie. C'est le règne de la terreur » (Le Monde, 17 et 18 décembre 2000). Salman Rushdie étant un écrivain obligé de vivre caché, car jugé hérétique par certains islamistes radicaux, on devine aisément l'analogie que Fernando Savatter voulait dresser (Breton, 2006).

Raisonner par analogie c'est donc « construire une structure du réel grâce à une ressemblance de rapport » (Breton, 2006).

Si elle est plus imagée, on parle de métaphore. L'analogie par métaphore « autorise des correspondances souterraines qui puisent parfois au plus profond de notre être et de notre culture » (Breton, 2006). S'il convient cependant de distinguer la métaphore littéraire de l'argument par métaphore, Breton affirme que cette dernière regroupe finalement toute métaphore au service d'un argument. C'est par exemple le cas lorsqu'un ancien membre du CSA affirme dans la presse au sortir de la première saison de l'émission de télé-réalité *Loft Story* que les candidats y sont utilisés comme de la « chair à canon médiatique » (Le Monde, 16 mai 2001).

Enfin, l'analogie par exemple, qu'il soit réel ou fictif, est selon Breton la façon la plus simple et la plus spontanée de réaliser des analogies (2006). Elle consiste à vouloir appuyer ses propos par des exemples.

3.14. Accord préalable

Breton complète sa classification en soulignant le rôle nécessaire d'un *accord préalable* entre l'orateur et son auditoire. La notion d'accord préalable peut être entendue comme étant un le point d'appui recherché par l'orateur dans son auditoire. Ce point d'appui est un thème ou un élément déjà accepté par l'auditoire. Sans cet accord préalable, il est peu probable que l'auditoire se laisse convaincre par l'argument de l'orateur. D'ailleurs, la recherche d'un accord préalable fait entièrement partie de la stratégie argumentative (Breton, 2006).

Pour reprendre quelques exemples précédents, l'argument d'autorité de l'avocat des parties civiles dans le cadre de l'assassinat du préfet Erignac ne peut être convaincant auprès des condamnés que s'ils considèrent es anciens condamnés nationalistes corses comme étant des figures d'autorité. Ou encore, l'utilisation de la valeur *justice* par Dominique de Villepin ne peut servir d'argument de communauté que si cette valeur est bien considérée comme une valeur morale supérieure par l'auditoire. Enfin, on ne peut s'émouvoir de l'analogie que fait Fernando Vatter à propos de la situation au Pays basque que si l'on est déjà ému de la situation vécue par Salman Rushdie (Breton, 2006).

Partie III. Méthodologie

1. Méthode et récolte de données

La méthode choisie pour est une analyse qualitative de discours du Vlaams Belang et des quelques élus stratégiques du parti. Par élus stratégiques nous entendons : Tom Van Grieken, actuel Président du Vlaams ; Barbara Pas, Vice-Présidente et Cheffe de groupe à la Chambre ; Chris Janssens, Chef de groupe au Parlement flamand ; Sam Van Rooy, ancien Porte-Parole du Parti et député flamand, Alexander Van Hoecke actuel porte-parole du parti, Dries Van Langehove, figure médiatique et député à la Chambre jusqu'au 4 février 2023, date jusqu'à laquelle sont repris ses déclarations ; ainsi que Tom Vanden Driessche, député européen Vlaams Belang. Au fil de nos recherches, des déclarations d'autres élus nous ont amenés à élargir notre analyse en incluant Nathalie Dewulf, députée à la Chambre ; Johan Deckmyn, député flamand ; Rosmarijn Beckers, députée flamande ; ainsi que Frank Troosters, député à la Chambre.

La récolte de donnée consiste en une revue de presse réalisée à l'aide du portail de l'agence de presse belge belgapress (https://www.belga.press/fr/) ainsi que du moteur de recherche Google Actualité (https://news.google.com/). Une recherche sur les réseaux sociaux Twitter (https://twitter.com/), Facebook (https://www.facebook.com/) et YouTube (https://www.youtube.com/). Enfin, une recherche a également été effectuée parmi les articles publiés sur le site internet du Vlaams Belang (https://www.vlaamsbelang.org/)

La récolte de donnée a été bornée du 01/06/17 au 31/07/23. La temporalité choisie correspond à la médiatisation qui a suivi l'adoption de la loi trans de 2017 jusqu'à nos jours. Elle inclut également les élections de 2019. Durant celles-ci, le Vlaams Belang est passé de 3 à 18 députés à la Chambre, de 6 à 23 députés au Parlement flamand et de 1 à 3 députés au Parlement européen. Cette progression en siège a permis au parti de multiplier sa présence médiatique, son poids politiques et ses moyens de communication.

La récolte de données a été effectuée à l'aide des mots-clefs suivants : « Trans » ou « Transgender » ou « Gender ». Une première lecture a permis de retirer du corpus les résultats qui n'étaient pas pertinents avec l'objet de recherche. Par rapport à la recherche sur les réseaux sociaux, il est arrivé fréquemment que les résultats soient similaires sur Facebook et Twitter.

Dans ce cas-là, nous n'avons gardé que le contenu du tweet en questions, dans le but de ne pas multiplier les doublons.

2. Grille d'analyse

Une grille d'analyse a été développée à partir de la théorie des familles d'arguments développés par Breton (2006) ainsi que celle des thèses mobilisées dans les discours conservateurs et réactionnaires développée par Hirschman (1991). Ces deux théories ont été développées dans la partie théorique de ce mémoire. Le croisement des théories de Breton (2006) et Hirschman (1991) nous paraît pertinent dans la mesure où il permet de renseigner, d'une part sur la forme que prend l'argument, de par la typologie de Breton (2006) ; mais également de nous renseigner sur le fond par la distinction entre les trois thèses de Hirschman (1991).

La grille d'analyse se présente comme un tableau à double entrée, reprenant, sur l'axe horizontal, les trois thèses développées par Hirschman (1991) à savoir : la thèse de la mise en péril, la thèse de l'inanité et la thèse de l'effet pervers. Sur l'axe vertical se trouvent les quatre familles d'arguments ainsi que leurs sous-catégories développées par Breton (2006) à savoir : les arguments de communautés (opinion commune, valeur, lieu), les arguments d'autorité (compétence, expérience, témoignage, autorité négative), les arguments de cadrage (définition, présentation, association, dissociation, argument quasi logique) et les arguments analogiques (analogie, métaphore, exemple).

		Mise en péril	**Inanité**	**Effet pervers**
Communauté	Opinion commune			
	Valeur			
	Lieu			
Autorité	Compétence			
	Expérience			
	Témoignage			
	Autorité négative			
Cadrage	Définition			
	Présentation			
	Association			
	Dissociation			
	Argument quasi logique			
Analogie	Analogie			
	Métaphore			
	Exemple			

Figure 5 Grille d'analyse du corpus (vierge)

3. Récapitulatif du corpus analysé

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'éléments qui ont été analysés par énonciateur, ainsi que la nature de ceux-ci.

	Twitter	YouTube	Site internet du parti	Médias et presse	Débats parlementaires	**Total**
Vlaams Belang	1					**1**
Marijke Dillen			1		1	**2**
Tom Van Grieken	3		1	4		**8**
Sam Van Rooy	5					**5**
Section locale du VB – Leuven				2		**2**
Tom Vandendriessche			5			**5**
Dries Van Langenhove	4	1				**5**
Frank Troosters			1			**1**
Nathalie Dewulf			1			**1**
Rosmarijn Beckers			1			**1**
Johan Deckmyn		1				**1**
Bart Claes	1					**1**
Total	**14**	**2**	**10**	**6**	**1**	**33**

Figure 6 Récapitulatif du corpus analysé

4. Limites du corpus

Au niveau des énonciateurs, nous trouvons le corpus assez représentatif. L'objectif de la recherche étant d'analyser les discours du Vlaams Belang à l'égard des personnes transgenres, le focus opéré sur quelques personnalités-clefs et médiatiques du parti nous semble pertinent. La principale limite de ce corpus se situe au niveau des canaux exploités. Que ce soit Twitter, YouTube, le Parlement fédéral voire les médias de presses traditionnels, il s'agit dans tous les cas de canaux assez formatés et *in fine* classiques dans leur usage en communication politique. Cependant, pour un parti qui se veut disruptif et antisystème, et qui dénonce fréquemment la prétendue censure dont il ferait preuve dans les médias traditionnels, il nous semble que le fait d'avoir laissé de côté des plateformes telles que TikTok, Twitch, Discord, Telegram voire même l'application mobile propre du parti, constitue la principale limite de ce corpus. Nous ne nous sommes pas non plus penchés sur la communication orale du parti et de ses militants, par

exemple, lors de meetings, de conférences ou de porte-à-porte. Il se pourrait que la communication des membres du Vlaams Belang à l'égard des personnes trans soit pourtant plus ouvertement hostile dans ces différents canaux non étudiés.

5. Sélection des extraits analysés

Les discours utilisés dans la partie « Analyse du corpus » sont soit l'ensemble de l'élément en question, à l'instar des Tweets, soit un ou plusieurs extraits de l'élément en question. C'est notamment le cas pour les extraits d'interviews, de vidéos YouTube ou d'articles de presse. Ces extraits ont été sélectionnés pour leur présence saillante d'arguments et de thèses pouvant être analysés avec notre grille d'analyse. Nous nous sommes limités aux arguments développés par Breton (2006) et aux thèses mises en lumière par Hirschman (1991). Dans le cadre de ce mémoire, nous n'avons pas tenté d'ouvrir l'analyse à d'autres types d'arguments ou de thèses éventuellement utilisés par les énonciateurs.

Partie IV. Corpus et analyse des données

1. Analyse du corpus

1.1.Marijke Dillen lors de la séance plénière à la Chambre - 06/07/23

Lors de la séance plénière du 6 juillet 23 au Parlement fédéral, a été un adopté un projet de loi modifiant des dispositions diverses concernant la modification de l'enregistrement du sexe. L'objectif étant de faciliter les démarches de changement de genre et répondre aux écueils de la loi de 2017. Lors de la discussion, Marijke Dillen, député Vlaams Belang originaire de Schilde, en périphérie anversoise, prend la parole pour s'opposer au projet de loi.

Au regard de ses propos, on peut identifier plusieurs arguments ainsi que thèses.

Tout d'abord, elle opère d'emblée un cadrage par présentation, en focalisant la discussion sur des éventuels problèmes pratiques dans la reconnaissance des droits des personnes trans en général, même si elle ne le présente pas de la sorte.

« "*We hebben al gewezen op bijvoorbeeld de gevolgen voor sportprestaties, of op een medisch spoedgeval waar bij controle van de identiteitskaart door de arts op het geslacht er problemen kunnen ontstaan als dat fysiek niet overeenstemt met bepaalde kenmerken. Dat zijn maar enkele voorbeelden. Collega D'Haese heeft er zonet nog andere gegeven, zoals de samenstelling van de kieslijsten"*

"Nous avons déjà souligné, par exemple, l'impact sur les performances sportives ou sur une urgence médicale où, lorsque le médecin vérifie le sexe de la carte d'identité, des problèmes peuvent survenir si elle ne correspond pas physiquement à certaines caractéristiques. Ce ne sont là que quelques exemples. Notre collègue D'Haese vient d'en donner d'autres, comme la composition des listes électorales ».

(Marijke Dillen, séance plénière 06/07/23).

Ensuite, nous pouvons observer l'utilisation fréquente d'arguments de communautés. En particulier ceux reposant sur des opinions communes et des lieux. Ce dernier argument est utilisé par Dillen pour dénoncer une atteinte au principe d'égalité, principe découlant d'un lieu caractéristique de nos sociétés occidentales : celui de la symétrie (Breton, 2006).

« "*Mijnheer de minister, dat is een regelrechte discriminatie. Waarom krijgen transgenders een verminderd tarief en waarom moeten andere personen die ook hun voornaam willen veranderen meer betalen? Ik ben ervan overtuigd dat dit de toets van het Grondwettelijk Hof opnieuw niet zal doorstaan. Er mag geen onderscheid worden gemaakt tussen transgenders en andere personen. Ook hier moet het principe gelden dat iedereen gelijk*

is voor de wet, mijnheer de minister. (...). Het gaat mij echter om het principe dat iedereen gelijk is voor de wet. Een transgender mag geen verminderd tarief krijgen in vergelijking met iemand die gewoon de voornaam wil laten wijzigen"

" Monsieur le Ministre, c'est de la discrimination pure et simple. Pourquoi les personnes transgenres bénéficient-elles d'un tarif réduit et pourquoi les autres personnes qui souhaitent également changer de prénom doivent-elles payer davantage ? Je suis convaincu que cette mesure ne passera pas le test de la Cour constitutionnelle. Aucune distinction ne doit être faite entre les personnes transgenres et les autres. Ici aussi, Monsieur le Ministre, le principe de l'égalité de tous devant la loi doit s'appliquer. (...). Mais ce qui me préoccupe, c'est le principe de l'égalité de tous devant la loi. Une personne transgenre ne devrait pas bénéficier d'un tarif réduit par rapport à une personne qui souhaite simplement changer de prénom ».

(Marijke Dillen, séance plénière 06/07/23).

L'argument de communauté à travers l'opinion commune employé par Dillen se base quant à lui sur le bon sens . Cela se traduit par des arguments soulignant que la proposition de loi est trop radicale, que le ministre va trop loin ou encore qu'il exagère les problèmes vécus par les personnes trans.

«*"In de toelichting lees ik als argument dat voor personen met een fluïde genderidentiteit de procedure voor de familierechtbank te zwaar en te vergaand is. Ik heb daar toch mijn twijfels bij, want over zo veel dossiers gaat het niet. Ik heb u tijdens de bespreking in de commissie meer toelichting gevraagd, maar ik ben daar op mijn honger blijven zitten, mijnheer de minister (...).*

Dit wetsontwerp kan in de praktijk immers aanleiding geven tot heel wat praktische bezwaren. (...) U gaat nu echter heel ver, mijnheer de minister. Wat hier op tafel ligt, vinden wij toch wel heel radicaal. De procedure wordt heel soepel. Ik heb de moeite gedaan om het arrest van het Grondwettelijk Hof grondig te lezen en daaruit blijkt dat het Hof geen onbeperkte aanpassingen vraagt. Het Grondwettelijk Hof heeft ook nergens gesteld dat er geen waarborgen mogen worden ingebouwd, bijvoorbeeld minimale voorwaarden, zoals een bedenktijd."

" Dans l'exposé des motifs, j'ai lu l'argument selon lequel, pour les personnes dont l'identité de genre est fluide, la procédure du tribunal de la famille est trop onéreuse et trop étendue. J'ai encore des doutes à ce sujet, car il ne s'agit pas d'un grand nombre de cas. Je vous ai demandé plus de précisions lors de la discussion en commission, mais je suis restée sur ma faim, Monsieur le Ministre.

En effet, ce projet de loi peut soulever de nombreuses questions d'ordre pratique. (...) Mais vous allez maintenant très loin, Monsieur le Ministre. Nous trouvons que ce qui est sur la table est assez radical. La procédure sera très souple. J'ai pris la peine de lire attentivement l'arrêt de la Cour constitutionnelle et il en ressort que la Cour n'exige pas des adaptations illimitées. En outre, la Cour constitutionnelle n'a nulle part déclaré qu'il n'était pas possible d'intégrer des garanties, par exemple des conditions minimales, telles qu'un délai de réflexion. (...) " ».

(Marijke Dillen, séance plénière 06/07/23).

Un autre argument régulièrement utilisé par Dillen dans son opposition au projet de loi est l'argument d'autorité de compétence. Cela s'illustre par les nombreuses allusions à la Constitution et aux arrêts de la Cour constitutionnelle.

«*"Het gaat hier slechts om een eerste fase en dat betreuren wij. Wij vinden het onbegrijpelijk dat u in fases werkt en de problematiek die door het Grondwettelijk Hof werd aangekaart niet in haar totaliteit benadert, maar ik kom daar straks nog op terug. (...) Dit wetsontwerp gaat toch bijzonder ver in de aanpassing aan de kritiek van het Grondwettelijk Hof. U schrapt zonder enige vorm van beperking de volledige onherroepelijkheid van de aanpassing van de geslachtsregistratie en van de beperking tot voornaamsverandering om transredenen"*

"Il ne s'agit que d'une première phase et nous le regrettons. Nous trouvons incompréhensible que vous travailliez par étapes et que vous n'adoptiez pas une approche holistique des questions soulevées par la Cour constitutionnelle, mais j'y reviendrai plus tard. (...) Il est certain que ce projet de loi va particulièrement loin dans l'adaptation aux critiques de la Cour constitutionnelle. Vous supprimez sans aucune limitation l'irrévocabilité totale de l'adaptation de l'enregistrement du sexe et de la restriction du changement de prénom pour des raisons transgenres" ».

(Marijke Dillen, séance plénière 06/07/23).

Enfin, si l'on s'intéresse aux thèses des discours des réactionnaires développées par Hirschman (1991). Nous pouvons affirmer que le réquisitoire de Marijke Dillen contre le projet de loi facilitant le changement de genre s'inscrit dans la thèse de la mise en péril. Elle revient en effet régulièrement sur le danger qu'engendrerait une inadéquation entre genre civil et sexe biologique, une facilité du changement de genre, voire encore plus, une reconnaissance de la non-binarité, sur le système de soins de santé, le monde du sport ou encore les droits parentaux des enfants en question. Dans une certaine mesure, on peut même évoquer la thèse de l'effet pervers lorsqu'elle critique le changement de genre pour les personnes au genre fluide. Pour elle, il s'agit en effet de personnes qualifiées d'*instables (labiel)* que le législateur n'aiderait pas, au contraire, en rendant possible un changement de genre tous les 6 mois.

« "Zonder afbreuk te willen doen aan de vele problemen waarmee echte transgenders kampen – ik wil die voor alle duidelijkheid niet minimaliseren – is het met het voorliggende wetsontwerp ook mogelijk dat labiele personen – er lopen zo wel wat mensen rond – met de regelmaat van de klok een aanpassing van de geslachtsregistratie kunnen vragen. Collega D'Haese sprak daarnet over 50, 60, 100 keer, maar ik denk dat dat in de praktijk niet mogelijk is, want er is een termijn van zes maanden. U hebt dat heel duidelijk in de commissie gezegd, maar ik denk dat we het er allebei toch over eens zijn dat zes maanden een heel korte periode is. Dat

gaat heel vlug voorbij. Dat betekent in de praktijk dat er twee keer per jaar een wijziging mogelijk is. Op een aantal jaren kunnen mensen, die als vrij labiel worden gezien, die aanpassing vragen (…).

De mogelijkheid voor de erkenning van non-binaire personen wordt uitgesteld met als argument dat dit een dieper onderzoek vergt met alle actoren. U hebt zich geëngageerd om dit bijkomende onderzoek te voeren. In de toelichting wordt het niet meer registreren van het geslacht in de geboorteakte van een kind geopperd. Ik wil u hiervoor waarschuwen. Dit vraagt een heel diepgaande analyse. Dit kan immers zeer verregaande gevolgen hebben, zoals het afstammingsrecht. Daarnaast is er in ons land meer wetgeving waar het biologische aspect belangrijk is. Analyseer dit zeer grondig. "

"Sans vouloir minimiser les nombreux problèmes auxquels sont confrontées les personnes transgenres authentiques - je ne veux pas les minimiser par souci de clarté - le projet de loi qui nous est soumis permet aussi à des personnes instables - il y a des gens qui se promènent comme ça - de pouvoir demander une adaptation de l'enregistrement du genre avec régularité. Notre collègue D'Haese vient de parler de 50, 60, 100 fois, mais je pense que dans la pratique, ce n'est pas possible, parce qu'il y a un délai de six mois. Vous l'avez dit très clairement en commission, mais je pense que nous sommes tous les deux d'accord pour dire que six mois, c'est très court. Cela passe très vite. Dans la pratique, cela signifie qu'un changement est possible deux fois par an. Sur un certain nombre d'années, des personnes considérées comme assez instables peuvent demander plusieurs ajustements (…).

La possibilité de reconnaître les personnes non binaires est reportée au motif qu'elle nécessite des recherches plus approfondies avec tous les acteurs. Vous vous êtes engagés à mener ces recherches complémentaires. L'exposé des motifs propose de ne plus inscrire le sexe dans l'acte de naissance de l'enfant. Je voudrais vous mettre en garde à ce sujet. Cela nécessite une analyse très approfondie. En effet, cela pourrait avoir des conséquences très importantes, notamment en ce qui concerne les droits parentaux. En outre, il existe dans notre pays d'autres législations où l'aspect biologique est important. Analysez cela de manière très approfondie ».

(Marijke Dillen, séance plénière 06/07/23).

1.2.Tweet et publication Facebook de Tom Van Grieken et Sam Van Rooy – 09/07/23

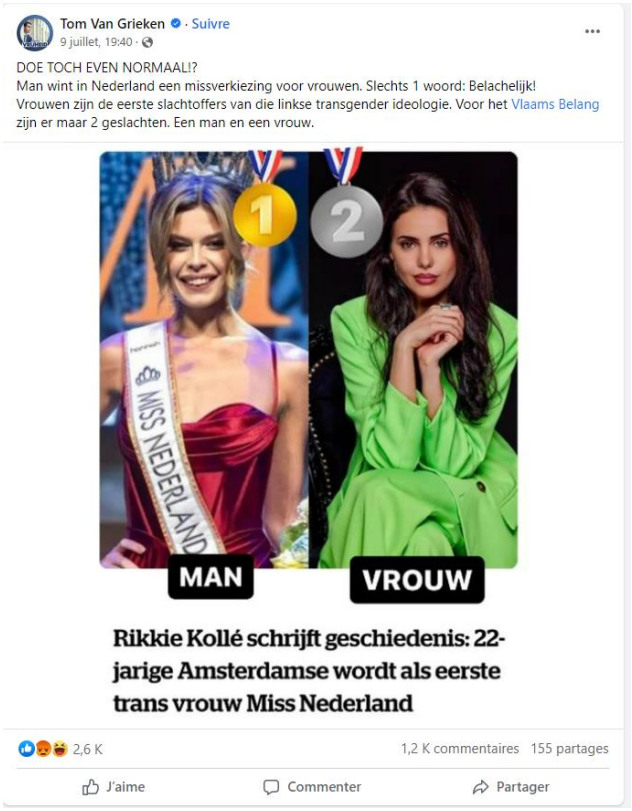

Figure 7 Capture d'écran du 20/07/23 de la publication du compte Facebook de Tom Van Grieken (09/07/23)

Figure 8 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte de Sam Van Rooy (09/07/23)

Ces deux publications sur les réseaux sociaux sont une réponse à l'élection de miss Pays-Bas, le 08/07/23. Pour la première fois dans l'histoire du concours dans le pays, la gagnante, Rikkie Valérie Kollé, est une femme trans. Sa victoire a beaucoup fait réagir les milieux conservateurs, dont le Vlaams Belang. Plusieurs ténors du parti se sont exprimés sur les réseaux sociaux. C'est notamment le cas de Tom Van Grieken, président du parti, et Sam Van Rooy, ancien porte-parole et actuellement député au Parlement flamand.

« DOE TOCH EVEN NORMAAL!? Man wint in Nederland een missverkiezing voor vrouwen. Slechts 1 woord: Belachelijk! Vrouwen zijn de eerste slachtoffers van die linkse transgender ideologie. Voor het @vlbelang zijn er maar 2 geslachten. Een man en een vrouw.

UN PEU DE SERIEUX?! Un homme remporte l'élection d'un concours de miss pour femmes aux Pays-Bas. Un seul mot : ridicule ! Les femmes sont les premières victimes de cette idéologie transgenre gauchiste. Pour le @vlbelang, il n'y a que 2 genres. Un homme et une femme. »

(Tom Van Grieken, 09/07/23)

« Zover is het dus gekomen: een mooie dame verliest de verkiezing tot #MissNederland omdat er kennelijk per se een 'trans vrouw' moest winnen. Dit is al even degoutant als wat in de sportwereld gebeurt. Het feit dat ik u niet hoef te zeggen wie wie is hieronder, zegt genoeg.

Et voilà : une belle dame perd l'élection de #MissNetherlands parce qu'apparemment une "femme trans" devait gagner en tant que telle. C'est tout aussi dégoutant que ce qui se passe dans le monde du sport. Le fait que je n'ai pas besoin de vous dire qui est qui ci-dessous en dit suffisamment long. »

(Sam Van Rooy, 09/07/23)

Au niveau des arguments employés, Tom Van Grieken recourt à l'opinion commune en appelant au bon sens. Il invite à garder son sérieux et à agir normalement. Sam Van Rooy, quant à lui, opère une analogie entre le favoritisme dont jouirait la candidate trans pendant l'élection de Miss Pays-Bas et l'avantage qu'ont les athlètes trans dans les compétitions sportives. Il s'agirait dans les deux cas, de compétitions truquées. Tom Van Grieken et Sam Van Rooy insistent tous deux sur le fait que les victimes de la victoire d'une candidate trans sont les femmes en général, ce qui s'inscrit dans la thèse de la mise en péril.

1.3. Tweet du Vlaams Belang et Marijke Dillen sur le site internet du parti – 09/07/23

Figure 9 Capture d'écran du 20/07/23 du tweet du compte du Vlaams Belang (07/09/23)

Ce tweet du compte du parti, qui renvoie également à un article publié sur le site internet du Vlaams Belang, s'inscrit dans les débats qui ont suivi l'adoption en plénière de la modifiant la possibilité du changement de genre. Il comporte une citation de Marijke Dillen, Députée fédérale qui a porté l'opposition du parti dans les bancs de la chambre.

« Als het van de federale regering afhangt, moeten mensen zowat onbeperkt officieel van geslacht kunnen veranderen. Het Vlaams Belang verzet zich tegen deze waanzin. Vivaldi houdt zich liever bezig met woke-onzin dan met echte problemen. @DillenMarijke

Si cela dépend du gouvernement fédéral, les gens devraient pouvoir changer officiellement de sexe presque indéfiniment. Le Vlaams Belang s'oppose à cette folie. Vivaldi préfère s'occuper des absurdités du woke plutôt que des vrais problèmes. @DillenMarijke »

(Compte Twitter du Vlaams Belang, 07/07/23)

L'article du site internet du parti (*Voor Vivaldi is geslachtsverandering een futiliteit*) complète le tweet en reprenant d'autres propos de Marijke Dillen ainsi qu'en avançant d'autres arguments développés par celle-ci lors de la séance plénière du 06/07/23.

« "Terwijl voor belangrijke maatschappelijke problemen rond fiscaliteit, pensioenen, arbeidsmarkt en asielinstroom een begin van een oplossing nog heel ver weg is, sluiten de federale excellenties wel vlot een akkoord over problemen waarvan de maatschappelijke weerslag nul is", aldus Dillen (…). Het Vlaams Belang wil absoluut geen afbreuk doen aan de problemen waarmee echte transgenders kampen, maar vreest dat de regering de deur heeft opengezet voor personen die nu met de regelmaat van een klok een aanpassing van geslachtsregistratie kunnen vragen (…).Het Kamerlid merkte tijdens de bespreking van het wetsontwerp op dat er heel wat bijkomende problemen door kunnen ontstaan. "Ik heb het dan niet enkel over sportcompetities, maar bijvoorbeeld ook over de samenstelling van kieslijsten, en – belangrijker wellicht – het krijgen van de juiste medische zorg wanneer fysische kenmerken niet volledig overeenstemmen met het geslacht op de identiteitskaart", merkt Dillen tot slot op. "Maar daar staat de Vivaldi-regering niet bij stil. Het is belangrijker te voldoen aan de woke-agenda."

"Alors que pour les problèmes sociaux importants concernant la fiscalité, les pensions, le marché du travail et l'afflux de demandeurs d'asile, un début de solution est encore très loin, les excellences fédérales ne parviennent pas à conclure un accord sur des problèmes dont les répercussions sociales sont nulles", a déclaré M. Dillen (...). Le Vlaams Belang ne veut absolument pas minimiser les problèmes auxquels sont confrontées les personnes transgenres, mais craint que le gouvernement n'ouvre la porte à des personnes qui peuvent désormais demander une adaptation de l'enregistrement de leur sexe avec la régularité d'une horloge (...) Le député a fait remarquer lors de la discussion du projet de loi qu'il pourrait créer beaucoup de problèmes supplémentaires. "Je ne parle pas seulement des compétitions sportives, mais aussi, par exemple, de la composition des listes électorales, et - plus important peut-être - de l'obtention de soins médicaux appropriés lorsque les caractéristiques physiques ne correspondent pas tout à fait au sexe figurant sur la carte d'identité", a finalement noté Dillen. "Mais le gouvernement Vivaldi ne s'attarde pas là-dessus. Il est plus important de se conformer à l'ordre du jour des réveils. "»

(Marijke Dillen sur le site internet du Vlaams Belang, 07/07/23).

Les propos qui sont relayés ici à propos de la nouvelle loi sur le changement de genre sont ceux de Marijke Dillen. Son argumentaire s'inscrit donc dans la lignée de celui qu'elle a tenu lors de son réquisitoire en séance plénière de la Chambre le 06/07/23. Dans les propos relayés dans le tweet, elle y opère un cadrage en posant en présentant la nouvelle loi que sous la possibilité de *« changer de genre presque indéfiniment »*. On peut ajouter qu'elle y effectue également un appel à l'opinion commune du bon sens. Elle rappelle que le parti *« ne veut absolument pas minimiser les problèmes auxquels sont confrontées les personnes transgenres »*, mais qu'il s'oppose à la possibilité de changer plusieurs fois de genre qui elle, est trop radicale. Ces arguments s'inscrivent également dans une thèse de mise en péril. Elle stipule tout d'abord que c'est toute l'action politique fédérale qui est paralysée et que le gouvernement ferait mieux de s'occuper à de *« vrais problèmes »*. Ceux-ci étant, selon ses propos relayés dans l'article du

site , *« la fiscalité, les pensions, le marché du travail et l'afflux de demandeurs d'asile »*. Ensuite, elle ajoute que ce sont les compétitions sportives, le système de soins de santé et le système électoral qui sont menacés par cette loi.

1.4. De Morgen , 21/06/23, et Het Laatste Nieuws, 16/06/23

Ces articles reprennent une publication de la page Facebook de la section locale de Leuven du Vlaams Belang. Suite à l'annonce, le 14 juin, par la Ville de Leuven de sa désignation comme ville hôte des Transplant World Games, jeux mondiaux à destination d'athlètes transplantés et donneurs, la section locale du Vlaams Belang a réagi à chaud, en confondant à priori les termes *transplant* et *transgender*.

«"Echt weer iets voor dat linkse Leuvense stadsbestuur natuurlijk", klinkt het op hun Facebookpagina. "Maar ik ga de noodzaak voor onze eigen OS voor getransplanteerden zeker niet ontkennen. Dan is het meteen ook gedaan met dat eeuwige geruzie over een oneerlijke competitie."

"Évidemment, l'administration communale gauchiste de Louvain a encore trouvé quelque chose à se mettre sous la dent", peut-on lire sur la page Facebook de la section locale. "Mais je ne vais certainement pas nier la nécessité d'avoir nos propres jeux olympiques pour les personnes transplantées. C'en sera enfin fini de ces éternelles querelles sur une concurrence déloyale." »

(De Morgen , 21/06/23)

Ils ont réagi par après en reconnaissant l'erreur, et en supprimant la publication. Ils se sont excusés auprès des personnes transplantées pour la portée offensante de leur message, mais pas auprès de la communauté trans pour le quiproquo.

On retrouve ici un argument récurrent du Vlaams Belang, un cadrage de définition de la transidentité comme étant une lubie des gouvernements et administrations gauchistes. Un autre argument intéressant à relever est un cadrage par dissociation. La section sous-entend que le problème réside dans le fait que les Jeux olympiques soient ouverts aux athlètes cis et trans. La solution étant pour le Vlaams Belang dans la mise sur pied d'une compétition séparée, uniquement réservée aux athlètes trans. Ces deux arguments s'inscrivent dans une thèse de mise en péril : la participation des athlètes trans nuirait aux athlètes féminines cis, en créant une compétition truquée.

1.5. Tweet de Sam Van Rooy – 22/05/23

Figuur 1 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte de Sam Van Rooy (22/05/23)

Ce tweet du 22/05/23 de Sam Van Rooy fait écho à un article publié le 20/05/23 par Het Laatste Nieuws (*Trans vrouw alleen op podium nadat ze in wielerwedstrijd dichtste concurrenten op 17 en meer dan 30 minuten rijdt, maar ze krijgt ook bakken kritiek*). Cet article relaient des commentaires hostiles, de la part de sportives et journalistes américaines, face à la performance de Lesley Mumford, femme trans, lors de la Desert Gravel Co2Ut, course cycliste se déroulant aux États-Unis. Lesley Mumford a remporté la course dans la catégorie femme et sa catégorie d'âge. L'écart entre Lesley Mumford et la deuxième place est de 17 minutes. Cet écart conséquent justifierait, selon les sportives et journalistes dont les propos sont relayés dans l'article, d'exclure les femmes trans des catégories femmes des compétitions sportives, sous prétexte que ce sont des hommes, et qu'elles priveraient les athlètes féminines de médailles. Sam Van Rooy réagit également.

« Transgender alleen op podium nadat ze in wielerwedstrijd voor vrouwen dichtste concurrenten op 17 en meer dan 30 minuten rijdt. Verderfelijk, dit is vrouwenhaat, knettergek dat deze degoutante competitievervalsing wordt toegelaten!

Un transgenre monte sur le podium après avoir battu ses concurrentes les plus proches à plus de 17 et 30 minutes dans une course cycliste féminine. Pernicieux, c'est de la misogynie, c'est une folie que cette dégoutante compétition truquée soit autorisée ! »

(Sam Van Rooy, 22/05/23)

Dans son tweet, Sam Van Rooy opère un cadrage de définition en affirmant qu'autorisé les femmes trans à participer aux compétitions sportives réservées aux femmes est en réalité de la misogynie. L'utilisation, d'ailleurs récurrente parmi les membres du parti, de la notion de « *compétition truquée* » peut s'apparenter à un argument de communauté reposant sur l'utilisation de la valeur « Justice ». La participation des athlètes trans n'est donc pas *juste* puisqu'elle fausse la compétition. Les deux arguments s'inscrivent à nouveau dans une thèse de mise en péril : en voulant inclure les personnes trans, on nuit aux femmes cis.

1.6. Tom Vandendriessche sur le site internet du Vlaams Belang – 21/04/23

Cet article (*Transgenderzorg duwt tieners in geslachtsoperaties*) publié sur le site internet du Vlaams Belang le 21/04/23 relaie les positions d'un député européen du parti, Tom Vandendriessche. Celui-ci est engagé contre les traitements hormonaux et les procédures chirurgicales de réassignation de genre sur les mineures. Il critique également Transgenderzorg, le point d'information sur les questions liées à la transidentité du gouvernement flamand.

« Er is een wereldwijde trend waarin steeds meer minderjarigen aankloppen bij de transgenderzorg. "Opvallend is ook dat deze nieuwe groep hun genderdysforie vaak pas na de start van hun puberteit ervaarden", zegt Vandendriessche. "Vroeger waren er veel meer patiënten die al van kinds af aan met genderdysforie worstelden. Veel van hen kampen ook met andere ernstige mentale problemen zoals angst, depressie of autisme." (…).Uit recent onderzoek uit 2018 bleek onder andere dat de identificatie als trans bij minderjarigen vaak ontstond door beïnvloeding van buitenaf, door bijvoorbeeld het gebruik van sociale media of door posttraumatische stress.(…). Het Vlaams Belang eist dat patiënten minstens correct geïnformeerd worden over hun mogelijke genderdysforie. "Psychologische diagnoses als bijstand zouden vanzelfsprekend moeten zijn", besluit Vandendriessche. "Daarnaast is het raadzaam dat men voor nieuwe minderjarige patiënten drastische ingrepen, zoals hormoontherapie en geslachtsoperaties, tijdelijk stopzet tot men duidelijk en concreet onderzoek verricht heeft. Onze kinderen beschermen is onze voornaamste prioriteit.

Il existe une tendance globale selon laquelle de plus en plus de mineurs frappent à la porte de Transgenderzorg. "Il est également frappant de constater que ce nouveau groupe n'a souvent ressenti sa dysphorie de genre qu'après le début de la puberté", explique Mme Vandendriessche. "Il y avait auparavant beaucoup plus de patients qui luttaient contre la dysphorie de genre dès l'enfance. Beaucoup d'entre eux sont également

confrontés à d'autres problèmes mentaux graves tels que l'anxiété, la dépression ou l'autisme." (...).Une recherche récente de 2018 a révélé, entre autres, que l'identification comme trans chez les mineurs provenait souvent d'une influence extérieure, à travers l'utilisation des médias sociaux ou le stress post-traumatique, par exemple (...). Le Vlaams Belang demande que les patients soient au moins correctement informés de leur éventuelle dysphorie de genre. "Les diagnostics psychologiques en tant qu'assistance devraient être évidents", conclut Mme Vandendriessche. "En outre, il est conseillé d'arrêter temporairement les interventions drastiques, telles que l'hormonothérapie et la chirurgie sexuelle, pour les nouveaux patients mineurs jusqu'à ce que des recherches claires et concrètes aient été menées. La protection de nos enfants est notre principale priorité. »

(Tom Vandendriessche sur site internet du Vlaams Belang, 21/04/23)

Dans ses propos Tom Vandendriessche procède un cadrage de définition ; il pathologise les transgenres en affirmant que ceux-ci souffrent de dysphorie de genre et *« d'autres problèmes mentaux graves tels que l'anxiété, la dépression ou l'autisme »*. Il utilise également un langage médical en parlant de *« l'hormonothérapie et la chirurgie sexuelle »*. Il insinue également que la transidentité ne fait pas partie intrinsèque de l'identité des personnes trans, mais qu'elle le résultat *« d'une influence extérieure, à travers l'utilisation des médias sociaux ou le stress post-traumatique »*. Ce faisant, il utilise également l'appel à une opinion commune, celle qui affirme que les enfants sont des êtres vulnérables devant être protégés pas les adultes. Ses arguments s'inscrivent à la fois dans les thèses de mise en péril et d'effet pervers : les actions de Transgenderzorg nuisent tout autant aux personnes transgenres qu'elle n'aide plus à lutter contre leur dysphorie de genre, qu'aux enfants, qu'elles exposent à du contenu pouvant faire naître en eux une transidentité.

1.7. Tweet de Sam Van Rooy – 26/03/23

Figure 10 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet publié sur le compte de Sam Van Rooy (26/03/23)

Ce tweet publié par Sam Van Rooy fait écho à un article de Het Laatste Nieuws, mis en ligne le 26/03/23 (*"Ik voel me boos, teleurgesteld en vernederd": Amerikaanse veldrijdster kondigt einde carrière aan nadat ze geklopt wordt door transgender*). Cet article relaie les propos de Hannah Arensmans, cycliste américaine pratiquant le cyclo-cross en compétition à un niveau local, ayant récemment annoncé vouloir mettre un terme à sa carrière. Celle-ci dénonce le fait que des femmes trans soient régulièrement devant elle dans les classements, l'empêchant de remporter des titres voire même de progresser à un niveau national ou international. Sam Van Rooy a réagi.

« De Amerikaanse Hannah Arensman (25) stopt met veldrijden omdat ze het voortdurend moet opnemen tegen - en al geklopt werd door - transgender rensters. Ze pikt het niet langer dat transgender rensters mogen deelnemen aan vrouwenkoersen. En gelijk heeft ze!

L'Américaine Hannah Arensman (25 ans) quitte le cyclo-cross parce qu'elle doit constamment se mesurer à des coureurs transgenres - et a déjà été battue par eux. Elle ne supporte plus que des coureurs transgenres soient autorisés à participer à des courses féminines. Et elle a raison ! »

(Sam Van Rooy, 26/03/23)

Dans son tweet Sam Van Rooy utilise un argument d'autorité, en faisant appel à la propre expérience de Hannah Arens, elle-même athlète féminine qui ne *« ne supporte plus que des*

coureurs transgenres soient autorisés à participer à des courses féminines ». Ce faisant, il utilise par là même un argument de communauté reposant à nouveau sur la valeur justice. En effet, faire participer des coureuses trans avec des coureuses cis ne serait pas juste. Ces deux arguments s'inscrivent dans une thèse de mise en péril : la participation des coureuses trans nuirait au coureuses cis.

1.8. Tweet de Sam Van Rooy – 25/12/22

Figure 11 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet de du compte de Sam Van Rooy (25/12/22)

Ce tweet fait écho à un article de PAL NWS, média flamand nationaliste dont de nombreux rédacteurs sont d'anciens cadres du Vlaams Belang. L'article fait référence à Enoch Burke, enseignant irlandais qui, pour des raisons religieuses et de valeur, refusait de s'adresser à une élève transgenre par ses nouveaux prénoms et pronoms. Cela lui avait valu une procédure disciplinaire de la part de la direction l'empêchant temporairement de retourner dans son école. Comme il n'a pas respecté cette procédure disciplinaire, une procédure judiciaire a été lancée qui a débouché sur un arrêt de la Haute Cour irlandaise l'interdisant de se rendre sur les lieux sous peine d'amendes. Comme il ne respectait pas non plus cet arrêt de la Haute Cour, Enoch Burke a été placé en détention. Il a été libéré au bout de quatre mois.

« Het Westen is echt knettergek geworden: "Enoch Burke, een Ierse leraar die weigerde van een school weg te blijven omdat hij geen inclusieve taal wilde gebruiken om naar een transgender leerling te verwijzen, zat maandenlang in de gevangenis."

L'Occident est vraiment devenu fou : "Enoch Burke, un enseignant irlandais qui a refusé de rester à l'écart d'une école parce qu'il n'utilisait pas un langage inclusif pour désigner un élève transgenre, a été emprisonné pendant des mois". »

(Sam Van Rooy, 25/12/22)

Dans ce tweet, Sam Van Rooy utilise tout d'abord un argument de communauté faisant appel à l'opinion commune de bon sens. Il serait totalement excessif d'emprisonner quelqu'un juste parce qu'il n'a pas utilisé le bon pronom face à une personne transgenre. On peut également postuler qu'il utilise un argument de communauté reposant sur une valeur partagée : celle de la liberté, incarnée par l'Occident. Dans les deux cas, ses arguments s'inscrivent dans une thèse de mise en péril. Les personnes transgenres et leur langage inclusif nuiraient à fois à l'Occident, en tant que civilisation, qu'aux individus, qui n'auraient plus la liberté d'utiliser le langage qu'ils souhaitent.

1.9. Tweet du Vlaams Belang et Tom Van Grieken dans Terzake – 26/09/22

Figure 12 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte du Vlaams Belang (26/09/22)

Ce tweet du compte du parti renvoie aux propos qu'a tenus Tom Van Grieken sur le plateau de Terzake, une émission politique et d'information de la VRT, le 26/09/22. À l'ordre du jour de l'émission du 26/09/22 figurait la victoire de Giorgia Meloni aux élections italiennes. Pour débattre de sa victoire, la VRT avait invité sur le plateau Tom Van Grieken et Kathleen Van Brempt, députée européenne Vooruit.

« Een man is een man en een vrouw is een vrouw. Waarom moet onze identiteit kapot gemaakt worden zoals onze culturele identiteit, onze identiteit van man of vrouw ? Ik ben het beu dat er een oorlog wordt gevoerd tegen onze culturele waarden. @tomvangrieken #terzake

> *Un homme est un homme et une femme est une femme. Pourquoi notre identité doit-elle être détruite comme notre identité culturelle, notre identité d'homme ou de femme ? J'en ai marre de la guerre menée contre nos valeurs culturelles. @tomvangrieken #terzake»*

(Vlaams Belang, 26/06/22)

Durant le débat, ils discutent de l'effet que pourrait avoir l'arrivée au pouvoir de Meloni sur le des droits des femmes. Pour Van Grieken, il n'y a aucune raison d'avoir peur pour le droit des femmes, soulignant que la suspension de l'avortement ne figure pas dans son programme et que les femmes profitent déjà d'une place centrale dans la société italienne puisque « *als er één land is waar zelfs de maffiosi bang zijn voor de figuur van la Mama, dan is het Italië wel. (« s'il y a bien un pays où même les mafiosi craignent la figure de la Mama, c'est bien l'Italie »)* (Terzake, 26/09/22). Il ajoute que Meloni se pose en protectrice de famille traditionnelle, notamment contre la folle propagande transgenre.

« Meloni, haar punt is wel over de transgender-waanzin. Dat minderjarigen hun geslacht kunnen kiezen. Dat dit gepropagandeerd wordt. Die discussie wordt gevoerd. En ik snap dat er ouders zijn die zoiets hebben van "ik weet niet of dat allemaal zo'n goed idee is om jonge kinderen daaraan bloot te stellen (…) Ik vind wel dat je niet zomaar van idee, van geslacht kunt veranderen. Ik vind dat vrouwen, mevrouw, zijn iets heel uniek en kostbaar. En dat niet toevallig iemand, die biologisch geboren is als man, kan zeggen : "ik ben plots vrouw omdat ik mij vrouw voel". En uit een gevoel, juridische rechten puurt. Want als er uit gevoelens, juridische rechten komen dan is dat een slippery slope. Ik herhaal het nog eens : het Vlaams Belang vindt dat een man, een man is, en dat een vrouw, een vrouw is, en de biologie doet er ook toe. (…) Waarom moet alles van onze identiteit kapot gemaakt worden? Onze cultuur, zelfs de identiteit, wie jij bent als man of als vrouw... Ik ben een maand geleden vader geworden, en ik moest in de papier invullen, ik zie de moeder, en ik schreef de naam van de moeder, en dan stond ouder twee. Ik ben verdorie geen ouder twee. Ik ben een vader, in ik ben zo beu dat het hier echt een cultuur oorlog gevoerd worden tegen conservatieve waarden

Meloni, son propos concerne bien la folie transgenre. Que les mineurs peuvent choisir leur sexe. Que cela fasse l'objet d'une propagande. Qu'on en discute. Et je comprends qu'il y ait des parents qui se disent : "Je ne sais pas si c'est une bonne idée d'exposer de jeunes enfants à ça " (...) Je pense qu'on ne peut pas changer d'idée, de genre, comme ça. Je pense que les femmes, madame, sont quelque chose d'unique et de précieux. Et que quelqu'un qui est biologiquement né homme, ne peut pas dire par hasard : "Je suis soudain une femme parce que je me sens femme". Et que d'un sentiment, naissent les droits juridiques. Car si les droits juridiques naissent des sentiments, c'est une pente glissante. Je le répète : le Vlaams Belang estime qu'un homme est un homme et qu'une femme est une femme, et que la biologie a aussi son importance. (...) Pourquoi tout ce qui concerne notre identité doit-il être détruit ? Notre culture, même notre identité, qui vous êtes en tant qu'homme ou en tant que femme.... Je suis devenu père il y a un mois, et j'ai dû remplir un formulaire. Je vois « mère », et j'ai écrit le nom de la mère, et puis on a « parent deux ». Je ne suis pas le deuxième parent, pour l'amour du ciel. Je suis un père, et j'en ai tellement marre que ce soit vraiment une guerre culturelle qui soit menée ici contre les valeurs conservatrices"»

(Tom Van Grieken, 26/09/22)

Tom Van Grieken procède tout d'abord à un cadrage par définition, en estimant que les personnes, et en l'occurrence les enfants, transgenres ne sont pas en recherche d'un épanouissement dans leur identité, mais victimes d'une propagande. En faisant des enfants les victimes d'une folie transgenre, Tom Van Grieken fait également appel à une opinion commune : les enfants sont des êtres vulnérables qui doivent être protégés par les adultes. Il effectue également un cadrage par dissociation en rappelant *« qu'un homme est un homme et qu'une femme est une femme »* et que les femmes sont *« quelque chose d'unique et de précieux »*. Il utilise aussi un argument d'autorité par témoignage en racontant sa colère d'apprendre qu'il était administrativement un « parent deux » et plus un père. Enfin, tous ces arguments s'inscrivent dans une thèse de mise en péril. Tom Van Grieken parle d'une *« guerre culturelle qui est menée ici contre les valeurs conservatrices »*, dont les principales victimes sont, selon ses propos, les femmes et les enfants.

1.10. Tom Vandendriessche sur le site internet du Vlaams Belang – 24/08/22

Dans un article publié sur le site internet du parti (*Taaladviezen Nederlandse Taalunie: "pure woke waanzin")*, sont épinglés les propos de Sam Van Rooy à propos des nouvelles recommandations de la Nerderlandse Taalunie, sorte de pendant néerlandais de l'Académie française, concernant l'écriture inclusive. Dans ces dernières recommandations, l'institution invite les administrations publiques à utiliser un langage inclusif dans leur communication. C'est par exemple le cas en favorisant l'usage du pronom « die » au lieu de « hij » ou « zij »,

ou encore en favorisant les formes neutres telles que « politiepersoon » au lieu de « politieagent ». Sam Van Rooy réagit.

« Het Vlaams Belang vindt dat dit soort taalmanipulatie doet denken aan 'Newspeak', een totalitair concept uit 1984 van George Orwell waarbij taal wordt misbruikt voor politieke doeleinden. (...). "Deze adviestekst loopt over van de genderwaanzin, die onze taal en cultuur vergiftigt. Zo vindt de Taalunie ook dat in onze taal mannelijke vorm en te vaak de overhand hebben en dat daar tegenin moet worden gegaan." (...) "Dat een groenlinkse activiste als Petra De Sutter (Groen) dit soort genderwaanzin propageert, verbaast het Vlaams Belang niet", aldus van Rooy. "Maar dat nu ook de Nederlandse Taalunie hieraan ten prooi is gevallen, toont hoe een kleine links-activistische minderheid de toon zet en wordt gevolgd door laffe, politiek correcte fellow-travellers. Ik roep dan ook iedereen op om dit een halt toe te roepen en niet mee te doen met deze taalkundige onzin. Onze mooie Nederlandse taal dient om te communiceren, niet om de woke-activisten ter wille te zijn en de politiek correcte genderwaanzin te faciliteren."

Le Vlaams Belang estime que ce type de manipulation linguistique rappelle le "Newspeak", un concept totalitaire tiré de 1984 de George Orwell, dans lequel le langage est utilisé de manière abusive à des fins politiques. (...). "Ce texte consultatif déborde d'une folie sexiste qui empoisonne notre langue et notre culture. De même, l'Union linguistique estime que dans notre langue, les formes masculines prévalent trop souvent et qu'il faut s'y opposer. (...) "Qu'une militante de la gauche verte comme Petra De Sutter (Groen) propage ce genre de folie sexiste ne surprend pas le Vlaams Belang", a déclaré M. van Rooy. "Mais le fait que la Taalunie néerlandaise en soit également victime montre qu'une petite minorité d'activistes de gauche donne le ton et est suivie par des compagnons de route lâches et politiquement corrects. J'invite donc tout le monde à mettre un terme à cette situation et à ne pas participer à ces absurdités linguistiques. Notre belle langue néerlandaise sert à communiquer, pas à plaire aux activistes woke et à faciliter les folies politiquement correctes en matière de genre".»

(Sam Van Roy sur le site internet du Vlaams Belang, 24/08/22)

Sam Van Rooy effectue en premier une analogie par l'exemple en comparant les recommandations en termes d'inclusion de la TaalUnie à la situation décrite dans le roman « 1984 » de Georges Orwell. Vu le poids culturel de l'œuvre et de l'auteur dans sa critique du totalitarisme, l'on pourrait même affirmer qu'il utilise un argument d'autorité négative pour appuyer ses propos. Il cadre le problème en présentant la TaalUnie comme victime d'une *« petite minorité d'activistes de gauches (...) et des compagnons de route lâches et politiquement corrects. »*. Il appelle enfin à l'opinion commune de bon sens en rappelant que le néerlandais sert d'abord et avant tout *« à communiquer, pas à plaire aux activistes woke et à faciliter les folies politiquement correctes en matière de genre »*. Tous les arguments employés par Sam

Van Rooy s'inscrivent dans une thèse de mise en péril. Selon, les recommandations en termes de langage inclusif détruisent la langue et la culture néerlandaise.

1.11. Tweet de Dries Van Langenhove – 13/08/22

Figure 13 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte de Dries Van Langehove (12/08/22)

Ce tweet de Dries Van Langehove est une réponse à un autre tweet. Malheureusement, ce dernier a été supprimé par l'utilisateur. On peut supposer qu'il s'agissait d'un tweet qui défendait les traitements hormonaux pour les adolescents transgenres puisque Van Langenhove démarre son tweet avec une citation à laquelle il s'oppose par la suite.

« "Hormonenblokkers kunnen erg goed zijn voor kinderen die twijfelen aan hun genderidentiteit". Nee. Kinderen met psychische problemen een extreem ongezond en onvruchtbaar-makend middel geven is duivels. Gender-ideologie is gevaarlijk en moet worden gestopt. https://twitter.com/libsoftiktok/

"Les bloqueurs d'hormones peuvent être très utiles aux enfants qui doutent de leur identité sexuelle". Non. Il est diabolique de donner à des enfants souffrant de problèmes de santé mentale un médicament extrêmement malsain et générateur d'infertilité. L'idéologie du genre est dangereuse et doit être stoppée. https://twitter.com/libsoftiktok/ »

(Dries Van Langehove, 13/08/22)

Dans ce tweet, Dries Van Langenhove effectue d'abord un cadrage par définition affirmant que la transidentité est un problème mental. Il effectue un autre cadrage en présentant la transidentité que par les traitements hormonaux comme étant promu par « *l'idéologie du*

genre » plutôt que pouvant être nécessaire chez certains enfants transgenres. Enfin, il utilise l'appel à l'opinion commune qu'il faut protéger les enfants en affirmant qu'ils seraient soumis à un traitement *« médicament extrêmement malsain et générateur d'infertilité »*. Tous les arguments de Dries Van Langenhove soutiennent une thèse de mise en péril de la santé des enfants à cause de « *l'idéologie du genre »*

1.12. Tweet de Dries Van Langenhove – 11/08/22

Figure 14 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte de Dries Van Langenhove (11/08/22)

Dans ce tweet, Dries Van Langenhove répète son opposition à ce que les cours d'éducation à la vie sexuelle et affective abordent les questions de transidentités avec les enfants.

« Gender-ideologie moet niet worden onderwezen in onze scholen. Kinderen moeten niet worden aangeleerd dat het normaal is om een perfect gezond lichaam te verminken door chirurgische geslachtsverandering.

L'idéologie du genre ne devrait pas être enseignée dans nos écoles. Les enfants ne devraient pas apprendre qu'il est normal de mutiler un corps en parfaite santé par une opération chirurgicale de changement de sexe. »

(Dries Van Langenhove, 11/08/22)

Le principal argument utilisé dans ce tweet par Dries Van Langenhove est un cadrage par association. Il établit en effet un parallèle entre une opération de changement de sexe et une mutilation génitale. Il cadre à nouveau la question de la transidenté en ne la présentant que sous l'aspect d'une chirurgie de réassignation de genre. Ces arguments entraînent également un appel à l'opinion commune qu'il faut protéger les enfants, et non les mutiler. Les propos de Dries Van Langenhove s'inscrivent dans une thèse de mise en péril de la santé des enfants par *« l'idéologie du genre »*.

1.13. Tweet de Sam Van Roy – 19/07/22

Figure 15 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte de Sam Van Rooy (19/07/22)

Ce tweet de Sam Van Roy repartage un article de PAL NWS relayant le fait que l'Université de Pennsylvanie ait proposé pour nomination la nageuse transgenre médaillée Lia Thomas au titre de « Femme de l'année ». Il s'agit en réalité du « NCAA Woman of the Year 2022 » (https://www.ncaa.org/), le NCAA (National Collegiate Athletic Association) étant une association américaine qui soutient les élèves athlètes américains durant leur parcours académique octroyant notamment de nombreuses bourses d'études. Le «NCAA Woman of The Year award » vise à récompenser les étudiantes-athlètes membres de la NCAA qui brillent par leur engagement sportif, académique et au sein de leur communauté (https://www.ncaa.org/). C'est dans ce cadre-là que Lia Thomas, membre de l'Université de Pennsylvanie, a été retenue parmi les trente finalistes. Elle n'a cependant pas remporté le titre, la gagnante étant Karena Groff, étudiante au MIT et joueuse de football au niveau national. Cependant, Sam Van Rooy réagit.

« Als man kon hij niet veel prijzen in de wacht slepen, als transgender-vrouw lijkt ze onklopbaar door het lichamelijke voordeel dat mannen hebben tegenover vrouwen. Het zal vast wel weer 'transfoob' zijn, maar hoe frustrerend voor sportvrouwen is deze competitievervalsing!

En tant qu'homme, il n'a pas pu remporter beaucoup de prix, alors qu'en tant que femme transgenre, elle semble imbattable en raison de l'avantage physique que les hommes ont sur les femmes. Je suis sûre que c'est encore une fois " transphobe ", mais quelle frustration pour les sportives que cette distorsion de compétition ! »

(Sam Van Rooy, 11/08/22)

Dans ses propos, Sam Van Roy procède à une analogie en comparant la nomination d'une athlète transgenre à un titre de « Femme de l'année » à *« l'avantage physique que les hommes ont sur les femmes »*. Par là même, on peut affirmer qu'il cadre la problématique en définissant les athlètes transgenres comme étant des hommes qui concourent dans des compétitions féminines. Il fait appel à l'opinion commune de bon sens en questionnant la transphobie de ses propos alors qu'il ne ferait que cibler un avantage physique. Enfin, tout ceci s'inscrit dans une thèse de mise en péril des athlètes féminines, qui de par l'inclusion des athlètes trans, subiraient une compétition truquée. Cette dénonciation d'une compétition truquée peut également se voir en outre comme argument reposant sur la valeur « Justice ».

1.14. Tom Vandendriessche sur le site internet du Vlaams Belang – 31/05/22

Dans cet article présent sur le site du parti (*EU financiert 'Drag Queen'-cursussen*), Tom Vandendriessche y dénonce des subsides Erasmus+ accordés à des projets LGBTQIA+, dont « Drag it Up » organisé à Berlin en mai 2022. Il y dénonce plus largement un « activisme rouge-à-lèvres ».

« Het woke 'lipstick-activisme' op kosten van de Europese belastingbetaler eindigt echter niet bij de 'Drag Queen'-initiatieven, zo blijkt. "Uit de documenten blijkt verder dat de Europese Commissie nog een bijkomende 670,500 euro heeft uitgegeven aan andere LGTBQ-projecten via het Erasmus+programma", vervolgt Vandendriessche. "Deze initiatieven variëren van 'genderdiverse zomerkampen' en 'LGTBQ-vriendelijke scholen', tot projecten om de zogenoemde problematiek rond 'toxic masculinity' aan te pakken of problemen te bespreken waarmee 'queer-immigranten' mee worden geconfronteerd.". "Het is inmiddels wel duidelijk dat dit niet louter verspilling is van Europees belastinggeld, maar de bewuste financiering van een 'woke' agenda. De links-liberale EU-elite voert via deze agenda een heuse cultuuroolog tegen onze traditionele waarden. Vlaams Belang pleit daarom voor een gezonde familiepolitiek, waarin het gezin terug centraal gesteld wordt en we onze kinderen beschermen", besluit Tom Vandendriessche.

L'"activisme rouge à lèvres" aux frais des contribuables européens ne s'arrête cependant pas aux initiatives "Drag Queen", semble-t-il. "Les documents montrent également que la Commission européenne a dépensé 670 500 euros supplémentaires pour d'autres projets LGTBQ dans le cadre du programme Erasmus+", a poursuivi M. Vandendriessche. "Ces initiatives vont des 'camps d'été diversifiés en termes de genre' et des 'écoles adaptées aux LGTBQ' à des projets visant à aborder la soi-disant question de la 'masculinité toxique' ou les problèmes rencontrés par les 'immigrés queer'." Il est clair maintenant qu'il ne s'agit pas d'un simple gaspillage de l'argent des contribuables européens, mais du financement délibéré d'un programme "woke". À travers cet agenda, l'élite européenne gaucho-libérale mène une véritable guerre culturelle contre nos valeurs traditionnelles. Le Vlaams Belang plaide donc pour une politique familiale saine, dans laquelle la famille est replacée au centre et où nous protégeons nos enfants", conclut Tom Vandendriessche. »

(Tom Vandendriessche sur le site internet du Vlaams Belang, 31/05/22)

Dans ses propos, Tom Vandendriessche procède à plusieurs cadrages de présentation en dénonçant « *l'élite européenne gaucho-libérale* » à travers le programme Erasmus +. Ce dernier étant lui-même dénoncé au prisme des 670.500€ alloués à des programmes LGBTQ. Il procède ensuite à un cadre de définition en stipulant que ces programmes LGBTQ qui visent à *« aborder la soi-disant question de la 'masculinité toxique' ou les problèmes rencontrés par les 'immigrés queer' »*, et de façon sous-entendue Erasmus+, sont en réalité *« un financement délibéré d'un programme "woke" »*. Tom Vandendriessche emploie à nouveau l'appel à l'opinion commune en affirmant que les enfants doivent être protégés. Enfin, tous ces propos s'inscrivent dans une thèse de mise en péril où la famille, et les enfants qui la composent sont menacées par *« une véritable guerre culturelle contre nos valeurs traditionnelles »*.

1.15. Frank Troosters sur le site internet du Vlaams Belang – 30/05/22

Dans cet article publié sur son internet (*Hou woke taalgebruik uit overheidscommunicatie*), le Vlaams Belang relaie les propos de Frank Troosters, député fédéral du parti, à propos des nouvelles recommandations adressées aux administrations fédérales en termes d'écriture inclusive. Il y dénonce une atteinte au bon sens et aux bonnes manières orchestrée par un activisme *woke* empreint d'idéologie du genre.

"Want het is toch bijzonder ironisch dat de woke handleiding tot niet-kwetsend taalgebruik het overboord gooien is van gezonde manieren en gezond verstand. Ik werd aangeleerd door mijn ouders om dames die ik niet ken aan te spreken met 'mevrouw' of 'juffrouw' en heren die ik niet ken met 'meneer' of 'mijnheer'. En ik ga dat mijn kinderen ook meegeven." "Stop dus toch met al deze waanzin en kul", besluit Troosters. "Dit is problemen maken waar er geen zijn of waren. Hoeveel mensen hebben zich immers al gediscrimineerd gevoeld door een aanspreking in een brief van de overheid? Hoeveel klachten zijn er? Het woke activisme wil echter ons normaal, onze gewoonten en onze manieren - kortom onze manier van leven - problematiseren en stigmatiseren. Dit in functie van een verknipte kijk op onze maatschappij waarin volgens de 'wokies' enkel onderdrukkers en onderdrukten leven. Wee wie hetero, man en 50+ is, en dubbel wee diezelfden die 'beste mevrouw' of 'beste meneer' durven schrijven. Tijd voor de herintrede van het gezond verstand!"

En effet, il est particulièrement ironique que le manuel woke pour un langage non offensant soit l'abandon des bonnes manières et du bon sens. Mes parents m'ont appris à m'adresser aux dames que je ne connais pas en les appelant "Madame" ou "Mademoiselle" et aux messieurs que je ne connais pas en les appelant "Monsieur". Et je vais transmettre cela à mes enfants aussi". "Alors, arrêtez enfin toutes ces folies et ces conneries", conclut Troosters. "Cela crée des problèmes là où il n'y en a pas ou n'y en avait pas. Après tout, combien de personnes se sont senties discriminées par une lettre du gouvernement ? Combien de plaintes ont été déposées ?

L'activisme woke quant à lui, cherche à problématiser et à stigmatiser notre normalité, nos habitudes et nos manières - en bref, notre mode de vie. Il s'agit d'une vision déformée de notre société dans laquelle, selon les "wokies", seuls les oppresseurs et les opprimés vivent. Malheur aux hétérosexuels, aux hommes et aux plus de 50 ans, et doublement malheur à ceux qui osent écrire "chère madame" ou "cher monsieur". Il est temps que le bon sens réapparaisse".

(Frank Troosters sur le site du Vlaams Belang, 30/05/22)

Frank Troosters effectue en premier lieu un cadre par définition. Il définit en effet le langage inclusif comme un langage grossier puisqu'il entraînerait : *« l'abandon des bonnes manières et du bon sens »*. Ensuite, il utilise un argument de communauté reposant sur la valeur respect. Il fait allusion aux respects envers les aînés en faisant allusion à l'éducation reçue de ses parents, mais aussi aux respects envers les inconnus en précisant : *« mes parents m'ont appris à m'adresser aux dames que je ne connais pas en les appelant "Madame" ou "Mademoiselle" et aux messieurs que je ne connais pas en les appelant "Monsieur »*. Il utilise également un appel à l'opinion commune de bon sens en affirmant que *« cela crée des problèmes là où il n'y en a pas ou n'y en avait pas. Après tout, combien de personnes se sont senties discriminées par une lettre du gouvernement ? Combien de plaintes ont été déposées ?(…) Il est temps que le bon sens réapparaisse". »*. Ces deux arguments s'inscrivent dans une thèse de mise en péril de la société, et en particulier des hétérosexuels, des hommes et des plus de 50 ans.

1.16. Nathalie Dewulf sur le site internet du Vlaams Belang – 12/01/22

Cet article (*"Woke ideologie vergiftigt nu ook onze woordenboeken"*) reprend les propos de Nathalie Dewulf, députée fédéral Vlaams Belang, à propos de la nouvelle édition des dictionnaires Van Dale. Elle reproche à la maison d'édition d'avoir succombé au prétendu lobby *woke* en ajoutant la mention « m/v/x » à côté de nombreux mots dans le but de les rendre inclusifs. Pour elle, c'est un véritable totalitarisme intellectuel et un marxisme culturel qui s'abat sur tous ceux qui pensent différemment ainsi qu'aux enfants qu'on empêche de vivre librement.

« "Men verbrandt gelukkig geen boeken om tot een pensée unique te komen, maar het herschrijven ervan is bijna even erg. De taak van organisaties als Van Dale is om onze taal op een correcte manier te bewaren, niet om deze te manipuleren ten voordele van cultuurmarxisme."(…) "De zogenaamde genderstrijd, of het nu om genderneutrale toiletten in Gent of om andere onzin gaat, is hoegenaamd geen breed gedragen sociale strijd, maar een product van cultuurmarxistisch gelobby, ook wel gekend als 'woke' activisme. Ze worden bijgestaan door sommige progressieve ambtenaren en allerhande gesubsidieerde clubjes.". "Zoals de pastoors in de tijd

van Ernest Claes menen ze de goegemeente te moeten instrueren over wat goed en fout is, en net als toen wordt daarbij geen tegenspraak geduld", gaat Dewulf verder. "Want wie durft afwijken, wordt 'gecanceld', zoals auteur JK Rowling. Werd je in dat geval destijds onmiddellijk gebrandmerkt als een goddeloze, dan verlies je nu je toegang tot sociale media of je werk." (...). "Het wordt pas echt bijzonder kwalijk wanneer er in de genderstrijd naar kinderen toe een destructieve propaganda wordt gevoerd", vervolgt Dewulf. "Ik hoop vurig dat ieder kind een zorgeloze kindertijd mag beleven, zonder de voortdurende, voor verwarring zorgende, bemoeienissen in de media." "De politiek heef als taak een kader te scheppen waarbinnen onze maatschappij georganiseerd wordt. En geslacht en gender mogen in het beleid absoluut geen rol spelen. Wie dat wel vindt, kan beter dit land vandaag nog verlaten en zijn of haar hartje ophalen in het Afghanistan van de Taliban", besluit Dewulf. "En woordenboeken als de 'Dikke Van Dale' hebben niet de taak zo'n kader te scheppen maar moeten de taalkundige realiteit weergeven. En misschien zou het zich voortaan dan beter de 'Volslanke Van Dale' noemen, om de mensen met obesitas niet te viseren of te beledigen?"

"Heureusement, on ne brûle pas les livres pour arriver à une pensée unique, mais les réécrire est presque aussi grave. La tâche d'organisations comme Van Dale est de préserver notre langue de manière correcte, pas de la manipuler en faveur du marxisme culturel" (...) "La soi-disant lutte contre le sexisme, qu'il s'agisse de toilettes neutres à Gand ou d'autres absurdités, n'est en aucun cas une lutte sociale largement soutenue, mais un produit du lobbying marxiste culturel, également connu sous le nom d'activisme "woke" .Ils sont aidés par quelques fonctionnaires progressistes et toutes sortes de clubs subventionnés". "Comme les curés à l'époque d'Ernest Claes, ils estiment devoir instruire le grand public sur ce qui est bien et mal, et comme à l'époque, aucune dissidence n'est tolérée", poursuit M. Dewulf. "Car quiconque ose s'en écarter sera 'annulé', comme l'écrivain JK Rowling. Si, dans ce cas, vous avez été immédiatement considéré comme un impie, vous perdez maintenant votre accès aux médias sociaux ou à votre travail. (...). "La situation devient particulièrement grave lorsqu'une propagande destructrice est menée contre les enfants dans le cadre de la lutte des sexes", poursuit M. Dewulf. "Je souhaite ardemment que chaque enfant puisse avoir une enfance insouciante, sans l'interférence constante et déroutante des médias". "La politique a pour tâche de créer un cadre dans lequel notre société est organisée. Le sexe et le genre ne devraient jouer aucun rôle en politique. Ceux qui pensent ainsi feraient mieux de quitter ce pays aujourd'hui et de se rendre dans l'Afghanistan des talibans", conclut M. Dewulf. Les dictionnaires comme le "Dikke Van Dale" n'ont pas pour mission de créer un tel cadre, mais doivent refléter la réalité linguistique. Et peut-être serait-il préférable de s'appeler désormais 'Volslanke Van Dale', afin de ne pas cibler ou offenser les obèses ?" »

(Nathalie Dewulf sur site internet Vlaams Belang, 12/01/22)

En faisant référence à un marxisme culturel, à un totalitarisme intellectuel , à une pensée unique, ou encore aux Talibans, Nathalie Dewulf semble utiliser tout d'abord un argument d'autorité négative, en utilisant l'imaginaire existant autour des régimes totalitaire comme repoussoir. Elle établit ensuite une analogie, qui peut aussi se comprendre comme un argument de communauté reposant sur l'expérience, avec des auteurs qui auraient également subi la

censure *woke* : Ernest Claes, écrivain flamand nationaliste, et J.K. Rowling, écrivaine britannique dont certains propos concernant les femmes trans ont fait réagir. Par après, Dewulf utilise un argument de communauté d'opinion commune en appelant à protéger les enfants pour qu'ils puissent *« avoir une enfance insouciante, sans l'interférence constante et déroutante des médias »*. Elle cadre également la discussion en définissant le langage inclusif, les toilettes non genrées et les *« absurdités »* comme un phénomène médiatique résultant *« d'activisme "woke" (…) aidé par quelques fonctionnaires progressistes et toutes sortes de clubs subventionnés »*. En sous-entendant que c'est le produit d'une minorité qui *« n'est en aucun cas une lutte sociale largement soutenue »*, on pourrait affirmer que Dewulf utilise un argument de communauté basé sur la valeur « Liberté », dans un appel presque révolutionnaire à se rebeller contre la volonté d'une poignée de gens. Imaginant une future critique sur le nom même du dictionnaire (Dikke Van Dale), elle fait enfin appel à l'opinion commune du bon sens en posant la question : *« peut-être serait-il préférable de l'appeler désormais 'Volslanke Van Dale', afin de ne pas cibler ou offenser les obèses »*. À nouveau, tous ces arguments s'inscrivent dans une thèse de mise en péril des enfants et de la liberté de penser à cause de la diffusion d'un langage inclusif.

1.17. Tom Vandendriessche sur le site internet du Vlaams Belang – 20/12/21

L'article publié sur le site du parti (*"De EU wil 'Kerst' verbieden"*) relaie les propos de Tom Vandendriescche, député européen Vlaams Belang. Selon lui, les dernières recommandations en termes d'utilisation d'un langage inclusif dans la communication des institutions européennes publiées par la Commission sont une nouvelle preuve du marxisme culturel qui s'abat sur la vie des Européens. En empêchant d'utiliser les termes *messieurs* ou *madame*, et en interdisant les références religieuses, la Commission européenne s'apprêterait donc à supprimer Noël, partie intégrante de la civilisation du continent.

« Uit een intern document van de Europese Commissie blijkt dat de Commissie van plan was om haar taalgebruik 'inclusief' te maken. Concreet gaat het dan om onder meer de verbanning van woorden als 'Kerstmis'. (...)."De Commissie surft op de golf van woke-waanzin die Europa momenteel overspoelt. Het woke-gedachtengoed wil evenwel komaf maken met alle tradities en gebruiken die ons leven vorm geven en integraal deel uitmaken van onze cultuur." (...)Deze gids slaat een heleboel termen en taalkundige gebruiken in de ban die niet stroken met de vigerende visie over gender, seksuele identiteit, etniciteit en cultuur. Concreet betekent dit voor de Commissie dat 'dames en heren' als aanspreekvorm niet langer in zwang mag zijn wegens niet genderneutraal. Ook christelijke termen worden geweerd. Zo adviseert het document om alle referenties naar Kerst te mijden en consequent te spreken over 'feestdagen'. (...).Dit is zonder meer een vorm van

cultuurmarxisme, maar dan in de vorm van een geweldloze, semantische revolutie. Intussen werd, bij wijze van stil protest, een Kerststal geplaatst onder de Kerstboom in het Europees Parlement. Kerstmis behoort immers tot onze identiteit, het christendom is een beschavingswortel van Europa. Ook ongelovigen erkennen dat bij een Kerstboom een Kerststal hoort." "De Commissie probeert evenwel de christelijke wortels van Europa uit te wissen. Dit is echter hetgeen Europeanen net bindt. Europa werd groot door haar christelijke achtergrond, niet door abjecte zelfhaat," besluit Vandendriessche.

Un document interne de la Commission européenne montre que la Commission envisageait de rendre son langage "inclusif". Plus précisément, il s'agirait d'interdire des mots comme "Noël". (...) "La Commission surfe sur la folle vague woke qui déferle actuellement sur l'Europe. Cette folie woke veut supprimer toutes les traditions et les coutumes qui façonnent nos vies et font partie intégrante de notre culture." (...)Ce guide élimine un grand nombre de termes et de pratiques linguistiques qui sont incompatibles avec la vision dominante du genre, de l'identité sexuelle, de l'ethnicité et de la culture. En particulier, il interdit l'expression "mesdames et messieurs" comme forme d'adresse parce qu'elle n'est pas neutre du point de vue du genre. Les termes chrétiens sont également interdits. Par exemple, le document recommande d'éviter toute référence à Noël et de parler systématiquement de "vacances".(...) Il s'agit bien d'une forme de marxisme culturel, mais sous la forme d'une révolution sémantique non violente. Entre-temps, en guise de protestation silencieuse, une crèche a été placée sous l'arbre de Noël du Parlement européen. Après tout, Noël fait partie de notre identité ; le christianisme est une racine civilisatrice de l'Europe. Même les non-croyants reconnaissent que l'arbre de Noël s'accompagne d'une crèche". "Cependant, la Commission tente d'effacer les racines chrétiennes de l'Europe. C'est pourtant ce qui unit les Européens. L'Europe est devenue grande grâce à ses racines chrétiennes, et non à cause d'une haine de soi abjecte", a conclu M. Vandendriessche. »

(Tom Vandendriessches sur le site du Vlaams Beland, 20/12/21)

Tom Vandendriessche effectue en premier lieu un cadrage de définition en établissant que le langage inclusif serait en réalité une révolution sémantique non violente. Il utilise ensuite un argument d'autorité négative en comparant l'écriture inclusive à un marxisme culturel. Il utilise également une analogie par l'exemple en affirmant que les termes chrétiens tels que Noël seraient maintenant à éviter. On pourrait en outre affirmer que Tom Vandendriessche semble utiliser un argument de communauté autour de la valeur « Liberté » lorsqu'il indique que face à des recommandations linguistiques qui ne sont pas compatibles avec *« la vision dominante du genre, de l'identité sexuelle, de l'ethnicité et de la culture », « une crèche a été placée sous l'arbre de Noël du Parlement européen »* en guise de *« protestation silencieuse »*. On peut noter qu'il utilise un appel à l'opinion commune du bon sens. Lorsqu'il affirme que « *même les non-croyants reconnaissent que l'arbre de Noël s'accompagne d'une crèche* », c'est qu'il n'y a dès lors aucune raison de se plaindre. Tous les arguments développés par Tom Vandendriessche

s'inscrivent dans une thèse de mise en péril de l'identité des Européens et de ce qui les unit par le langage inclusif recommandé par la Commission européenne.

1.18. Tom Vandendriessche sur le site internet du Vlaams Belang 15/10/21

Cet article publié sur le site internet du parti (*« Voor VB geen woke-waanzin aan de universiteit »*), Tom Vandendriessche revient sur la décision du recteur de la KULeuven de ne plus financer l'association Undivided. Il l'accuse de ne servir que de plateforme aux revendications *woke* originaire des États-Unis qui ne devraient pas s'appliquer dans nos sociétés.

« Wij zijn verheugd met de beslissing van KU Leuven rector Luc Sels om de geldkraan voor het diversiteitsplatform 'Undivided' dicht te draaien. De activiteiten van dat platform spitsen zich toe op gender, 'intersectionaliteit' en dekolonisering. Kortom, woke-onderwerpen. Volgens Europarlementslid Tom Vandendriessche is de beslissing van rector Sels de juiste. "De woke-waanzin verdeelt net samenlevingen, dit onder meer door structureel hokjesdenken, concepten zoals 'wit privilege' en historische schuld waardoor groepen tegen elkaar worden opgezet." De woke-ideologie sijpelt vanuit Amerikaanse universiteiten stilaan maar zeker onze academische wereld binnen. In de Verenigde Staten is de woke-ideologie inmiddels erg aanwezig, maar bij ons was deze tot voor kort relatief onbekend. (...) Het Vlaams Belang hekelt de gevolgen van de woke-waanzin. "De Verenigde Staten leren ons dat de woke-ideologie bevolkingsgroepen allerminst dichter bij elkaar brengt, wel integendeel. De woke-activisten importeren voor ons nagenoeg onbestaande Amerikaanse problemen en scheppen zo enkel verdeeldheid", reageert Vandendriessche. "Onze partij schaart zich dan ook achter de positie van rector Sels tegen het uitwassen van de woke, maar vindt dat de KU Leuven nog verder mag gaan.".“De academische departementen die uit de woke-ideologie voortvloeien, zoals genderstudies en postkoloniale studies, kan je bezwaarlijk academisch noemen. Ze zijn een vorm van gestolde politiek met een pseudo-academisch sausje erover, hetgeen de inhoud volkomen onwetenschappelijk maakt", besluit Vandendriessche.

Nous saluons la décision du recteur de la KU Leuven, Luc Sels, de fermer le robinet d'argent de la plateforme de diversité "Undivided". Les activités de cette plateforme se concentrent sur le genre, l'"intersectionnalité" et la décolonisation. Bref, des sujets qui fâchent. Selon l'eurodéputé Tom Vandendriessche, la décision du recteur Sels est la bonne. L'idéologie "woke" ne fait que diviser les sociétés, notamment par le biais d'une catégorisation structurelle, de concepts tels que le "privilège blanc" et la culpabilité historique, qui dressent les groupes les uns contre les autres. L'idéologie "woke" s'infiltre tranquillement, mais sûrement dans notre monde académique depuis les universités américaines. Aux États-Unis, l'idéologie woke est désormais très présente, mais chez nous, elle était relativement inconnue jusqu'à récemment. (...) Le Vlaams Belang dénonce les conséquences de l'idéologie woke. "Les États-Unis nous enseignent que l'idéologie woke ne rapproche en aucun cas les groupes de population, bien au contraire. Les activistes woke importent pour nous des problèmes américains quasi inexistants et ne font ainsi que créer des divisions", répond Vandendriessche. "Notre parti soutient donc la position du recteur Sels contre les excès des woke, mais pense que la KU Leuven peut aller

encore plus loin" "Les départements académiques qui découlent de l'idéologie woke, comme les études de genre et les études postcoloniales, peuvent difficilement être qualifiés d'académiques. Il s'agit d'une forme de politique congelée avec une sauce pseudo-académique par-dessus, ce qui rend le contenu complètement non scientifique", conclut M. Vandendriessche. »

(Tom Vandendriessche sur le site du Vlaams Belang, 15/10/2021)

Dans ces propos, Tom Vandendriessche utilise un cadrage de définition en affirmant que les concepts que « *les études de genre et les études postcoloniales, peuvent difficilement être qualifiés d'académiques* » et qu'elles sont juste le produit d'une idéologie *woke*, ce qui rendrait caduc l'utilisation de concepts théoriques tels que l'intersectionnalité ou le privilège blanc. Concepts théoriques qu'il présente, via un cadrage de dissociation, comme se concentrant essentiellement sur l'importation de problématiques américaines qui seraient inexistantes chez nous. Il utilise également un argument de communauté reposant sur la compétence en sous-entendant que même le recteur de KUL seraient opposé à l'idéologie *woke*, raison pour laquelle il aurait supprimé le financement de l'association étudiante Undivided. Tout cela s'inscrit dans une thèse de mise en péril de la société et de son vivre ensemble puisque *« l'idéologie woke ne rapproche en aucun cas les groupes de population, bien au contraire »*.

1.19. Tweet et vidéo YouTube de Dries Van Langenhove - 15/09/2021

Figure 16 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte de Dries Van Langenhove (15/09/21)

Ce tweet, publié en septembre 2021 par Dries Van Langenhove, renvoie à une vidéo publiée sur sa chaîne YouTube. Il y fait référence à l'émission de télé « K2 zoekt K3 » (*« K2 cherche K3* »), émission musicale belgo-néerlandaise où les deux membres belges restantes du groupe K3, Hanne Verbruggen et Marthe De Pillecyn, passent des auditions en vue de trouver une troisième personne pour remplacer le départ de la Néerlandaise, Klaasje Meijer. Des versions antérieures de l'émission ont déjà eu lieu au début des années 2000 et 2010, dans le but de remplacer à chaque fois les départs de membres du groupe. Cependant, cette version 2021 se démarque par la présence d'hommes cis et de femmes trans parmi les candidats. Cela fait réagir Dries Van Langenhove.

«Een transgender-kandidaat bij K3 moet volgens de jury en de media "jonge kinderen inspireren". Wij vinden dat je jonge kinderen niet moet wijsmaken dat chirurgische geslachtsverandering en hormonenblokkers een goed idee zijn. Kijk nu Kies Dries #16: https://youtu.be/9AYAJiqpcL8

Un candidat transgenre en K3 devrait "inspirer les jeunes enfants", selon le jury et les médias. Nous ne pensons pas qu'il faille dire aux jeunes enfants que le changement de sexe chirurgical et les bloqueurs d'hormones sont une bonne idée. Regardez maintenant Choose Dries #16 : https://youtu.be/9AYAJiqpcL8 »

(Dries Van Langenhove, 15/09/21).

Dans sa vidéo YouTube, il complète, de façon parfois crue, ses propos.

« Voor mij, het is wel duidelijk : K3 gaat KO voor de woke waanzin. (…) Kunnen we ons toch wel wat vragen stellen bij een overdreven commercialisering want kinderen zijn immers niet zomaar consumenten. Ze beseffen minder goed hoe de wereld in elkaar zit en ze zijn kwetsbaarder voor de val te lokken roepen die geharde marketeers op hen af sturen. Hun jonge hersenen, die weten minder goed wanneer ze misleid worden en ze zijn niet zo gewapend tegen wat op hen wordt afgevuurd. Maar opteren om geld uit goed bedoelde ouders hun zakken te kloppen? Dat lijkt me eerder onethisch.(…) Die worden nu dus voorvechters van de diversiteit, tot groot genoegen van de mainstream media. En hun favoriet? Hij was meteen gekozen! Dat was de transvrouw Emma, die als heer werd geboren. Het feit dat het ging om iemand die besloten had om van geslacht te veranderen was voor de media al meteen genoeg om te worden bejubeld als emotioneel prachtig en ontroerend. En de media, die zeggen niet dat zij dat emotioneel prachtig en ontroerend vinden. Nee dat zeggen ze niet. Ze zeggen dat iedereen dat vindt. Het is een methodiek die ze constant gebruiken door te liegen dat iedereen iets vindt. Zoals iedereen vindt trans vrouw Emma prachtig en ontroerend.(…). Daardoor proberen ze je te isoleren en te doen denken dat je alleen staat met je gedachten als je het daar niet mee eens bent. Want ja, iedereen denkt het volgens de krant. En doordat je denkt dat je alleen bent ga je er ook minder over praten met anderen en op den duur lijkt het ook echt alsof je alleen bent omdat je geen gelijkgezinde meer zal tegenkomen als je je mening je durft te uiten.(…) De les uit de bejubeling van trans vrouw Emma: die is duidelijk voor jonge kindjes. Wil je veel positieve aandacht van je omgeving? Dan moet je niet te hard studeren en je best doen op school. Je

moet je niet hard inspannen om de beste te zijn in een sport of je ten dienste te stellen van de gemeenschap. Nee nee nee nee nee. Als je echt veel aandacht wil en in de belangstelling wil staan en als je bejubeld wil worden door de media en door bekende gezichten als je beroemd wil zijn en op televisie wil komen dan moet je je biologisch perfect gezonde lichaam verminken. Je moet je piemel eraf laten snijden een open wonde laten maken tussen je benen die je levenslang, moet weerhouden van genezing door middel van verschrikkelijk pijnlijke dilatatie en daarbij moet je levenslang hormoon blokken slikken die je onvruchtbaar en depressief maken. (...) En trouwens als je denkt dat ik het hard verwoord, zoek dan maar eens wat getuigenissen op van mensen die geslachtsoperatie, eigenlijk geslachtsverminking, ondergingen. En hoe ze zich beklagen dat ze zich hebben laten misleiden. Dat ze iedere dag urenlang dilatatie moeten doen om hun open wonden tussen de benen open te houden. Wat hen de verschrikkelijkste pijnen oplevert die een mens zich maar kan voorstellen.(...) Als mijn zoon gepest zou worden dan zou ik hem leren om voor zichzelf op te komen. Zowel verbaal als fysiek daar respect kan afdwingen door assertief en zelfzeker te zijn. En dan kan hij zich voelen zoals hij wil op alle zelfzekerheid. Ik ben dan de duivel volgens links en de media en linkse activisten die hebben een andere oplossing. Geen zelfverdediging maar zelfverminking. Wanneer je als jongere pest wordt, moet je volgens hen je zelf aanpassen niet door hard te werken aan jezelf te overstijgen maar door dure en gevaarlijke medische ingrepen te laten uitvoeren.(...) Helemaal cynisch want in dit geval snijd je letterlijk weg wie en wat je bent. Jezelf verminken is niet jezelf zijn. En van geslacht veranderen is net jezelf niet willen zijn. Je wil iets en iemand anders worden (...) De linkse utopische droom die uitgroeit tot een nachtmerrie in de werkelijkheid. We moeten volgens hen alles accepteren. Echt alles, behalve dan de persoon die we zijn door de geboorte, en door de creatie van het leven, door onze ouders. (...) En dan komt de rekening. Een rekening die we nooit gepresenteerd zien. Want nu we toch bezig zijn over transgenders en dure operaties die op kosten van de belastingbetaler terugbetaald worden. Hoe zit het eigenlijk met de mensen na de operatie ? Onderzoek toont aan dat veel mensen nog steeds niet gelukkig zijn achteraf. En dat ze blijven worstelen met depressies en zelfmoordgedachten. We zouden daarover toch een beetje voorzichtigheid aan de dag mogen leggen. (...). Een figuur zoals Walt Heyer, die zelf transgender was en nu erg kritisch is ten aanzien van de golf aan geslachtsoperatie. Zo iemand zal je niet veel tegenkomen in de media. In plaats van te nuanceren duwen de linkse activisten door. En leggen ze het probleem bij de rest van de samenleving. Alles is de schuld van de maatschappij. En ganse maatschappij moet dan maar veranderen. De hele wereld moet een safe space worden. Iedereen moet op zijn of haar woorden letten in plaats van het jonge individu dat worstelt met zichzelf op te vangen en sterker te maken.

Pour moi,c 'est clair : K3 est KO à cause de la folie woke (...) Peut-on encore s'interroger sur la commercialisation à outrance ? Car, après tout, les enfants ne sont pas que des consommateurs. Ils sont moins conscients de la façon dont le monde fonctionne et ils sont plus vulnérables aux appels pièges que leur lancent les marketeurs endurcis. Avec leur jeune cerveau, ils savent moins bien quand ils sont trompés et ils ne sont pas aussi bien armés contre ce qu'on leur lance. Mais choisir de faire perdre de l'argent à des parents bien intentionnés ? Cela me semble plutôt contraire à l'éthique.(...) K3 deviennent donc les champions de la diversité, pour le plus grand plaisir des grands médias. Et leur favori ? Il a été immédiatement choisi ! Il s'agit de la femme transgenre Emma, née homme. Le fait qu'il s'agisse d'une personne qui a décidé de changer de sexe a immédiatement suffi aux médias pour la saluer comme étant émotionnellement belle et émouvante. Et les

médias ne disent pas qu'ils trouvent cela émotionnellement merveilleux et émouvant. Non, ils ne le disent pas. Ils disent que tout le monde le trouve. C'est une méthodologie qu'ils utilisent constamment en mentant sur le fait que tout le monde trouve quelque chose comme ça. Comme le fait que tout le monde trouve qu'Emma est une femme transgenre belle et émouvante.(...) Par conséquent, ils essaient de vous isoler et de vous faire croire que vous êtes seul avec vos pensées si vous n'êtes pas d'accord. Car oui après tout, c'est ce que tout le monde pense d'après le journal. Et parce que vous pensez que vous êtes seul, vous commencez également à en parler moins avec les autres, et à long terme, vous avez vraiment l'impression d'être seul parce que vous ne rencontrerez plus de personnes partageant les mêmes idées si vous osez exprimer votre opinion.(...) La leçon à retenir de l'acclamation de la femme transgenre Emma : elle est clairement à destination des jeunes enfants. Tu veux recevoir beaucoup d'attention positive de la part de ton entourage ? Alors tu ne dois pas étudier trop dur et faire de ton mieux à l'école. Il ne faut pas non plus s'efforcer d'être le meilleur dans un sport ou de servir la communauté. Non, non, non, non. Si vous voulez vraiment attirer l'attention et être sous les feux de la rampe, si vous voulez être applaudi par les médias et les célébrités, si vous voulez être célèbre et passer à la télévision, vous devez mutiler votre corps pourtant biologiquement en parfaite santé. Il faut se faire couper la queue, se faire ouvrir une plaie entre les jambes que l'on doit empêcher de cicatriser à vie par une dilatation horriblement douloureuse et, en plus, prendre à vie des bloqueurs d'hormones qui rendent infertile et dépressif. Et d'ailleurs, si vous pensez que j'emploie des termes trop durs, il suffit de consulter les témoignages de personnes qui ont subi des opérations de chirurgie sexuelle, en fait des mutilations génitales. Elles se plaignent d'avoir été trompées. Qu'elles ont dû faire des heures de dilatation tous les jours pour garder leurs plaies ouvertes entre les jambes. Ce qui leur vaut les souffrances les plus terribles que l'on puisse imaginer. (...)Si mon fils était victime de brimades, je lui apprendrais à se défendre. Tant verbalement que physiquement, il peut se faire respecter en s'affirmant et en ayant confiance en lui. Il peut alors se sentir comme il l'entend en toute confiance. Je sais que je suis donc le diable selon la gauche, les médias et les activistes de gauche qui ont une solution différente. Non pas l'autodéfense, mais l'automutilation. Selon eux, lorsque l'on est victime de brimades dans sa jeunesse, il faut s'adapter, non pas en travaillant dur pour se transcender, mais en subissant des procédures médicales coûteuses et dangereuses.(...) C'est totalement cynique, car dans ce cas, on se coupe littéralement de qui et de ce que l'on est. Se mutiler, c'est ne pas être soi-même. Et changer de sexe, c'est tout simplement ne pas vouloir être soi-même. Vous voulez devenir quelque chose et quelqu'un d'autre (...)Le rêve utopique des gauchistes se transforme en cauchemar dans la réalité. Selon eux, nous devons tout accepter. Vraiment tout, sauf la personne que nous sommes par notre naissance, et par la création de la vie, par nos parents. (...) Et puis vient la facture. Une facture qu'on ne voit jamais présentée. Car tant qu'à parler de transgenres et d'opérations chirurgicales coûteuses remboursées aux frais du contribuable, qu'en est-il des personnes après l'opération ? Les recherches montrent que de nombreuses personnes ne sont toujours pas heureuses après l'opération. Et qu'elles continuent à lutter contre la dépression et les idées suicidaires. Nous devrions certainement être un peu plus prudents à ce sujet. (...). Une personnalité comme Walt Heyer, qui était lui-même transgenre et qui est aujourd'hui très critique à l'égard de la vague de chirurgie de genre. Vous ne rencontrerez pas souvent quelqu'un comme ça dans les médias. Au lieu de nuancer, les militants de gauche poursuivent leur action. Et ils rejettent la responsabilité du problème sur le reste de la société. Tout est de la faute de la société. Et c'est toute la société

qui doit changer. Le monde entier doit devenir un safe space. Chacun doit surveiller ses paroles au lieu de s'occuper du jeune qui lutte contre lui-même et de le rendre plus fort.»

(Dries Van Langenhove, 15/09/21)

Dans des propos particulièrement acerbes, Dries Van Langenhove commence par réaliser plusieurs cadrages. Avant toute chose, par un cadrage de présentation, il n'aborde la transidentité que sous un aspect chirurgical. Il ne définit pas une transition comme un accomplissement de soi, c'est plutôt l'inverse : *« changer de sexe, c'est tout simplement ne pas vouloir être soi-même, vous voulez devenir quelque chose et quelqu'un d'autre »*. Il décrit également la transidentité comme un phénomène médiatique et une stratégie pour attirer l'attention entrepris par des personnes victimes de brimades : « *Si vous voulez vraiment attirer l'attention et être sous les feux de la rampe, si vous voulez être applaudi par les médias et les célébrités, si vous voulez être célèbre et passer à la télévision, vous devez mutiler votre corps pourtant biologiquement en parfaite santé* ». Enfin, par cadrage d'association, il assimile les chirurgies de réassignation de genre aux mutilations génitales : « *Il faut se faire couper la queue, se faire ouvrir une plaie entre les jambes que l'on doit empêcher de cicatriser à vie par une dilatation horriblement douloureuse et, en plus, prendre à vie des bloqueurs d'hormones qui rendent infertile et dépressif. Et d'ailleurs, si vous pensez que j'emploie des termes trop durs, il suffit de consulter les témoignages de personnes qui ont subi des opérations de chirurgie sexuelle, en fait des mutilations génitales* ».

Il utilise ensuite plusieurs arguments de communauté reposant sur l'opinion commune qu'il faut protéger les enfants. D'abord, en affirmant que face à certains contenus visuels diffusant le vécu des personnes transgenres, les enfants « *sont plus vulnérables aux appels pièges que leur lancent les marketeurs endurcis : avec leur jeune cerveau, ils savent moins bien quand ils sont trompés et ils ne sont pas aussi bien armés contre ce qu'on leur lance* ». D'autre part, quand il affirme que si son fils était victime de brimades et ne se sentait pas bien dans sa peau, il lui apprendrait à se défendre plutôt. *« Si mon fils était victime de brimades, je lui apprendrais à se défendre. Tant verbalement que physiquement, il peut se faire respecter en s'affirmant et en ayant confiance en lui. Il peut alors se sentir comme il l'entend en toute confiance* ». Il utilise également un argument de communauté en faisant appel à l'expérience de Walt Heyer, écrivain transgenre ayant regretté sa transition et ayant publié plusieurs livres à ce sujet, et qui lui aussi *« est aujourd'hui très critique à l'égard de la vague de chirurgie de genre »*. Autre argument de communauté que l'on pourrait soulever, celui reposant sur la valeur « Liberté », lorsqu'il

décrit une sorte de domination de la parole des médias qui empêcheraient les individus d'exprimer leurs opinions et les isoleraient.

Certains de ses propos peuvent s'inscrire dans une thèse de l'inanité, à l'égard des personnes transgenres elles-mêmes, comme lorsqu'il affirme, en utilisant un argument de communauté reposant sur la compétence, : *« Car tant qu'à parler de transgenres (…) qu'en est-il des personnes après l'opération ? Les recherches montrent que de nombreuses personnes ne sont toujours pas heureuses après l'opération. Et qu'elles continuent à lutter contre la dépression et les idées suicidaires. »*. Cependant, la plupart des arguments déployés par Dries Van Langenhove s'inscrivent dans une thèse de mise en péril. Ce sont les enfants, et leur santé physique, ainsi que la société, et la libre parole des individus, qui sont menacées par ce représente la présence d'une candidate trans dans l'émission « K2 zoekt K3 ».

1.20. Roosmarijn Beckers sur le site internet du Vlaams Belang – 14/09/21

Cet article (*« Vlaams Belang uit kritiek op gebruik leermiddel 'De Genderkoek' in Vlaams onderwij s»*) relaie les propos de la député flamande Vlaams Belang, Roosmarijn Beckers. Celle-ci critique le matériel pédagogique proposé par Çavaria, coupole flamande des organisations LGBTQIA+. Çavaria organise régulièrement des ateliers dans les écoles primaires et secondaires flamandes et a conçu, dans le cadre de ces ateliers, un *genderkoek*. Il s'agit d'une représentation schématique, sous forme d'un biscuit, d'un corps humain permettant de distinguer sexe biologique, expression de genre et identité de genre.

« Recentelijk was er commotie rond 'De Genderkoek' van de politiek-sociale LGBTQI-belangengroep Çavaria. Volgens velen verspreidt Çavaria desinformatie en hoort een belangengroep überhaupt geen lesmateriaal te maken. Ook het Vlaams Belang sluit zich aan bij die kritiek. "Zo wordt er met de koekjesfiguur verteld dat er meer dan twee biologische geslachten bestaan, wat wetenschappelijk gezien eigenlijk niet klopt. Ook wordt ten onrechte beweerd dat geslacht, genderidentiteit, genderexpressie en seksuele aantrekking volledig onafhankelijk van elkaar zijn", licht Roosmarijn Beckers toe. Het Vlaams Belang vindt het dan ook ongepast dat de Genderkoek in scholen als leermiddel wordt gebruikt. "Zulke theorieën als die waar de Genderkoek op stoelt, kunnen zeker niet als wetenschap aangeleerd worden. Kinderen moeten leren om op een menslievende manier om te gaan met mensen met een andere geaardheid of die worstelen met hun identiteit", verklaart Beckers. "Maar deze tolerantie mag niet ten koste gaan van de wetenschappelijke realiteit. De Genderkoek lijkt vooral een symptoom van de slinger die doorslaat naar een vorm van links-activisme." (...). "Veel ouders zijn door het promoten van dergelijke zaken op school erg ongerust over de seksuele opvoeding die hun kinderen op school krijgen en stellen zich terecht de vraag of hier geen ideologisch gekleurde boodschap mee opgedrongen wordt

aan hun kinderen. Ouders wijzen ook terecht naar de vrijheid die zij hebben om hun kinderen op ethisch vlak op te voeden zoals zij dat verkiezen", aldus Beckers.

Récemment, le genderkoek du groupe de défense politique et sociale des LGBTQI, Çavaria, a suscité une certaine agitation. Pour beaucoup, Çavaria diffuse de la désinformation et un groupe d'intérêt ne devrait pas produire de matériel pédagogique. Le Vlaams Belang se joint également à cette critique. "Par exemple, la figure du biscuit nous dit qu'il y a plus de deux sexes biologiques, ce qui est scientifiquement incorrect. Elle prétend également à tort que le genre, l'identité de genre, l'expression de genre et l'attirance sexuelle sont totalement indépendants les uns des autres", explique Roosmarijn Beckers. Le Vlaams Belang juge donc inapproprié que le genderkoek soit utilisé comme outil pédagogique dans les écoles. "Des théories telles que celles sur lesquelles repose le genderkoek ne peuvent certainement pas être enseignées en tant que science. Les enfants doivent apprendre à traiter avec humanité les personnes qui ont des orientations différentes ou qui luttent pour leur identité", explique M. Beckers. "Mais cette tolérance ne doit pas se faire au détriment de la réalité scientifique. Le genderkoek semble surtout être le symptôme d'un retour de balancier vers une forme d'activisme de gauche. (...) "Avec la promotion de telles choses dans les écoles, de nombreux parents sont très inquiets de l'éducation sexuelle que leurs enfants reçoivent à l'école et se demandent à juste titre si cela n'impose pas un message idéologiquement coloré à leurs enfants. Les parents soulignent également, à juste titre, la liberté qu'ils ont d'élever leurs enfants dans le respect de l'éthique, comme ils l'entendent", a déclaré Mme Beckers »

(Roosmarijn Beckers sur le site du Vlaams Belang, 14/09/21)

À titre de complément d'information, voici le *genderkoek* développé par Çavaria.

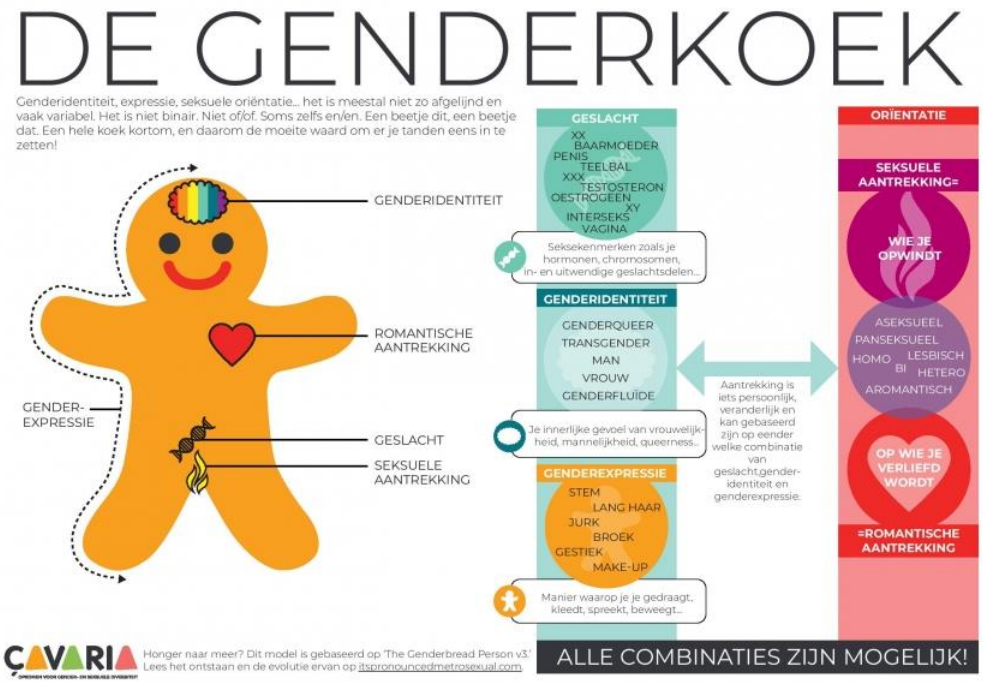

Figure 17 Capture d'écran du 20/07/23 du genderkoek publié sur le site internet de Çavaria (https://Çavaria.be/genderkoek)

De façon générale, via un cadrage de présentation, Rosmarijn Beckers ne critique le genderkoek que d'un point de vue biologique. Ensuite, dans un autre cadrage de présentation, elle présente Çavaria comme *« groupe de défense politique et sociale des LGBTQI »* qui *« d'intérêt ne devrait pas produire de matériel pédagogique »*. Lorsqu'elle dit que Çavaria ne devrait pas produire de matériel pédagogique, cela peut s'entendre comme un argument d'opinion commune reposant sur la protection des enfants. Elle complète plus tard en relayant l'inquiétude de parents qui seraient « *très inquiets de l'éducation sexuelle que leurs enfants reçoivent à l'école et se demandent à juste titre si cela n'impose pas un message idéologiquement coloré à leurs enfants* ». Dans un autre argument de communauté, reposant sur la compétence, elle dit en outre que *« la figure du biscuit nous dit qu'il y a plus de deux sexes biologiques, ce qui est scientifiquement incorrect »*. Elle rajoute aussi que *« des théories telles que celles sur lesquelles repose le genderkoek ne peuvent certainement pas être enseignées en tant que science.* Si les enfants doivent apprendre la tolérance selon elle, cela ne peut donc se faire au détriment de la science. Les arguments utilisés par Rosmarijn Beckers s'inscrivent dans une thèse de mise en péril de l'éducation des enfants ainsi que de la liberté des parents d'éduquer les leurs.

1.21. Johan Deckmyn dans une vidéo YouTube du Vlaams Belang – 24/06/21

Dans cette vidéo YouTube (2021), la présentatrice accueille Tom Van Grieken en Johan Deckmyn. Ensemble, ils parcourent plusieurs thématiques, dont la présence de personnes transgenres dans le domaine du sport féminin, en particulier de la présence d'athlètes transgenres aux Jeux olympiques de Tokyo. Il s'agit à nouveau du cas d'athlète haltérophile néo-zélandais transgenre, Laurel Hubbard. C'est Johan Deckmyn qui répond aux questions, en s'appuyant sur la réaction d'athlète belge, Anna Van Bellinghen.

« *Laurel Hubbard heeft eigenlijk beslist op 35-jarige leeftijd om van geslacht te veranderen. Ze is van man geslacht veranderd richting vrouw. Wat mij betreft geen probleem maar natuurlijk in een competitie zoals gewichtheffen, zorgt dat voor problemen. Heel veel vrouwelijke atleten voelen zich onrecht aangedaan. Ze vinden dat het meer regels moeten komen. (…). Iedereen zal snappen dat een mannen competitie natuurlijke soms kan vooral steviger aan toe gaan dan bij vrouwen competitie. Of dat de levels ook hoger zijn dan bij vrouwen competitie. Dat is in het algemeen zo. Oké, op een individueel niveau, zullen bepaalde mannen misschien gaan minder goed zijn dat bepaalde vrouwen. Als ik met u in de gang ga een spurtje trekken, dat wel zou zijn dat jij gaan misschien winnen. Maar, over het algemeen, het is wel zo dat het regels moeten zijn. Er is een bepaalde regels die ingevoerd is door de olympische comité, en dat gaat over het testosteron. Het is iets dat in uw lijf zit. En bij mannen natuurlijke hoger is dan bij vrouwen. En de regel die ingevoerd is, het is eigenlijk*

vijf keer hoger dan een normale vrouwelijk testosteron gehalte. Als een vrouwelijk atleet die transgender is, gaat deelnemen in zo'n gewichtheffen competitie bij de vrouwen, en die levels zijn eigenlijk vijf keer zo hoog als bij vrouwen, dan stelt zich een probleem. Het is niet alleen testosteron, het is ook het fysische aspect. Ja, als je op late leeftijd van geslacht verandert, als je van man een vrouw wordt, dan er is nog altijd al een spierweefsel die kracht dier er in zit…. Dus gezien van hier, vinden de vrouwelijke dat echt niet oké. (…).Klopt dat Anna Van Bellinghen in publiek gereageerd heeft. Eigenlijk, heeft ze zelf gezegd dat een slechte grap was. Ik vind dat ernstig dat het klinkt uit de mond van een vrouwelijke atleet. Het toont ook aan hoe zwaar dat het ligt bij de vrouwelijke atleten, die wel moeten deelnemen aan, in hun ogen, een vervalste competitie. Uw vraag of ik dan wil Laurel Hubbard uitsluiten ? Neen. Maar als hij wilt deelnemen aan een competitie, mag hij van mij gerust. Maar in de competitie deelnemen zoals de mannelijke competitie waar de regels inderdaad anders zijn. Zo, zijn we zeker dat er geen competitievervalsing zou zijn. Ik vind, en eigenlijk de meest atleten in het wereld vinden dat ook, dat de regels inderdaad een keer strenger aangepakt moet worden.

Laurel Hubbard a décidé à l'âge de 35 ans de changer de sexe. Elle est passée du sexe masculin au sexe féminin. Pas de problème en ce qui me concerne, mais bien sûr, dans une compétition comme l'haltérophilie, cela pose des problèmes. Beaucoup d'athlètes féminines se sentent lésées. Elles pensent que cela devrait être plus réglementé. (...). Tout le monde comprendra qu'une compétition masculine peut parfois être plus difficile qu'une compétition féminine. Ou que les niveaux sont également plus élevés que dans les compétitions féminines. C'est généralement vrai. D'accord, au niveau individuel, certains hommes seront peut-être moins bons que certaines femmes. Si je me lance dans un sprint avec vous dans le couloir, c'est peut-être vous qui allez gagner. Mais, dans l'ensemble, il faut des règles. Le comité olympique a introduit un certain nombre de règles, notamment concernant la testostérone. Il s'agit d'une substance présente dans le corps. Elle est naturellement plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Et le taux qui a été réglementé est en fait cinq fois plus élevé que le niveau de testostérone d'une femme normale. Si une athlète transgenre participe à une compétition d'haltérophilie entre femmes et que ses taux de testostérone sont cinq fois plus élevés que chez les femmes, un problème se pose. Il ne s'agit pas seulement de testostérone, mais aussi de l'aspect physique. En effet, si vous changez de sexe à un âge avancé, si vous passez d'homme à femme, il y a déjà un tissu musculaire, et toute la force qui va avec. Donc à partir de là,, les femmes ne pensent vraiment pas que c'est acceptable (...)Anna Van Bellinghen a réagi en public. En fait, elle a elle-même déclaré qu'il s'agissait d'une mauvaise blague. Je pense que c'est grave que cela sorte de la bouche d'une athlète féminine. Cela montre également à quel point la situation est lourde pour les athlètes féminines, qui doivent participer, à leurs yeux, à une compétition truquée. Vous me demandez si je veux exclure Laurel Hubbard ? Non. Mais s'il veut participer à une compétition, il est le bienvenu pour moi. Mais qu'il participe à la compétition pour hommes, où les règles sont en effet différentes. De cette manière, nous sommes sûrs qu'il n'y aura pas de compétition faussée. Je pense, et la plupart des athlètes dans le monde le pensent aussi, que les règles devraient être renforcées. »

(Johan Deckmyn dans une vidéo YouTube du Vlaams Belang, 24/06/21)

En premier lieu, Johan Deckmyn procède à un cadrage de dissociation en affirmant que pour lui la transition de Laurel Hubbard ne pose pas de problème, mais que *« dans une compétition*

comme l'haltérophilie, cela pose des problèmes ». Il utilise ensuite un argument de communauté reposant sur l'expérience des athlètes féminines en affirmant que *« beaucoup d'athlètes féminines se sentent lésées »* et qu' *« elles pensent que cela devrait être plus réglementé »*. Il utilise également l'expérience de l'athlète féminine belge Anna Van Bellinghen en s'appuyant sur le fait qu'elle-même se soit exprimée en défaveur de la participation d'athlètes trans dans les compétitions d'haltérophilie pour souligner la gravité de la situation. Il fait également appel à l'opinion commune de bon sens en affirmant que *« tout le monde comprendra qu'une compétition masculine peut parfois être plus difficile qu'une compétition féminine. Ou que les niveaux sont également plus élevés que dans les compétitions féminines. C'est généralement vrai. D'accord, au niveau individuel, certains hommes seront peut-être moins bons que certaines femmes »*. Il utilise ensuite un exemple : *« si je me lance dans un sprint avec vous dans le couloir, c'est peut-être vous qui allez gagner »*. Johan Demuynck fait usage d'un argument de communauté reposant sur la compétence, à savoir la science, en utilisant d'abord le fait que le taux de testostérone maximal autorisé pour les athlètes participant à des compétitions féminines serait en réalité « *cinq fois plus élevée que le niveau de testostérone d'une femme normale »* ; pour ensuite parler des tissus musculaires qui seraient naturellement plus élevés chez un homme, et a fortiori chez une femme trans aussi, qu'une femme, surtout si « *si vous changez de sexe à un âge avancé »*. Par après, il utilise un argument de communauté reposant sur la valeur « Justice » en soulignant le fait que cela participe à créer une compétition truquée. Il termine enfin par un cadrage de définition en sous-entendant que les athlètes féminines trans sont des hommes puisque pour lui, elles sont les bienvenues dans le monde du sport, mais dans les compétitions masculines. Tous les propos tenus par Johan Deckmyn dans cette vidéo s'inscrivent dans une thèse de mise en péril des femmes par la participation des athlètes trans aux compétitions féminines.

1.22. Tweet de Tom Van Grieken et site internet du Vlaams Belang – 21/06/21

Figure 18 Capture d'écran du 20/07 d'un tweet du compte de Tom Van Grieken (21/06/21)

Ce tweet de Tom Van Grieken fait écho à un article de Sporza, média flamand spécialisé dans le sport, traitant de la participation de l'athlète haltérophile néo-zélandaise Laurel Hubbard aux Jeux olympiques. L'article donne également la parole à l'athlète belge Anna Van Bellinghen qui est assez amère quant à la participation de Laurel Hubbard, parlant même de « mauvaise blague » et soulignant que la participation d'athlète trans aux Jeux olympiques pourrait priver les femmes de médailles. Au-delà de la médaille, il s'agit également pour elle de ne pas manquer d'occasions qui peuvent changer une vie (Sporza, 2021).

« Gewoon belachelijk. Biologische man doet mee in vrouwencompetitie. Gaat wat geven bij judo, boksen, worstelen… Transgender doctrine slaat door !

Tout simplement ridicule. Un homme biologique rejoint la ligue féminine. Il va s'adonner au judo, à la boxe, à la lutte... La doctrine transgenre a encore frappé ! »

(Tom Van Grieken, 21/06/21)

Sur le site internet du parti, un article est également publié sur la participation de Laurel Hubbard aux jeux olympiques de Tokyo. Les propos de Johan Deckmyn, député flamand Vlaams Belang y sont relayés.

« "Dit is competitievervalsing", zegt Vlaams Volksvertegenwoordiger Johan Deckmyn (Vlaams Belang) in een reactie. "De atlete in kwestie mag dan wel van gender veranderd zijn, haar biologisch geslacht blijft hetzelfde, met alle fysiologische en genetische voordelen van dien. De verschillende competities tussen biologische mannen en vrouwen zijn er net om fair play en sportiviteit te voorzien", aldus nog Deckmyn. De partij zal bij het Belgisch Olympisch Comité dan ook aandringen om verzet aan te tekenen. (...) "Daarnaast is er niet alleen in dit land veel kritiek", stelt Deckmyn nog. Zelfs transgender Caitlyn Jenner, die kandidaat is voor het gouverneurschap van Californië en voormalig Olympisch medaillewinnaar, verzet zich tegen de recentste

ontwikkelingen: "It just isn't fair. And we have to protect girls' sports in our schools," klonk het. Het Vlaams Belang eist eveneens dat de vrouwensportwereld beschermd wordt. "Daarom zullen we het Belgisch Olympisch Comité aansporen om verzet aan te tekenen tegen de deelname van Hubbard", besluit Deckmyn.

"Il s'agit d'une compétition truquée", a déclaré le Vlaams Volksvertegenwoordiger Johan Deckmyn (Vlaams Belang) dans une réaction. "L'athlète en question a peut-être changé de sexe, mais son sexe biologique reste le même, avec tous les avantages physiologiques et génétiques que cela implique. Les différentes compétitions entre les hommes et les femmes biologiques ne sont là que pour garantir le fair-play et l'esprit sportif", a ajouté M. Deckmyn. Le parti demandera donc au Comité olympique belge de s'y opposer. (...) "En outre, il n'y a pas que dans ce pays qu'il y a beaucoup de critiques", ajoute M. Deckmyn. Même la transgenre Caitlyn Jenner, candidate au poste de gouverneur de Californie et ancienne médaillée olympique, s'oppose aux derniers développements : "Ce n'est tout simplement pas juste. Et nous devons protéger le sport des filles dans nos écoles", a-t-il ajouté. Le Vlaams Belang demande également que le sport féminin soit protégé. "C'est pourquoi nous demanderons au Comité olympique belge de s'opposer à la participation de Mme Hubbard", a conclu M. Deckmyn.»

(Tom Van Grieken sur le site du Vlaams Belang, 21/06/21)

Dans son tweet, Tom Van Grieken utilise en un cadrage de définition en affirmant qu'une athlète trans est *« homme biologique »* qui participe à des compétitions féminines. Il fait appel à l'opinion commune du bon sens en trouvant cela *« tout simplement ridicule »* qu'un homme entre en compétition avec des femmes dans des sports de combat. Ses arguments s'inscrivent dans une thèse de mise en péril des athlètes féminines par la *« doctrine transgenre »*. L'utilisation du mot « doctrine » peut également être vu comme un argument d'autorité négative ; Tom Van Grieken faisant par là même appel à un imaginaire renvoyant aux régimes totalitaires.

Johan Deckmyn, dans ses propos qui sont relayés sur le site internet, utilise tout d'abord un cadrage de définition qu'il a régulièrement employé en affirmant que la participation d'athlètes trans aux compétitions féminines s'apparente à une *« compétition truquée »*. Utiliser la notion de « trucage » renvoie aussi à un argument de communauté reposant sur la valeur « Justice ». Il utilise ensuite un argument de communauté de compétence en faisant appel à la science. Il stipule en effet que *« l'athlète en question a peut-être changé de sexe, mais son sexe biologique reste le même, avec tous les avantages physiologiques et génétiques que cela implique »*. Il utilise ensuite un argument de communauté d'expérience en reprenant les propos de Caitlyn Jenner, femme trans ancienne championne olympique de décathlon masculin, qui trouve que *« ce n'est tout simplement pas juste. Et nous devons protéger le sport des filles dans nos*

écoles ». L'allusion aux filles menacées à l'école peut également être vue comme un argument de communauté reposant sur l'opinion commune qu'il faut protéger les enfants. Enfin, tous les propos tenus par Johan Deckmyn s'inscrivent dans une thèse de mise en péril des athlètes féminines et des filles par la participation d'athlètes trans aux compétitions réservées aux femmes.

1.23. Tom Van Grieken sur Radio 1, HLN Live et dans De Afspraak– 15/03/21

La présence de Tom Van Grieken dans De Afspraak, émission politique de la VRT, ainsi que le matin même sur Radio 1 et sur Het Laaste Nieuws Live, a pour point de départ le retrait de la candidature de Jef Elbers, ancien chanteur et scénariste pour la VRT et candidat Vlaams Belang au conseil d'administration du Vlaamse Audiovisueel Fonds. La candidature de Jef Elbers a en effet été retirée par le parti suite à la polémique qu'ont engendrée certains de ses propos, qualifiés d'ouvertement homophobes.

Pour information, Elbers avait déclaré début mars dans de Standaard (2021) :

« Ik vind een Gay Pride echt vies. Het exhibitionisme op die karren, die strontkarren, met hun spulleke in een suspensoir. (…) Het is precies of heterofilie abnormaal wordt. Iedereen moet homofiel zijn, dat wordt opgehemeld. (…) De normale seksualiteit is nog altijd de heteroseksualiteit. (…). Dat promoten van transgenders is een ziekte, die het brein aantast. Transseksualiteit is abnormaal en dat zeg ik zonder waardeoordeel: het is niet de norm, dus ab-normaal.

Je pense que la Gay Pride est vraiment dégueulasse. L'exhibitionnisme sur ces chariots, ces chariots de merde, avec leurs petits trucs en bandouillère (…). C'est exactement comme si l'hétérophilie devenait anormale. Tout le monde devrait être gay, c'est glorifié. (…) La sexualité normale reste l'hétérosexualité. (…) Cette promotion des personnes transgenres est une maladie qui affecte le cerveau. La transsexualité est anormale et je le dis sans jugement de valeur : ce n'est pas la norme, c'est donc a-normal.»

(Jef Elbers, 2021)

Dès lors, sur les ondes de l'émission matinale de la chaîne publique Radio 1 (2021), Tom Van Grieken précise : il y aurait un marxisme culturel à l'œuvre, semblable à la gestapo ou au berufsverbot sous le régime nazi. Il ajoute que s'il retire la candidature de Erbers, ce n'est pas sous les pressions externes, mais pour démontrer que le Vlaams Belang n'est pas un parti homophobe.

« Ik verzet mij tegen de transgenderindoctrinatie. Ik vind holebi's niet onnatuurlijk. Maar ik doe niet mee met x'jes. Wij zijn een conservatieve partij. Dat mannen in jurken dragen, mag ik dat nog raar vinden?" (…)We

gaan Elbers zijn kandidatuur intrekken. Maar niet onder druk van Bart Somers, die een moord misbruikt om punten te scoren. Wel omdat de persoonlijke uitspraken van Elbers in perceptie heel een partij wegzetten als homofoob.(…) Er is een cultureel marxisme, waarnaar wij als doctrine aan het evolueren zijn (…) In nazi-Duitsland heette dit een Berufsverbot. Als u vindt dat een politieke mening wel relevant is om een job uit te oefenen, dan mag u in het rijtje van de Politbureaus en de Stasi gaan staan. Een politieke mening blijft een mening.

Je m'oppose à l'endoctrinement des transgenres. Je ne pense pas que les personnes LGBT soient contre nature. Mais je n'adhère pas aux « x ». Nous sommes un parti conservateur. Le fait que les hommes portent des robes, est-ce que je peux encore trouver ça bizarre ?(…) Nous allons retirer la candidature d'Elbers. Mais pas sous la pression de Bart Somers, qui abuse d'un meurtre pour marquer des points. Mais parce que les déclarations personnelles d'Elbers donnent l'impression que l'ensemble du parti est homophobe. (…). Il y a un marxisme culturel, vers lequel nous évoluons en tant que doctrine (…). Dans l'Allemagne nazie, on appelait cela un "Berufsverbot". Si vous pensez qu'une opinion politique est pertinente pour effectuer un travail, vous pouvez rejoindre les rangs du Politburo et de la Stasi. Une opinion politique reste une opinion. »

(Radio 1, 2021)

Il tient des propos similaires au micro de Het Laatste Nieuws, même s'il dit reconnaître la *transsexualité* et avoir de l'empathie pour ces hommes emprisonnés dans des corps de femmes. Il ajoute regretter de se séparer de Erbers, louant ses qualités et ses compétences professionnelles, tombées sous le feu de la *transgendergestapo*.

« Wie andere mening heeft, mag job niet uitoefenen. Dat neigt naar transgendergestapo (…) Ik vind dat een beangstigende evolutie. (...)Maar ik begrijp de transseksualiteit maar ik vind niet dat daar rechten uit voortvloeien. (...) Meneer Elbers is honderd procent geschikt voor die job(...) Hij heeft de juiste expertise om scenario's objectief te beoordelen. Wij hebben hem voor zijn kunde naar voor geschoven. Hij is een scenarist uit de duizend. Ik vind het verschrikkelijk dat iemand nu bijna beroepsverbod krijgt omdat hij een afwijkende politieke mening heeft. Dit neigt naar transgendergestapo. (...). Wij geloven dat er maar twee soorten geslachten zijn, mannen en vrouwen. Het moet verschrikkelijk zijn om als man gevangen te zitten in een vrouwenlichaam, maar dat betekent niet dat wie zich als vrouw definieert, ook al is hij biologisch een man, mee met de vrouwen moet gaan douchen of mee met de vrouwen moet gaan voetballen. Dat is een trend in de samenleving waar mijn partij zich niet in kan vinden. (...) Mijn partij is niet homofoob maar we verzetten ons wel tegen transgenderwaanzin. Je mag als man gerust een jurk aantrekken. Leven en laten leven. Maar je moet niet komen vragen dat we dan voor jou aparte toiletten installeren, of dat je bij de meisjes onder de douche kan gaan staan.

Quiconque a une opinion différente n'est pas autorisé à travailler. Cela tend vers une gestapo transgenre (...) (...) Je trouve cette évolution effrayant (...) Mais je comprends la transsexualité, mais je ne pense pas que des droits en découlent. (...) M. Elbers est tout à fait apte à occuper ce poste (...) Il possède l'expertise nécessaire pour évaluer les scénarios de manière objective. Nous l'avons mis en avant pour ses compétences. C'est un

scénariste sur mille. Je trouve consternant que quelqu'un soit maintenant presque banni professionnellement pour avoir une opinion politique divergente. Cela tend vers une gestapo transgenre. (...) Nous pensons qu'il n'y a que deux genres, les hommes et les femmes. Il doit être terrible pour un homme d'être piégé dans un corps de femme, mais cela ne signifie pas que celui qui se définit comme une femme, même s'il est biologiquement un homme, devrait se doucher avec les femmes ou jouer au football avec les femmes. C'est une tendance de la société avec laquelle mon parti n'est pas d'accord (...) Mon parti n'est pas homophobe, mais nous nous opposons à la folie transgenre. En tant qu'homme, vous pouvez vous sentir libre de mettre une robe. Vivez et laissez vivre. Mais vous ne devriez pas venir nous demander d'installer des toilettes séparées pour vous, ou de rejoindre les filles dans la douche. »

(Het Laatse Nieuws Live, 2021)

Enfin, sur le plateau de De Afspraak (2021), il précise aussi que selon ses cours de biologie, sur la 23e paire de chromosomes, il n'y a que deux combinaisons possibles et que ce n'est donc pas possible pour lui d'être *transsexuel* sans avoir subi d'opération chirurgicale. Il revient également sur le fait que J.K. Rowling ait été *cancelled* pour avoir affirmé que les femmes avaient leurs règles.

« Ik ga niet akkoord met de tendens in de samenleving waarbij mensen zonder operatie van geslacht kunnen veranderen (...). Ik heb een beetje opgelet bij de les biologie: het geslacht wordt bepaald in het 23e chromosomenpaar, het XX- en XY-chromosoom. Dat bepaalt het geslacht. We evolueren nu naar een trend waar iemand zonder operatie van geslacht kan veranderen en dan als man bij de vrouwen gaat douchen en mee kan doen met het vrouwenboksen. Daar ben ik het niet mee eens. (...) Je kunt J.K. Rowling geen fan van de rechtse beweging in Europa noemen (...) Zij is voor die uitspraak afgevoerd, gecanceld. Wel ik zal u choqueren: personen die menstrueren, noem ik "vrouwen". Dat mag niet in sommige kringen en daar verzet ik mij tegen(...)Ik verzet er mij ook tegen dat nu 13 procent van de kandidaten voor K3 zich als "x" opgeeft, zich als genderneutraal ziet. Dat geloof ik niet, dat 13 procent van onze jongeren zich als transgender identificeert.

Je ne suis pas d'accord avec la tendance de la société selon laquelle les gens peuvent changer de sexe sans intervention chirurgicale (...). J'ai été un peu attentif en cours de biologie : le sexe est déterminé par la 23e paire de chromosomes, les chromosomes XX et XY. C'est ce qui détermine le sexe. Nous nous dirigeons maintenant vers une tendance où quelqu'un peut changer de sexe sans opération chirurgicale et se doucher comme un homme avec les femmes et rejoindre la boxe féminine. Je ne suis pas d'accord avec cela (...) On ne peut pas dire que J.K. Rowling est une fan du mouvement de droite en Europe (...) Elle a été annulée pour cette déclaration, canceled. Je vais vous choquer : les personnes qui ont leurs règles, je les appelle des "femmes". Je sais qu'on ne peut plus dire ça dans certains cercles, mais je m'y oppose (…). Je m'oppose également au fait que 13 % des candidats à la K3 s'identifient comme "x", se considèrent comme neutres du point de vue du genre. Je ne crois pas que 13 % de nos jeunes s'identifient comme transgenres. »

(De Afspraak, 2021)

Même s'il ne parlait pas au nom du parti, nous trouvons le fait que Jeff Elbers ait été désigné un moment donné comme candidat pour représenter le Vlaams Belang au conseil d'administration de l'audiovisuel public flamand suffisamment significatif pour donner à ses arguments le mérite d'être analysés.

Dans les propos qu'il a tenu au Standaard en 2021, Jef Elbers procède d'abord à un cadrage de définition, en stipulant que la gay pride c'est de *« l'exhibitionnisme »* sur des *« chariots de merde »* avec des personnes vêtues de *« petits trucs en bandoulière »*. Il appelle ensuite au bon sens en disant que ça donne l'impression que *« tout le monde devrait être gay »* et que *« l'hétérophilie est anormale »*. Il utilise ensuite une analogie par métaphore en affirmant que la *« promotion des personnes transgenres est une maladie qui affecte le cerveau »*. Il recourt enfin à un cadrage de dissociation en affirmant que *« la sexualité normale reste l'hétérosexualité »* alors que *« la transsexualité est anormale »*. Le fait qu'il ne parle pas de transidentité, mais de transsexualité est également un cadrage par définition. Tous ses arguments s'inscrivent dans une thèse de mise en péril de l'hétérosexualité par les personnes transgenres.

Dans les propos que Tom Van Grieken a tenus dans différents médias concernant le retrait de la candidature de Jef Elbers, plusieurs arguments peuvent être mis en avant. Il opère à deux cadrages de dissociation : d'abord entre les LGB (*« holebi's »*), à propos desquels il ne veut absolument pas donner l'image d'un parti homophobe, et le *« x »* ou « *la folie transgenre »*, auxquels lui et son parti n'adhèrent pas ; ensuite entre les *« hommes »* et les *« femmes »*. Il cadre d'ailleurs la définition de ces dernières comme étant *«les personnes qui ont leurs règles»*. Il rajoute d'ailleurs à ce propos deux arguments : un argument d'autorité par expérience en faisant allusion à J.K. Rowling (qui a suscité beaucoup de polémiques pour avoir tenu des propos similaires) ; et un appel à l'opinion commune de bon sens en ajoutant *« Je sais qu'on ne peut plus dire ça dans certains cercles, mais je m'y oppose »*. Il utilise un autre argument de communauté faisant appel à l'opinion commune de bon sens quand il dit : *« Le fait que les hommes portent des robes, est-ce que je peux encore trouver ça bizarre ? »* ou encore *« en tant qu'homme, vous pouvez vous sentir libre de mettre une robe (...), mais vous ne devriez pas venir nous demander d'installer des toilettes séparées pour vous, ou de rejoindre les filles dans la douche »*. En faisant allusion plusieurs fois au fait de *« rejoindre les filles dans la douche »*, il fait également appel à l'opinion commune de protection des enfants.

Tom Van Grieken cadre le débat en parlant de transsexualité et non de personnes transgenres. Pour lui, il n'y a que deux sexes. Pour appuyer ses propos, il utilise un argument de communauté de compétence, en s'appuyant sur la science : *« Je ne suis pas d'accord avec la tendance de la société selon laquelle les gens peuvent changer de sexe sans intervention chirurgicale (...). J'ai été un peu attentif en cours de biologie : le sexe est déterminé par la 23e paire de chromosomes, les chromosomes XX et XY. C'est ce qui détermine le sexe. »*. Lorsqu'il parle du retrait de Jef Elbers, il utilise un argument de communauté d'expérience soulignant les capacités de Jef Elbers pour la fonction en vertu de son expérience professionnelle. Il utilise ensuite un appel à l'opinion commune de bon sens en affirmant qu'il trouve cela *« consternant que quelqu'un soit maintenant presque banni professionnellement pour avoir une opinion politique divergente »*. Enfin, pour appuyer ses propos, il utilise un argument d'autorité négative en faisant régulièrement allusion à un *« marxisme culturel »* et à la *« transgendergestapo »* qui lui rappellerait *« l'Allemagne nazie »*, le *« politburo »* ainsi que la *« stasi »* et qui pratiquerait un véritable *« berufsverbot »*. Il cadre finalement les propos d'Elbers (accusé d'homophobie et de transphobie) comme étant une opinion , et *« une opinion politique reste une opinion »*.

Tous les arguments déployés par Tom Van Grieken dans ses trois apparitions s'inscrivent dans une thèse de mise en péril. La *« folie transgenre »* menace les femmes ainsi que les hommes qui auraient juste une opinion différente.

1.24. Tweet de Dries Van Langenhove – 02/12/20

Figure 19 Capture d'écran du 20/07/20 d'un tweet du compte de Dries Van Langenhove (02/12/20)

Ce tweet publié par le compte de Dries Van Langenhove est une réponse à un tweet de la BBC relatant l'histoire de Keira Bell, ayant subi un traitement hormonal et une opération de réassignation de genre lorsqu'elle avait 16 ans et qui émet des regrets.

« KIND met psychische problemen wordt transgender-etiket opgeplakt, want hipper dan naar echte oorzaken zoeken. Krijgt hormoonblokkers toegediend en ondergaat later chirurgische geslachtsverandering. Nu in detransitie, maar haar lichaam is voor altijd verminkt. Veel zulke gevallen

UN ENFANT souffrant de problèmes de santé mentale est étiqueté comme transgenre parce que c'est plus à la mode de faire cela que de chercher les vraies causes. On lui administre des bloqueurs d'hormones, puis on lui fait subir un changement de sexe chirurgical. Elle est maintenant en détransition, mais son corps est mutilé à jamais. Nombreux sont les cas de ce genre »

(Tom Van Grieken, 02/12/20)

Dans ce tweet, Dries Van Langenhove utilise d'abord un appel à l'opinion commune qu'il faut protéger les enfants, en insistant sur le fait qu'il s'agit justement d'un enfant. Il cadre en suite le problème en définissant la transidentité comme un *« problème de santé mentale »*. Il utilise ensuite un cadre de présentation en parlant du vécu de la personne transgenre que dans des termes médicaux à travers *« des bloqueurs d'hormones »* et *« un changement de sexe chirurgical »*. Il a effectué également un cadrage d'association entre le changement de sexe et la *« mutilation »*. En soulevant à la fin que la personne est en détransition, ces arguments peuvent s'inscrire dans une thèse d'inanité, à savoir que la transition ne sert à rien puisque la personne transgenre à fait une *« détransition »*, ainsi que dans une thèse de l'effet pervers, en insistant sur la mutilation.

1.25. Tweet de Bart Claes – 07/10/20

Figure 20 Capture d'écran du 20/07/23 d'un tweet du compte de Bart Claes (07/10/20)

Dans son tweet, Bart Claes, député flamand Vlaams Belang, revient sur les nominations ministérielles dans le cadre de la mise sur pied du gouvernement De Croo I. Il épingle notamment Petra De Sutter, première ministre transgenre à siéger dans un gouvernement en Europe.

« Transgender Petra De Sutter is de verpersoonlijkijng van het cultuurmarxisme. Deze persoon wil alle fundamenten van onze westerse beschaving vernietigen en vervangen.

La transgenre Petra De Sutter est la personnification du marxisme culturel. Cette personne veut détruire et remplacer tous les fondements de notre civilisation occidentale.»

(Bart Claes, 07/10/20).

Dans son propos, Bart Claes utilise un argument d'autorité négative en utilisant la notion de « marxisme culturel ». Il utilise ensuite un argument de communauté d'expérience en prenant Petra De Sutter comme exemple. On peut affirmer que ses propos s'inscrivent dans une thèse de mise en péril de la société occidentale.

2. Tableau synthétique

Le tableau ci-dessous reprend le tableau développé dans la partie méthodologie, complété par les numéros des éléments du corpus détaillés précédemment. Les numéros utilisés renvoient à la numérotation des éléments du corpus dans la table des matières. À chaque fois qu'un numéro apparaît dans une case, c'est que l'argument en question a été repéré dans le l'élément du corpus en question.

		Mise en péril	**Inanité**	**Effet pervers**
Communauté	Opinion commune	1 ; 2 ; 3 ; 6 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 19 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23 ; 24		
	Valeur	5 ; 7 ; 8 ; 13 ; 15 ; 16 ; 17 ; 19 ; 21 ; 22		
	Lieu	1 ;		
Autorité	Compétence	1 ; 18 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23	19	
	Expérience	7 ; 16 ; 19 ; 21 ; 22 ; 23 ; 25	24	
	Témoignage	9		
	Autorité négative	10 ; 16 ; 17 ; 22 ; 23 ; 25		
Cadrage	Définition	4 ; 5 ; 6 ; 9 ; 11 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 21 ; 22 ; 23 ; 24 ; 25		1 ; 6
	Présentation	1 ; 3 ; 10 ; 11 ; 12 ; 14 ; 19 ; 20 ; 23 ; 24		
	Association			12 ; 19 ; 24
	Dissociation	4 ; 9 ; 18 ; 21 ; 23		
	Argument quasi logique			
Analogie	Analogie	2 ; 13		
	Métaphore	23		
	Exemple	17		

Figure 21 Grille d'analyse du corpus

3. Synthèse

Suite à l'analyse de notre corpus, plusieurs enseignements peuvent être tirés quant aux arguments et aux thèses utilisées par le Vlaams Belang lorsqu'il communique à propos des personnes transgenres. Si la plupart des arguments employés s'inscrivent dans la thèse de mise en péril, nous pouvons néanmoins en relever quelques-uns dans les thèses d'effet pervers et d'inanité.

3.1. Thèse de la mise en péril

Tout d'abord, la très grande majorité des arguments utilisés s'inscrivent dans la thèse de la mise en péril. Selon le Vlaams Belang, l'inclusion des personnes transgenres, ou l'utilisation d'un langage inclusif, constitueraient une menace à l'encontre des femmes, des athlètes féminines, des enfants, de la société occidentale, des valeurs traditionnelles, des hétérosexuels, des libres penseurs, du système de soins de santé, des institutions politiques ou encore de l'identité européenne. De façon générale, les principales victimes désignées sont les femmes et les enfants. Pour justifier cette mise en péril, les élus Vlaams Belang ont utilisé plusieurs structures d'argument.

En premier lieu, ils ont utilisé de nombreux arguments de communauté. Parmi ceux-ci, l'argument de communauté reposant sur l'opinion commune a été celui le plus utilisé. On peut distinguer deux opinions communes largement utilisées : l'opinion commune du bon sens et celle qu' un adulte doit protéger un enfant.

La première demande un peu de sérieux, dénonce les excès et appelle à la modération. C'est par exemple le cas lorsque Marijke Dillen juge une nouvelle loi sur le changement de genre trop radicale, qui va trop loin et exagère les problèmes vécus par les personnes trans (06/07/23) ou qu'elle alarme sur la possibilité qui existerait dès lors de changer de genre tous les 6 mois et les complications administratives que ça générerait (09/07/23). C'est aussi le cas lorsque Tom Van Grieken critique le fait qu'un homme puisse gagner Miss Pays-Bas (09/07/23) ou participer à des compétitions féminines d'haltérophilie ou de sport de combat ; ou qu'il questionne la normalité d'un homme qui porte des robes ou d'un écartement professionnel pour cause d'opinion différente (15/03/21). Sam Van Rooy appelle également au bon sens quand il dénonce l'emprisonnement d'un professeur qui aurait désigné un élève transgenre par son mauvais pronom (25/12/22) ou le fait que la langue néerlandaise ne servirait plus à

communique, mais à *« plaire aux activistes woke et à faciliter les folies politiquement correctes au niveau du genre »* (24/08/22). Il s'interroge aussi sur la transphobie du fait de simplement dénoncer un avantage physique qu'ont les hommes sur les femmes dans le domaine du sport (19/07/22). C'est à nouveau un appel à arrêter les excès que Frank Troosters lance lorsqu'il affirme qu'appliquer un langage inclusif dans l'administration, ça ne sert juste qu'à *« créer des problèmes là où il n'y en a pas, ou il n'y en avait pas »* (30/05/22) et en se demandant combien de personnes se sont vraiment plaintes de s'être senties discriminées par une lettre du gouvernement. Nathalie Dewulf dénonce aussi les excès d'un langage inclusif qui finirait forcer le dictionnaire *« Dikke Van Dale »* en *« Volsklanke Van Dale »* (12/01/22) pour ne pas offenser les personnes obèses. Tom Vandendriescche demande quant à lui un peu de sérieux face à une Commission européenne qui voudrait interdire Noël au nom de l'inclusivité (20/12/21). Johan Deckmyn en appelle au bon sens en affirmant que tout le monde comprend bien que les compétitions sportives masculines soient plus difficiles que les compétitions sportives féminines et que du coup, un homme ne puisse pas participer à une compétition réservée aux femmes (24/06/2021). Et enfin, Jef Elbers appelle aussi à la modération en ayant l'impression que maintenant *« tout le monde devrait être gay »* au point que l'hétérosexualité paraisse anormale (15/03/21).

La deuxième opinion commune fréquemment utilisée par les élus du Vlaams Belang est celle que l'enfant doit être protégé par l'adulte. C'est ce que Tom Vandendriessche fait quand il appelle le lecteur à protéger les enfants de Transgenderzorg, le point d'information pour personnes transgenres du gouvernement flamand, de l'influence des médias sociaux et du stress post-traumatique (21/04/23). Tom Van Grieken en appelle également à protéger les enfants de la propagande transgenre (26/09/22) des hommes qui viendraient prendre des douches dans les vestiaires des filles (15/03/21). Dries Van Langenhove fait régulièrement usage de cette opinion commune, notamment qu'il soutient qu'il faut défendre les enfants des *« médicaments malsains qui rendent infertiles »* (13/08/22), mais aussi protéger leurs jeunes cerveaux des pièges tendus par le marketing transgenre et leur apprendre à se défendre physiquement et mentalement contre les brimades plutôt qu'à se mutiler en voulant en changer de sexe (15/09/21) en laissant des corps mutilés à jamais (02/12/20). Nathalie Dewulf stipule qu'il faut protéger l'insouciance des enfants de *« l'interférence constante et déroutante des médias »* et leur marxisme culturel (12/01/22). Rosmarijn Beckers critique la propagande de çavaria et son *genderkoek* en soutant les *« parents très inquiets de l'éducation sexuelle que reçoivent leurs*

enfants à l'école en se demandant s'il ne s'agit pas d'un message idéologiquement coloré » (14/09/21). Enfin, Johan Deckmyn s'inquiète des conséquences pour les cours de sport des petites filles si des hommes pouvaient participer à des compétitions féminines (24/06/21).

Le deuxième argument de communauté le plus utilisé est celui reposant sur des valeurs. Il s'agit surtout d'un recours aux valeurs de « Justice » et de « Liberté ».

Pour la première, Sam Van Rooy critique à de nombreuses reprises la participation d'athlètes trans aux tournois féminins, ce qui fausserait les chances de victoires des femmes et aboutirait à une compétition truquée et faussée (22/05/23 ; 26/06/23 ; 19/07/22). Johan Deckmyn (24/06/21) et Tom Van Grieken (21/06/21) utilisent les mêmes propos pour dénoncer les situations injustes que subissent les athlètes féminines.

Pour la valeur « Liberté », il s'agit le plus souvent de décrire une situation d'oppression par quelques-uns ou de privation de liberté qui s'accompagne d'un quasi-appel révolutionnaire à retrouver cette liberté perdue. C'est cette valeur qu'utilise Sam Van Rooy pour dénoncer l'emprisonnement d'un professeur irlandais qui voulait uniquement utiliser le langage qui était en lien avec ses convictions (25/12/22). Nathalie Dewulf fait référence à une minorité qui subit des décisions qui ne sont en aucun cas issues *« d'une lutte sociale largement soutenue »* (12/01/22). Tom Vandendriessche critique aussi l'oppression que subissent des citoyens victimes de recommandations linguistiques qui ne correspondent pas à la *« vision dominante du genre, de l'identité sexuelle, de l'ethnicité et de culture »* et qui parle même de *« protestation silencieuse »* quand il évoque l'installation clandestine d'une crèche au Parlement européen (20/12/21). Enfin, Dries Van Langenhove lance également un appel à se ressaisir face à des médias qui imposent un parole dominante en empêchant les individus d'exercer leur liberté de penser (15/09/21).

On peut noter un appel à la valeur de « Respect » quand Frank Troosters s'insurge contre l'impolitesse que provoquerait le langage inclusif : *« mes parents m'ont appris à m'adresser aux dames que je ne connais pas en les appelant "Madame" ou "Mademoiselle" et aux messieurs que je ne connais pas en les appelant "Monsieur »* (30/05/22).

En deuxième lieu, les élus du Vlaams Belang ont eu recours à de nombreux arguments de cadrage pour appuyer leurs discours. Parmi ceux-ci, le cadrage de définition a été celui le plus utilisé.

La notion la plus définie est « trans » et ses dérivés. La section locale du Vlaams Belang considère que la transidentité est une *« lubie de gauchiste »* (21/06/23). Tom Vandendriessche pense que c'est le résultat d'une influence extérieure à travers les médias (21/04/23). Tom Van Grieken stipule que les personnes transgenres sont le produit d'une propagande transgenre (26/09/22). Dries Van Langenhove considère quant à lui que les personnes transgenres souffrent d'un problème mental (13/08/22), que *« changer de sexe, c'est tout simplement ne pas vouloir être soi-même »* (15/09/21). Il affirme aussi que c'est un produit des médias, mais aussi une stratégie de célébrité et une mutilation : *« Si vous voulez vraiment attirer l'attention et être sous les feux de la rampe, si vous voulez être applaudi par les médias et les célébrités, si vous voulez être célèbre et passer à la télévision, vous devez mutiler votre corps pourtant biologiquement en parfaite santé »* (15/09/21).

Plusieurs élus ont également défini ce qu'était une athlète trans. Pour Sam Van Rooy, c'est quelqu'un qui participe à de la misogynie (22/05/23) et comme étant simplement des hommes qui concourent dans des compétitions féminines (19/07/22). Johan Deckmyn trouve également que les athlètes trans sont des hommes *« bienvenus dans le monde du sport, mais dans des compétitions masculines »* (24/06/21). Pour Tom Van Grieken enfin, une athlète trans n'est aussi qu'un *« homme biologique »* qui participe à des compétitions féminines.

Ensuite, c'est le langage inclusif qui a été de nombreuses fois défini. Pour Frank Trooster, le langage inclusif est un langage grossier puisque c'est *« l'abandon des bonnes manières et du bon sens »* (30/05/22). Nathalie Dewuf soutient que c'est *« une absurdité »* et *« un phénomène médiatique sans soutien large de la population »* (12/01/22). Enfin, Tom Vandendriessche considère que c'est *« une révolution sémantique non violente »* (20/12/21).

Nous pouvons également relever que Tom Vandendriessche affirme que les *« études de genre et les études postcoloniales »* sont des *« pseudosciences »* et que des concepts théoriques tels que l'intersectionnalité ou le privilège blanc n'ont donc aucune valeur académique (15/10/21). Il considère également que le programme Erasmus + est juste un *« financement délibéré d'un programme woke »* qui soutient des projets LGBTQ qui ne font qu'*« aborder la soi-disant question de la 'masculinité toxique' ou les problèmes rencontrés par les 'immigrés queer' »* (31/05/22). Jef Elbers définit la gay pride comme un *« exhibitionnisme »* sur des *« chariots de merdes »* avec des personnes vêtues de *« petits trucs en bandoulière »* et la transsexualité comme *« anormale »*(15/03/21). Et Tom Van Grieken considère que les femmes, ce sont *« des*

personnes qui ont leurs règles » et que les propos homophobes et transphobes de Jef Elbers sont *« une opinion »* (15/03/21).

Un deuxième cadrage fréquemment employé est le cadrage de présentation. La notion qui a été la plus cadrée est la notion « trans » et ses dérivés.

Dries Van Langenhove, dans toutes ses communications sur le sujet, n'aborde la question de la transidentité que d'un point de vue médical : il s'agit d'un problème de santé mentale qui incite à un traitement hormonal, à une prise de médicament, et à chirurgie de réassignation de genre (11/08/22 ; 15/09/21 ; 02/12/20). Rosmarijn Beckers ne traite la question des personnes transgenres que sous l'angle du sexe biologique (14/09/21). Enfin, Tom Van Grieken renvoie la notion à une ancienne définition qui la cadrait comme pathologie mentale en parlant de transsexualité (15/03/21).

Nous pouvons également noter d'autres cadrages de présentation. Marijke Dillen a centré ses critiques de la loi sur l'adaptation du changement de genre que sur l'aspect administratif (09/07/23 ; 06/07/23). Sam Van Rooy a cadré la TaalUnie comme victime « d'une petite minorité de gauche » et pas vectrice de changement. Enfin, Tom Vandendriessche a réduit la question du programme Erasmus + qu'aux activités LGBTQ.

Un dernier cadrage utilisé par les élus Vlaams Belang dans la thèse de mise en péril est le cadrage de dissociation. Tom Van Grieken en effectue un lorsqu'il utilise l'affirmation *« un homme est un homme et une femme est une femme »* (26/09/22 ; 15/03/21) pour s'opposer à la reconnaissance des personnes transgenres dans notre société. Il effectue également une différence entre les LGB (*« holebi's»*), à propos desquels il ne veut absolument pas donner l'image d'un parti homophobe, et le *« x »* ou *« la folie transgenre »*, auxquels lui et son parti n'adhèrent pas (15/03/21). Il dissocie en outre une *« sexualité normale »* l'hétérosexualité, alors que *« la transsexualité est anormale »* (15/03/21). À propos de l'idéologie *woke*, Tom Vandendriessche différencie les États-Unis de l'Europe, où les dominations dénoncées n'existent pas (31/05/22). Concernant la présence des personnes transgenres dans la société, Johan Deckmyn affirme que ça ne le dérange pas, mais pas *« dans une compétition sportive comme l'haltérophilie »* (24/06/21). Enfin, nous pouvons souligner la dissociation sous-entendue par la section locale du Vlaams Belang de Leuven qui laisse entendre qu'il faudrait

créer des Jeux olympiques destinés aux personnes trans si on veut les inclure dans le monde du sport (21/06/23 ; 16/06/23).

En troisième lieu, de nombreux arguments d'autorité ont été utilisés par les élus du Vlaams Belang. C'est notamment le cas des arguments de communauté de compétence. À cet égard, l'une des autorités auxquelles ils ont le plus fait appel est la science.

Rosmarijn Beckers s'appuie sur la science pour affirmer que *« la figure du genderkoek nous dit qu'il y a plus de deux sexes biologiques, ce qui est scientifiquement incorrect »*. Elle rajoute aussi que *« des théories telles que celles sur lesquelles repose le genderkoek ne peuvent certainement pas être enseignées en tant que science. Si les enfants doivent apprendre la tolérance selon elle, cela ne peut donc se faire au détriment de la science »* (14/09/21). Tom Van Grieken fait également plusieurs fois recours à la science. Notamment pour critiquer une transition de genre qui ne correspondrait pas à un sexe biologique. Il affirme : *« Je ne suis pas d'accord avec la tendance de la société selon laquelle les gens peuvent changer de sexe sans intervention chirurgicale (...). J'ai été un peu attentif en cours de biologie : le sexe est déterminé par la 23e paire de chromosomes, les chromosomes XX et XY. C'est ce qui détermine le sexe. »* (15/03/21). Il utilise aussi la biologie pour expliquer son incompréhension à voir des athlètes trans participer à des compétitions féminines : *« l'athlète en question a peut-être changé de sexe, mais son sexe biologique reste le même, avec tous les avantages physiologiques et génétiques que cela implique »* (21/06/21). C'est dans le même registre scientifique que Johan Deckmyn dénonce un taux de testostérone autorisé en compétition qui est *« cinq fois plus élevé que le niveau de testostérone d'une femme normale »* qui permet à athlètes trans de de disposer d'une masse musculaire supérieure aux femmes musculaires surtout si *« si vous changez de sexe à un âge avancé »* (24/06/21).

Dans un autre registre scientifique, Tom Vandendriescche s'appuie sur la décision du recteur de la KULeuven de ne plus financer l'association Undivided pour légitimer ses critiques sur l'idéologie *woke* qu'elle véhiculerait (15/10/21). Enfin, Marijke Dillen fait régulièrement référence à la Constitution et aux arrêts de la Cour constitutionnelle. Par rapport à cette dernière, elle affirme que le projet de loi dépasse les recommandations de la Cour par rapport à l'irrévocabilité du changement de genre (06/07/23). Par rapport à la Constitution, elle affirme que le tarif préférentiel à l'état civil dont disposeraient les personnes trans pour changer de genre est contraire au principe de non-discrimination présent dans celle-ci (06/07/23).

Une deuxième catégorie d'argument d'autorité utilisée est celle reposant sur l'expérience. Parmi les personnes dont l'expérience est la plus souvent évoquée figurent notamment l'écrivaine britannique, J.K.Rowling et l'athlète belge, Anna Van Bellinghen.

La première est évoquée par Tom Van Grieken (15/03/21) et Nathalie Dewulf (12/01/22) pour souligner le fait que l'idéologie *woke* réduirait au silence les personnes ayant une opinion différente sur le genre, notamment sur la définition même de ce qu'est une femme. Les propos de la seconde sont relayés par Johan Deckmyn pour illustrer la discrimination que subiraient les athlètes féminines par la participation d'athlètes trans. Il précise que *« beaucoup d'athlètes se sentent lésées »* et *« demandent plus de règles »* en ajoutant par rapport à la situation actuelle que même Anna Van Bellinghen *« trouve que c'est une blague »* (24/06/21). Pour appuyer son opposition à l'inclusion des personnes trans dans les compétitions féminines, Sam Van Rooy s'appuie quant à lui sur les propos de Hannah Arens coureuse américaine de cyclo-cross, qui a arrêté la compétition en affirmant qu'elle *« ne supporte plus que les coureurs transgenres soient autorisés à participer à des courses féminines »* (26/03/23). Allant dans le même sens, Tom Van Grieken relaie les propos de Caitlyn Jenner, femme trans et ancienne championne olympique de décathlon masculin, qui trouve que *« ce n'est tout simplement pas juste »* et que *« nous devons protéger le sport des filles dans nos écoles »* (21/06/21).

Nous pouvons également relever les propos de Dries Van Langenhove, qui s'appuie sur les œuvres de l'écrivain Walt Heyer, homme trans regrettant sa transition, pour appuyer son opposition au changement de genre. Ce dernier est en effet *« très critique face à la vague de chirurgie de genre »* (15/09/21). Enfin, Tom Van Grieken, pour critiquer la censure *woke* à l'égard des libres penseurs, s'appuie sur le cas de Jef Elbers, écarté à cause d'une opinion différente, et ce malgré ses énormes qualités professionnelles (15/03/21).

Une troisième catégorie d'argument d'autorité utilisée est celle reposant sur une autorité négative. Celle-ci a régulièrement été employée par les élus du Vlaams Belang pour dénoncer une situation qui s'apparenterait à celle vécue dans des régimes totalitaires. C'est particulièrement le cas via le recours fréquent à l'expression de « marxisme culturel ».

Nathalie Dewulf, face aux modifications en termes d'inclusivité opérées par le dictionnaire Van Dale, dénonce un *« marxisme culturel »,* un *« totalitarisme intellectuel »,* une *« pensée unique »* et une situation qui s'apparente au *« régime des Talibans en Afghanistan »* (12/01/22).

Tom Vandendriessche (20/12/21) et Bart Claes (07/10/20) décrivent également une *« idéologie woke »* et une *« folie transgenre »* comme étant le résultat d'un *« marxisme culturel »*. Face à ce qu'il voit comme étant une *« propagande transgenre »* en appelle à combattre une *« doctrine transgenre »* et un *« marxisme culturel »* (21/06/21). Selon lui, la situation est telle que cela s'apparente à une véritable *« transgendergestapo »* qui lui rappelle *« l'Allemagne nazie »*, sa *« stasi »* et son *« politburo »* qui imposeraient ensemble un *« berufsverbot »*, interdisant dès lors aux personnes pensant différemment d'accéder à des emplois (15/03/21). Sam Van Rooy, décrit quant à lui les recommandations linguistiques de la TaalUnie en termes d'inclusivité à la novlangue décrite par Georges Orwell dans son roman « 1984 », qui décrit un régime totalitaire moderniste (24/08/22).

Une dernière catégorie d'argument d'autorité qui peut être illustrée est celle de l'autorité de témoignage. Elle apparaît notamment quand Tom Van Grieken, en opposition à la « folie transgenre » qui menacerait « la famille traditionnelle » explique : « *Je suis devenu père il y a un mois, et j'ai dû remplir un formulaire. Je vois « mère », et j'ai écrit le nom de la mère, et puis on a « parent deux ». Je ne suis pas le deuxième parent, pour l'amour du ciel. Je suis un père, et j'en ai tellement marre que ce soit vraiment une guerre culturelle qui soit menée ici contre les valeurs conservatrices* » (26/09/22).

En quatrième lieu, on peut citer plusieurs analogies pour détailler la mise en péril qui menacerait les femmes et les enfants. C'est notamment le cas de Sam Van Rooy, qui dresse un parallèle entre les concours de Miss et les compétitions sportives pour souligner que l'avantage dont disposeraient les athlètes trans sur les femmes dans le domaine du sport serait équivalent à celui dont les femmes trans disposeraient sur les femmes dans les concours de beauté (09/07/23). Il utilise la même analogie pour dénoncer la nomination d'athlètes trans pour un prix de *« Femme de l'année »* (19/07/22). C'est un autre type d'analogie, la métaphore, qu'utilise par exemple Tom Van Grieken pour affirmer que la *« promotion des personnes transgenres est comme une maladie mentale qui affecte le cerveau »* (15/03/21).

3.2.Thèse de l'effet pervers

Quelques arguments utilisés par les élus du Vlaams Belang s'inscrivent dans la thèse de l'effet pervers, bien qu'ils soient beaucoup moins nombreux que ceux utilisés dans le cadre de la thèse de mise en péril. Il s'agit à chaque fois de souligner que ce qui est présenté comme censé aider les personnes transgenres ne les ferait que souffrir davantage. Cela s'opère essentiellement à travers des arguments de cadrage.

Dans son réquisitoire contre la loi modifiant les procédures de changement de genre et de nom, Marijke Dillen affirme qu'en adoptant cette loi, le gouvernement n'aiderait pas les personnes transgenres en leur permettant de changer de genre tous les six mois. Elle considère en effet que les personnes trans sont des personnes *« labiel »* (*instables*) qui ont besoin de stabilité et d'un accompagnement médical plutôt que de pouvoir changer de genre constamment (06/07/23). Tom Vandendriesshe procède à un autre cadrage de définition du même ordre en affirmant que les personnes transgenres souffrent en réalité de *« dysphorie de genre »* et *« d'autres problèmes mentaux graves tels que l'anxiété, la dépression ou l'autisme »* et que dès lors, plutôt que de promouvoir une chirurgie de réassignation de genre et des traitements hormonaux, Transgenderzorg ferait mieux de leur fournir *« une assistance »* et un *« diagnostic psychologique »* (21/04/23).

Enfin, dans plusieurs cadrages d'association, Dries Van Langenhove stipule que les personnes transgenres qui changent de sexe ne font que *« s'automutiler »* puisqu'il compare la chirurgie de réassignation de genre aux mutilations génitales (11/08/22 ; 02/12/20). Il affirme en outre : *« Il faut se faire couper la queue, se faire ouvrir une plaie entre les jambes que l'on doit empêcher de cicatriser à vie par une dilatation horriblement douloureuse et, en plus, prendre à vie des bloqueurs d'hormones qui rendent infertile et dépressif. Et d'ailleurs, si vous pensez que j'emploie des termes trop durs, il suffit de consulter les témoignages de personnes qui ont subi des opérations de chirurgie sexuelle, qui sont en fait des mutilations génitales »* (15/09/21).

3.3. Thèse de l'inanité

Finalement, quelques propos de Dries Van Langenhove s'inscrivent dans la thèse de l'inanité. Il vise dès lors à démontrer que le fait d'être transgenre ne change rien au vécu de la personne ni à son identité. Il utilise un argument de communauté reposant sur la science pour se

questionner : *« tant qu'à parler de transgenres (…) qu'en est-il des personnes après l'opération ? Les recherches montrent que de nombreuses personnes ne sont toujours pas heureuses après l'opération. Et qu'elles continuent à lutter contre la dépression et les idées suicidaires »* (15/09/21). Enfin, partant de l'expérience d'une personne trans, il utilise un autre argument de communauté pour affirmer qu'utiliser des « bloqueurs d'hormones » et effectuer « une mutilation génitale » ne sert à rien, puisque cette personne trans, a finalement décidé de détransitionner .

Conclusion

Un des principaux enseignements de notre analyse est que la thèse la plus utilisée quand il s'agit pour le Vlaams Belang et de ses élus de communiquer à l'égard des personnes transgenres est la thèse de la mise en péril. Dans sa communication, le Vlaams Belang associe majoritairement l'existence et l'inclusion dans la société de personne disposant d'une identité de genre différente du sexe biologique à une menace à l'encontre des femmes et des enfants.

En ce qui concerne les femmes, l'attention est fréquemment portée sur la discrimination dont elles seraient victimes dans le domaine du sport suite à la participation d'athlètes trans à des compétitions féminines. En ce qui concerne les enfants, le parti les voit comme victimes d'une *propagande woke* diffusée par les médias, le langage inclusif et certaines activités dispensées dans les écoles. Pour appuyer leurs propos, les élus du Vlaams Belang ont majoritairement recours à deux arguments de communauté reposant sur une opinion commune. La première d'entre elles invoque le *bon sens* et demande un peu de sérieux, dénonce les excès et appelle à la modération. La seconde est celle que les enfants sont des êtres fragiles face auxquels le rôle de l'adulte est avant tout de les protéger.

Un autre argument de communauté régulièrement utilisé pour décrire le péril que subiraient les femmes et les enfants est celui qui repose sur des valeurs. Nous pouvons citer l'utilisation de la valeur « Justice » qui permet en outre de dénoncer les *« compétions truquées »* que subiraient les athlètes féminines cis faces aux athlètes trans ; ou encore la valeur « Liberté », utilisée par les ténors du parti pour décrire une situation d'imposition de modèles de pensée par quelques-uns et appeler l'auditoire à refuser cette privation de liberté. C'est notamment le cas lorsqu'ils critiquent le langage inclusif ainsi que la *pensée unique* médiatique favorable aux personnes transgenres.

Pour appuyer leurs propos sur cette prétendue menace, les élus du Vlaams Belang utilisent également des arguments de cadrage. La notion qui a été la plus cadrée est la notion « trans » et ses dérivés. Les questions relatives à la transidentité ne sont abordées que par le prisme médical et les questions d'identité ramenées au sexe biologique de naissance. L'idéologie *woke* est accusée de promouvoir la réalisation de chirurgies de réassignation de genre et la prise de médicaments bloqueurs d'hormones qui rendent infertiles. Dans un cadrage de dissociation, le parti opère souvent à une différenciation nette entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre

une hétérosexualité normale et une *transsexualité* anormale. Les athlètes féminines trans sont d'ailleurs tout le temps définies comme des athlètes hommes, et il n'est jamais question d'*homme trans* ou de *femme trans*, mais de personne transgenre.

Un troisième type d'argument utilisé pour décrire le danger dont seraient victimes les femmes et les enfants repose quant à lui sur l'appel à une autorité. Dans ce registre-là, c'est souvent la science et la biologie qui sont invoquées pour présenter l'absurdité de vouloir sortir d'une vision chromosomiale *XX* et *XY* de l'identité humaine. La science est également invoquée pour justifier une éventuelle exclusion des athlètes trans des compétitions féminines au regard d'un taux de testostérone maximal autorisé trop élevé, leur permettant de profiter de leurs avantages masculins en termes de musculature.

Les élus du parti recourent fréquemment à l'expérience d'autres personnes pour donner du crédit à leur argumentation. Ils évoquent par exemple à de multiples reprises le cas de J.K. Rowling pour dénoncer le fait que toute personne ayant une vision différente de l'idéologie *woke* sur les questions de genre se retrouvent *cancelled*. Ils évoquent également Caitlyn Jenner et ses propos à l'égard des sportifs transgenres pour légitimer leur opposition à l'inclusion des femmes trans dans les compétitions féminines.

Les élus du Vlaams Belang ont régulièrement employé des arguments d'autorité négative pour dénoncer une situation qui s'apparenterait à celle vécue dans des régimes totalitaires. C'est particulièrement le cas via le recours fréquent à l'expression de *« marxisme culturel »,* de *« totalitarisme intellectuel »,* de *« pensée unique »*. Il est arrivé que des comparaisons soient également faites avec le *« régime des Talibans en Afghanistan »* et « *l'Allemagne nazie »* avec en outre des termes tels que la *« transgendergestapo »*.

Dans un argument d'analogie par métaphore, un élu du Vlaams Belang compare la promotion du genre à *« une maladie qui affecte le cerveau »*.

La deuxième thèse, moins fréquente, utilisée à l'égard des personnes transgenres est la thèse de l'effet pervers. Les élus du parti soulignent alors que ce qui est présenté comme censé aider les personnes transgenres ne les ferait que souffrir davantage. Cela s'opère surtout à travers des arguments de cadrage. Les personnes transgenres sont la plupart du temps cadrées comme *transsexuelles*, ce qui renvoie à une définition pathologisante de la transidentité. Les personnes transgenres sont souvent dès lors décrites comme souffrant d'un problème mental, de dysphorie

de genre ou *«d'autres problèmes mentaux graves tels que l'anxiété, la dépression ou l'autisme»*. Dries Van Langenhove stipule que les personnes transgenres qui changent de sexe ne font que *« s'automutiler »* puisqu'il compare la chirurgie de réassignation de genre aux mutilations génitales. Ces cadrages sont utilisés pour souligner le besoin d'un accompagnement psychologique plutôt qu'une aide à la transition de genre.

Enfin, la troisième thèse, celle de l'inanité, n'est employée qu'à quelques reprises par Dries Van Langenhove pour souligner que face à un individu qui est déjà cadré comme souffrant de problème mental, avoir recours à ce qu'il compare à une mutilation génitale, ou prendre des médicaments hormonaux, ne va pas améliorer sa santé mentale.

La prépondérance des arguments s'inscrivant dans la thèse de mise en péril est conforme à l'analyse d'Hirschman (1991). Selon lui, l'articulation théorique la plus « efficace » serait soit l'articulation mise en péril / effet pervers, ou l'articulation mise en péril / inanité. Cela permettrait de démontrer le danger d'une réforme progressiste sur d'autres institutions, avant d'ensuite souligner de surcroit ses effets, pervers ou nuls, sur le groupe social qu'elle prétend soutenir. Face à la médiatisation croissante du vécu des personnes transgenres et aux volontés progressistes d'assurer une reconnaissance juridique à ces personnes, il est évident que la rhétorique du Vlaams s'inscrit d'abord comme une dénonciation massive des dangers de la reconnaissance des personnes transgenres sur d'autres groupes sociaux, puis comme une volonté de définir la transidentité comme une maladie dont souffrirait d'abord les personnes trans, voire que la reconnaissance de cette transidentité ne changerait de toute façon rien au vécu des personnes trans puisqu'elles nécessitent surtout un accompagnement thérapeutique.

Au cours de nos recherches, il est en outre apparu que le Vlaams Belang se trouve de plus en plus écartelé sur les questions LGBT. La position de Tom Van Grieken, président du parti, est qu'il faut différencier les LGB (*« holebi's»*), à propos desquels il ne veut absolument pas donner l'image d'un parti homophobe, et le *« x »* ou *« la folie transgenre »*, auxquels lui et son parti n'adhèrent pas. Cela est sans doute le témoin d'une stratégie électorale. Un article du Standaard (2019) explique qu'une ligne conservatrice sur les questions éthiques ne séduit plus massivement l'électorat. Il existe bien un électorat catholique-conservateur en Flandre, mais il est de plus en plus restreint. Si le Vlaams Blok avait voté contre le mariage et l'adoption homosexuels en 2002, aucune remise en cause de ces droits n'est à l'agenda du parti, bien que certains élus continuent d'émettre une opinion hostile à l'égard de ces droits. Dominiek Sneppe,

députée fédérale Vlaams Belang a notamment déclaré en 2019 dans le Krant Van West-Vlaanderen qu'elle n'avait rien contre les homosexuels, mais qu'elle trouvait que le mariage et l'adoption étaient quand même « een brug te ver » (« un pont trop loin »). Le fait que sa déclaration ait provoqué un tollé en interne et que Tom Van Grieken dut publiquement annoncer qu'il ne s'agissait que d'une opinion personnelle d'une néophyte en politique, témoigne de l'évolution du parti sur ces questions. Si des positions conservatrices sur les questions sociales ne rapporteraient plus électoralement parlement, surtout depuis que le Vlaams Belang tente de séduire les déçus de la social-démocratie, c'est surtout que la nouvelle ligne de fracture de la société flamande se trouve sur les questions migratoires (Standaard, 2019). C'est bien sur ces questions que se profile le Vlaams Belang dans sa communication, n'hésitant pas à faire preuve d'homonationalisme pour tenter de séduire un électorat soucieux des droits LGBT. En mars 2021, sur les ondes matinales de Radio 1, Tom Van Grieken affirme : *« Le Vlaams Belang s'érige en « défenseur des gays » et pointe du doigt le problème de la jeunesse islamique dans les grandes villes et sa non-acceptation de la communauté LGBT »* (Radio 1, 2021). Filip Dewinter, ancien président du parti, a déclaré en 2019 : *« Liever een transgender dan een transmigrant »* (Standaard, 2019).

Lorsque Chris Janssens, vice-président du parti et chef de groupe au parlement flamand, fait son coming-out médiatique en 2021 dans Het Belang Van Limburg, il jure que son parti a évolué et est accueillant envers les personnes homosexuelles. Dans la même interview, il relate que l'homophobie qu'il a le plus à subir est celle de musulmans, car elle serait enracinée culturellement et profondément dangereuse. Il concède aussi plus tard que cependant, ça n'a pas été facile non plus dans son club de football. Dans une tribune publiée dans Het Belang Van Limburg et De Morgen, Wim Peumans, auteur de Habibi, livre relatant la vie de personnes LGBTQIA+ musulmanes affirme, à propos du coming-out de Chris Janssens qu'il ne s'agit que de la stratégie d'un parti qui souhaite trouver une nouvelle manière de capitaliser sa haine des minorités et des personnes issues de l'immigration, en particulier des musulmans. Il ajoute également :

« Zo vindt de VB-ondervoorzitter de Pride maar contraproductief. Nochtans waren het mensen die uit de boot vielen en in de marge leefden die op straat kwamen. Niet de nette heren in maatpak, maar transgender personen van kleur gooiden de eerste steen naar de politie tijdens de Stonewall-rellen in 1969, het moment dat aan de basis ligt van de moderne lgbtq+-rechtenbeweging. Dezelfde rellen die het dus ruim vijftig jaar later mogelijk maakten dat een extreemrechts politicus eerder comfortabel uit de kast kan komen.

Ainsi le vice-président du VB estime que la Pride est contre-productive. Pourtant, ce sont les gens qui sont tombés du bateau et ont vécu dans les marges qui sont descendus dans la rue. Ce ne sont pas les gentilshommes en costume, mais les transgenres de couleur qui ont jeté la première pierre à la police lors des émeutes de Stonewall en 1969, à l'origine du mouvement moderne pour les droits des lgbtq+. Ce sont ces mêmes émeutes qui, plus de 50 ans plus tard, ont permis à un homme politique d'extrême droite de sortir confortablement du placard plus tôt. »

(Wim Peumans, 2021)

Néanmoins, dans sa volonté de défendre les valeurs et les familles traditionnelles, les personnes transgenres font l'objet de nombreuses critiques de la part du Vlaams Belang. Le parti milite d'ailleurs activement contre tout ce qui porte atteinte aux définitions traditionnelles du masculin et du féminin, que ce soit une reconnaissance de la transidentité voire de la non-binarité, la promotion d'une écriture inclusive ou l'ouverture des compétitions féminines aux personnes trans. Au cours de notre analyse, nous avons pu démontrer qu'au-delà d'une hostilité à leurs égards, c'est bien une véritable négation même du vécu des personnes trans qui est à l'œuvre. En effet, les athlètes féminines trans sont systématiquement considérées comme des athlètes masculins et les personnes trans en général sont dépeintes comme des personnes souffrant en réalité de pathologies mentales qui, en voulant transitionner, ne ferait en fait que s'automutiler.

Au cours de ce mémoire, il nous est apparu que de futures recherches devraient être réalisées sur les nouveaux médias de communication du Vlaams Belang et des élus, tels que TikTok, Twitch, Discord ou Telegram. En effet, d'un point de vue méthodologique, nous avons souligné que lors de la sélection du corpus, nous sommes peut-être passés à côté de discours hostiles à l'égard des personnes trans, éventuellement présents sur ces plateformes. De plus, d'un point de vue méthodologique, il est possible que l'utilisation d'une grille comprenant les théories de Breton (2006) et Hirschman (1991) ne nous ait pas permis de souligner des thèses et des arguments qui ne rentraient pas dans la typologie des auteurs. Il est probable que l'on soit passé à côté d'autres arguments ou thèses pertinents pour notre recherche.

Il nous également apparu que de nombreux tweets et publications des élus du parti renvoyaient vers des articles du site du https://palnws.be/.Plus de 300 articles publiés depuis le 12/02/2020 incluent le terme « transgender », et ce, toujours pour souligner un danger, une violence, une incohérence, ou le caractère ridicule voire extrémiste des personnes transgenres. PAL NWS, anciennement SCEPTR est un site d'information politique conservateur et nationaliste flamand

fondé en 2016 par Jonas Naeyaert, ancien président du KVHV et ancien porte-parole du Vlaams Belang (Cochez, 2021). Le KVHV (*Katholieke Vlaams Hoogstudentverbond*) est une association étudiante se réunissant autour de valeurs nationalistes flamandes et conservatrices a également eu Dries Van Langenhove a sa tête, jusqu'en 2019. Dries Van Langenhove a également fondé Schild & Vrienden, mouvement de jeunesse d'extrême-droite, conservateur et nationaliste flamand (Standaard, 2018). Au vu des nombreux liens existant entre le Vlaams Belang et ces organisations d'extrême-droite, nous estimons que de futures recherches seraient nécessaires pour comprendre l'articulation d'une possible existante stratégie de communication dans la galaxie conservatrice flamande.

Un autre élément qui mériterait de plus amples recherches concerne le recours fréquent à l'utilisation du terme *woke* par le Vlaams Belang. Dans le corpus que nous avons analysé, il est utilisé plus d'une vingtaine de fois par les différents élus. Nous pouvons poser l'hypothèse qu'à l'instar de l'utilisation du terme « idéologie du genre », la notion « woke » est utilisée par les mouvements conservateurs comme une sorte de nouveau terme fourre-tout pouvant servir de matrice idéologique à de nouvelles revendications réactionnaires.

Enfin, nous estimons que le curseur de l'analyse pourrait également déplacer vers les électeurs du parti, plutôt que leurs élus, notamment sur les LGBT dans leur ensemble, afin de prendre mesure d'un possible écart entre la ligne homonationaliste du parti, et son électorat.

Corpus analysé

Compte Twitter de Bart Claes, Tweet du 01/10/2020, consulté le 20/07/23, https://twitter.com/claesbart/status/1313813145337688064?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1313813145337688064%7Ctwgr%5Efa66a800f3545824d11049d7a93f6ee678bb6159%7Ctwcon%5Es1_&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.brusselstimes.com%2F

Compte Twitter de Dries Van Langenhove, Tweet du 13/08/22, consulté le 20/07/23, https://twitter.com/DVanLangenhove/status/1558485399382769666

Compte Twitter de Dries Van Langenhove, Tweet du 15/09/21, consulté le 20/07/23, https://twitter.com/DVanLangenhove/status/1438199700516216839

Compte Twitter de Dries Van Langenhove, Tweet du 02/12/20, consulté le 20/07/23, https://twitter.com/DVanLangenhove/status/1334130442837110787

Compte Twitter de Sam Van Rooy, Tweet du 09/07/23, consulté le 20/07/23, https://twitter.com/SamvanRooy1/status/1678078210603462658

Compte Twitter de Sam Van Rooy, Tweet du 22/05/2023, consulté le 20/07/23, https://twitter.com/SamvanRooy1/status/1660421425738530819

Compte Twitter de Sam Van Rooy, Tweet du 26/03/23, consulté le 20/07/23, https://twitter.com/SamvanRooy1/status/1639919665429266433

Compte Twitter de Sam Van Rooy, Tweet du 25/12/22, consulté le 20/07/23, https://twitter.com/SamvanRooy1/status/1606996124627521537

Compte Twitter de Sam Van Rooy, Tweet du 19/07/22, consulté le 20/07/23, https://twitter.com/SamvanRooy1/status/1549407580094693376

Compte Twitter de Tom Van Grieken, Tweet du 09/07/23, consulté le 20/07/23, https://twitter.com/tomvangrieken/status/1678096958261547016

Compte Twitter de Tom Van Grieken, Tweet du 21/06/21, consulté le 20/07/23, https://twitter.com/tomvangrieken/status/1406955732789039104

Compte Twitter du Vlaams Belang, Tweet du 06/07/23, consulté le 20/07/23, https://twitter.com/vlbelang/status/1677337618722304000

GHYSEBRECHTS, P. (16/06/23). *Vlaams Belang Leuven lijkt getransplanteerden te verwarren met transgenders: "Niveau nihil. Beschamend"*, Het Laatste Nieuws, , mis en ligne le 16/06/23, consulté le 20/07/23. https://www.hln.be/leuven/vlaams-belang-leuven-lijkt-getransplanteerden-te-verwarren-met-transgenders-niveau-nihil-beschamend~a7781df8/

GHYSEBRECHTS, P. (21/06/23) *Vlaams Belang Leuven lijkt getransplanteerden te verwarren met transgenders: 'Beschamend'*, De Morgen, mis en ligne le 21/06/23, consulté le 20/07/23, Vlaams Belang Leuven lijkt getransplanteerden te verwarren met transgenders: 'Beschamend' (demorgen.be)

Het Laaste Nieuws Live, (2021). Emission matinale du 15/03/2021, https://www.hln.be/nieuws/van-grieken-wie-andere-mening-heeft-mag-job-niet-uitoefenen-dat-neigt-naar-transgendergestapo~a7c955d3/

Site internet de la Chambre des Repésentants, Compte-rendu des débats de la séance plèniere du 06/07/23 : https://www.lachambre.be/doc/PCRI/pdf/55/ip253.pdf

Vlaams Belang (2023). *Voor Vivaldi is geslachtsverandering een futiliteit* (07/07/23), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/voor-vivaldi-geslachtsverandering-een-futiliteit

Vlaams Belang (2023). *Transgenderzorg duwt tieners in geslachtsoperaties* (21/04/23), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/transgenderzorg-duwt-tieners-geslachtsoperaties

Vlaams Belang (2022). *Taaladviezen Nederlandse Taalunie: "pure woke waanzin*" (24/08/22), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/taaladviezen-nederlandse-taalunie-pure-*woke*-waanzin

Vlaams Belang (2022). *EU financiert 'Drag Queen'-cursussen* (31/05/22), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/eu-financiert-drag-queen-cursussen

Vlaams *Belang* (2022. *Hou woke taalgebruik uit overheidscommunicatie* (30/05/22), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/hou-*woke*-taalgebruik-uit-overheidscommunicatie

Vlaams Belang (2022). *"Woke ideologie vergiftigt nu ook onze woordenboeken"* (12/01/22), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/*woke*-ideologie-vergiftigt-nu-ook-onze-woordenboeken

Vlaams Belang (2021). *"De EU wil 'Kerst' verbieden"* (02/12/2021), consulté le 20/07/23 https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/de-eu-wil-kerst-verbieden

Vlaams Belang (2021).*"Voor VB geen woke-waanzin aan de universiteit"* (15/10/2021), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/voor-vb-geen-*woke*-waanzin-aan-de-universiteit

Vlaams Belang (2021). *"Vlaams Belang uit kritiek op gebruik leermiddel 'De Genderkoek' in Vlaams onderwijs "*(14/09/2021), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/vlaams-belang-uit-kritiek-op-gebruik-leermiddel-de-genderkoek-vlaams-onderwijs

Vlaams Belang (2021). *Transgender op Olympische Spelen dreigt iedereen naar huis te spelen: "Competitievervalsing"* (21/06/2021), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/transgender-op-olympische-spelen-dreigt-iedereen-naar-huis-te-spelen-competitievervalsing

VRT, (2021). De Afspraak, 15/03/2021, https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2021/03/15/vlaams-belang-voorzitter-van-grieken-13-procent-van-de-k3-kand/

VRT (2022), *Valse start voor Vlaanderen*, Terzake, épisode 179, 26/09/22, consulté le 18/07/23 Terzake - maandag 26 september 2022 om 20:00 | VRT MAX

YouTube (2021). *Kies Dries #16: K3 gaat K.O. voor Woke* (15/09/2021) https://www.youtube.com/watch?v=9AYAJiqpcL8&ab_channel=KiesDries

YouTube (2021). *Censuur door Big Tech, dashcams bij De Lijn en transgenders in de vrouwensport* (24/06/21) Censuur door Big Tech, dashcams bij De Lijn en transgenders in de vrouwensport - YouTube

YouTube (2018), *Van geslacht veranderen, de (ab)normaalste zaak ter wereld?* -Terzake (03/02/2018) https://www.youtube.com/watch?v=wlPp9HBbw9k&ab_channel=VRTNWS

Bibliographie

1. Ressources académiques

AYOUB, P., (2013). *Cooperative transnationalism in contemporary Europe: Europeanization and political opportunities for LGBT mobilization in the European Union*, European Political Science Review, 5:2, pp 279-310.

AYOUB, P., PATERNOTTE, D. (2019). *Europe and LGBT rights: a conflicted relationship*, Oxford Handbook of Global LGBT and Sexual Diversity Politics. 19p.

AYOUB, P., PATERNOTTE, D. (2016). *L'International Lesbian and Gay Association (ILGA) et l'expansion du militantisme gay dans une Europe unifiée,* Presse de Sciences Po, Critique Internationale, 2016/1 : 70, pp. 55-70.

BERLIN, I (1958). *The Two Concepts of Liberty*, Lecture, University of Oxford.

BIARD, B., (2019). L'extrême droite en Europe occidentale (2004-2019), CRISP, Courrier Hebdomadaire du CRISP 2420-2421, 2019 :15, pp 5-106.

BRETON, P. (2006). *L'argumentation dans la communication*, 4e édition, Collections Repères, Editions la Découverte, Paris, 121 p.

BRACKE, S., DUPONT, W., PATERNOTTE, D. (2017). *No Prophet is accepted in his own country: Catholic anti-gender activism in Belgium*. In KUHAR, R., PATERNOTTE, D. (2018). *Anti-gender campaigns in Europe. Mobilizing against equality.* Politics and Gender Studies, Rowman & Littlefield International, Lanham, New York.

CALLUY, K. (2021). *Vlaams Belang-voorzitter Van Grieken: "13 procent K3-kandidaten geeft zich op als genderneutraal, ik geloof dat niet*",VRT (2021). mis en ligne le 15/03/21, consulté le 20/07/23, https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2021/03/15/vlaams-belang-voorzitter-van-grieken-13-procent-van-de-k3-kand/

CARDOSO, A. (2018). *Antiféminisme sur papier glacé. La rhétorique réactionnaire des magasines féminins.* GLAD !, 04-2018, mis en ligne le 01/07/18, consulté le 27/04/22.

COCHEZ , T. (2021). *(Extreem)rechts medialandschap verruimt, Apache, mis en ligne le 01/03/21, consulté le 01/08/23*, https://www.apache.be/2021/03/01/extreem-rechts-medialandschap-verruimt .

DEBUSSCHER, P., MANNERS, I., (2020). *Understanding the European Union as a global gender actor : The holistic intersectional and inclusive study of gender+ in External actions*, Political Studies Review, 18:3, pp. 542-557.

DE COOREBYTER, V., SINARDET, D., DE MUNCK, J., (2009). Les clivages structurent-ils encore la société ? CRISP, Le Dossier, pp 31-65 .

DE COOREBYTER, V. (2008). Clivages et partis en Belgique CRISP, Le Courrier Hebdomadaire, CRISP, pp 1-20.

DE TOCQUEVILLE, A. (1835 ; 1840). *De la Démocratie en Amérique*.

DORLIN, E., (2005) « Sexe, genre et intersexualité : la crise comme régime théorique », Raisons politiques, volume 18, n° 2, p. 117-137.

FARRIS, S. (2017). *In the name of women's rights: the rise of femonationalism*. Durham: Duke University Press.

FORET, F., (2015). *Délégitimer l'Europe. Et si l'Europe le faisait exprès ?* Politique européenne, L'Harmattan. 2015/4 :50, pp. 136-149.

GIRARD, R. (1982). *Le Bouc Emissaire*, B. Grasset, Paris.

HAYEK, F. (1944). *The Road to Serfdom*, University of Chicago Press.

HIRSCHMAN, A. (1991). *Deux siècles de rhétorique réactionnaire.* Coll. L'Espace du Politique, Ed. Fayard.

HUNTINGTON, S. (1975). *The Crisis of Democracy*¸ New-York University Press

KUBY, G. (2016). *The Global Revolution. Destruction of Freedom in the Name of Freedom.* Kettering : Angelico Press

KUHAR, R., PATERNOTTE, D. (2018). *Anti-gender campaigns in Europe. Mobilizing against equality.* Politics and Gender Studies, Rowman & Littlefield International, Lanham, New York.

LIPSET, S. M., ROKKAN, S. (1967). *Cleavage Structures, Party Systems and Voter Alignments: An Introduction.* In S. M. Lipset & S. Rokkan (Eds.), Party Systems and Voter Alignments: Cross-National Perspectives. New York: Free Press.

MAILLET, C. (2023). La longue histoire des transidentités: Constituer des archives trans, historiciser le genre. Revue du Crieur, 22, 12-23. https://doi.org/10.3917/crieu.022.0012

MONTOYA, C., (2019). *The rhetoric and the reality of LGBT rights in the European Union,* Politics, Groups and Identities, 7:2, pp. 462-464.

O'LEARY D (1997). *The Gender Agenda. Redifining Equality*. Lafayette : Vital Issue Press.

PUAR, J. (2007) Terrorist Assemblages: Homonationalism in Queer Times, Durham, Duke University Press.1991

SLOOTMAECKERS, K., (2020). *Constructing European Union identity through LGTB equality promotion: Crises and shifting othering processes in the European Union enlargement*, Political Studies Review, 18:3, pp. 346-361.

SCHOOYANS, M. (1997). *L'Évangile face au désordre mondial.* Paris: Fayard.

SWIMELAR, S., (2020). *LGBT rights in Bosnia : The challenge of nationalism in the context of Europeanization*, Nationalities Papers, 48:4, pp. 768-790.

SWYNGEDOUW, M. (1995). *Les nouveaux clivages dans la politique belgo-flamande*, Revue française de science politique, 1995/5 (Vol. 45), p. 775-790. URL : https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-1995-5-page-775.htm

THIBAUT, I. (2018). Zij zullen hem/haar niet temmen, de fiere Vlaamse Leeuw(in). Een onderzoek naar gender in het discours van de N-VA en het Vlaams Belang.

TOMSEJ, D., PATERNOTTE, D. (2021). *L'adoption de la "loi trans*" du 25 juin 2017. De la stérilisation et la psychiatrisation à l'autodétermination*, Courrier Hebdomadaire du CRISP, 2021/20, n°2505, pp 5-50.

VERPOEST, L., (2017). *The end of rhetoric: LGBT policies in Russia and the European Union*, Studia Diplomatica, Vol. 68, 2017:4, pp. 3-20.

2. Autres ressources

BBC News, (2023). *Irish teacher at school despite threat of fine*, mis en ligne le 27/01/23, consulté le 20/07/23 https://www.bbc.com/news/articles/c2ev08e6145o

ÇAVARIA, *Genderkoek*, consulté le 20/07/23, https://Çavaria.be/genderkoek

De Standaard (2018) *Vijftien huiszoekingen in onderzoek naar Schild & Vrienden*, mis en ligne le 19/09/18, consulté le 27/07/23, Vijftien huiszoekingen in onderzoek naar Schild & Vrienden | De Standaard.

GHYSEBRECHTS, P. (16/06/23). *Vlaams Belang Leuven lijkt getransplanteerden te verwarren met transgenders: "Niveau nihil. Beschamend"*, Het Laatste Nieuws, , mis en ligne le 16/06/23, consulté le 20/07/23. https://www.hln.be/leuven/vlaams-belang-leuven-lijkt-getransplanteerden-te-verwarren-met-transgenders-niveau-nihil-beschamend~a7781df8/

GHYSEBRECHTS, P. (21/06/23) *Vlaams Belang Leuven lijkt getransplanteerden te verwarren met transgenders: 'Beschamend'*, De Morgen, mis en ligne le 21/06/23, consulté le 20/07/23, Vlaams Belang Leuven lijkt getransplanteerden te verwarren met transgenders: 'Beschamend' (demorgen.be)

Het Laatste Nieuws (2023). *"Ik voel me boos, teleurgesteld en vernederd": Amerikaanse veldrijdster kondigt einde carrière aan nadat ze geklopt wordt door transgender*, mis en ligne le 26/03/23, consulté le 20/07/23 https://www.hln.be/wielrennen/ik-voel-me-boos-teleurgesteld-en-vernederd-amerikaanse-veldrijdster-kondigt-einde-carriere-aan-nadat-ze-geklopt-wordt-door-transgender~a00bd00e/

Het Laaste Nieuws Live, (2021). Emission matinale du 15/03/2021, https://www.hln.be/nieuws/van-grieken-wie-andere-mening-heeft-mag-job-niet-uitoefenen-dat-neigt-naar-transgendergestapo~a7c955d3/

Het Laatste Nieuws (2023).*Trans vrouw alleen op podium nadat ze in wielerwedstrijd dichtste concurrenten op 17 en meer dan 30 minuten rijdt, maar ze krijgt ook bakken kritiek*, mis en ligne le 23/05/23, consulté le 20/07/23 https://www.hln.be/wielrennen/trans-vrouw-alleen-op-podium-nadat-ze-in-wielerwedstrijd-dichtste-concurrenten-op-17-en-meer-dan-30-minuten-rijdt-maar-ze-krijgt-ook-bakken-kritiek~ab0ea964/

HEREMANS, T. (2021) *De gevoelens van Jef en klein Pierke*, De Standaard, mis en ligne le 19/03/21, consulté le 20/07/23, De gevoelens van Jef en klein Pierke | De Standaard

Le Soir (2023). *Changement de sexe et de prénom : le projet de loi approuvé en commission*, mis en ligne le 14/06/23, consulté le 27/07/23, Changement de sexe et de prénom : le projet de loi approuvé en commission - Le Soir

PEUMANS, W. (2021). "Als homo binnen Vlaams Belang blijven, vergt een serieuze mentale spreidstand", De Morgen, Opinie, mis en ligne le 22/12/21, consulté le 20/07/23 https://www.demorgen.be/meningen/als-homo-binnen-vlaams-belang-blijven-vergt-een-serieuze-mentale-spreidstand~b878367f/

PEUMANS, W. (2021) "Vlaams Belang profileert zich enkel pro-gay als er politiek munt uit te slaan valt", Het Belang Van Limburg, Opinie, mis en ligne le 22/12/21, consulté le 20/07/23https://www.hbvl.be/cnt/dmf20211222_94632090

Site internet de la Chambre des Représentants, La Chambre des représentants de Belgique.

Site internet de la Chambre des Repésentants, Compte-rendu des débats de la séance plèniere du 06/07/23 : https://www.lachambre.be/doc/PCRI/pdf/55/ip253.pdf

Site internet du NCAA, consulté le 23/07/23, https://www.ncaa.org/sports/2021/2/16/overview.aspx.

Radio 1, (2021) De Ochtend, 15/03/2021 https://radio1.be/luister/select/de-ochtend/vlaams-belang-trekt-met-gemengde-gevoelens-kandidatuur-jef-elbers-voor-vaf-in-na-controversiele-uitspraken

Sporza (2021). *Eerste trans persoon naar de Spelen, "een slechte grap" volgens Belgische concurrente*, mis en ligne le 21/06/2021, consulté le 20/07/23 https://sporza.be/nl/2021/06/21/eerste-transgender-op-spelen~1624253245231/

VRT, (2021). De Afspraak, 15/03/2021, https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2021/03/15/vlaams-belang-voorzitter-van-grieken-13-procent-van-de-k3-kand/

Compte-rendu des débats de la séance plèniere du 06/07/23 : https://www.lachambre.be/doc/PCRI/pdf/55/ip253.pdf

Vlaams Belang (2023). *Voor Vivaldi is geslachtsverandering een futiliteit* (07/07/23), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/voor-vivaldi-geslachtsverandering-een-futiliteit

Vlaams Belang (2023). *Transgenderzorg duwt tieners in geslachtsoperaties* (21/04/23), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/transgenderzorg-duwt-tieners-geslachtsoperaties

Vlaams Belang (2022). *Taaladviezen Nederlandse Taalunie: "pure woke waanzin*" (24/08/22), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/taaladviezen-nederlandse-taalunie-pure-*woke*-waanzin

Vlaams Belang (2022). *EU financiert 'Drag Queen'-cursusse*n (31/05/22), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/eu-financiert-drag-queen-cursussen

Vlaams *Belang* (2022. *Hou woke taalgebruik uit overheidscommunicatie* (30/05/22), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/hou-*woke*-taalgebruik-uit-overheidscommunicatie

Vlaams Belang (2022). *"Woke ideologie vergiftigt nu ook onze woordenboeken"* (12/01/22), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/*woke*-ideologie-vergiftigt-nu-ook-onze-woordenboeken

Vlaams Belang (2021). *"De EU wil 'Kerst' verbieden"* (02/12/2021), consulté le 20/07/23 https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/de-eu-wil-kerst-verbieden

Vlaams Belang (2021).*"Voor VB geen woke-waanzin aan de universiteit"* (15/10/2021), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/voor-vb-geen-*woke*-waanzin-aan-de-universiteit

Vlaams Belang (2021). *"Vlaams Belang uit kritiek op gebruik leermiddel 'De Genderkoek' in Vlaams onderwijs "*(14/09/2021), consulté le 20/07/23, https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/vlaams-belang-uit-kritiek-op-gebruik-leermiddel-de-genderkoek-vlaams-onderwijs

Vlaams Belang (2021). *Transgender op Olympische Spelen dreigt iedereen naar huis te spelen: "Competitievervalsing"* (21/06/2021), consulté le 20/07/23,

https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/transgender-op-olympische-spelen-dreigt-iedereen-naar-huis-te-spelen-competitievervalsing

Het Laatste Nieuws (2021). *Voordracht omstreden bestuurder VAF: Vlaams Belang distantieert zich van "misplaatste uitspraken over holebi's"*, mis en ligne le 13/03/21, consulté le 20/07/23, https://www.hln.be/binnenland/voordracht-omstreden-bestuurder-vaf-vlaams-belang-distantieert-zich-van-misplaatste-uitspraken-over-holebis~a77fe7c4/

VRT (2022), *Valse start voor Vlaanderen*, Terzake, épisode 179, 26/09/22, consulté le 18/07/23 Terzake - maandag 26 september 2022 om 20:00 | VRT MAX

YouTube (2021). *Kies Dries #16: K3 gaat K.O. voor Woke* (15/09/2021) https://www.youtube.com/watch?v=9AYAJiqpcL8&ab_channel=KiesDries

YouTube (2021). *Censuur door Big Tech, dashcams bij De Lijn en transgenders in de vrouwensport* (24/06/21) Censuur door Big Tech, dashcams bij De Lijn en transgenders in de vrouwensport - YouTube

YouTube (2018), *Van geslacht veranderen, de (ab)normaalste zaak ter wereld?* -Terzake (03/02/2018) https://www.youtube.com/watch?v=wlPp9HBbw9k&ab_channel=VRTNWS

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication
Place Montesquieu, 4 bte L2.05.01, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | **www.uclouvain.be/espo**